



MILLE-FEUILLE DU CHABBATH

Sélection de feuillets sur la Paracha à imprimer et déguster



Proposé par



Torah-Box



Cette semaine, retrouvez les
feuilles de Chabbath suivants :

	Page
Le feuillet de la Communauté Sarcelles...	3
La Torah chez vous	5
Shalshet News	7
Boï Kala.....	11
Mayan Haim.....	13
Koidinov	17
La Daf de Chabat	18
Autour de la table du Shabbat.....	22
Haméir Laarets.....	24
Bnei Shimshon	26
Bnei Or Ahaim.....	28
Les perles de la Paracha	29
Pa'had David	31



Torah-Box

Le feuillet de la Communauté Sarcelles

Dvar Torah

TAZRIA - METSORA

Les deux *Parachiyot* que nous lisons ce *Chabbath* – *Tazria* et *Metsora*, traitent longuement du sujet de la *Tsaraat* (la plaie de la «lèpre»). Cette punition divine et surnaturelle touchait particulièrement les personnes coupables de *Lachone Hara* – médisance. A ce propos, le *Rambam* écrit (Lois de l'impureté de la lèpre 16, 10): «*Tsaraat est un terme général qui désigne plusieurs types de plaie qui ne se ressemblent pas... C'était un signe et un prodige au sein du Peuple Juif pour les mettre en garde sur la médisance...*» La Thora nous enseigne que l'expiation de cette faute passait par l'Offrande en Sacrifice de deux oiseaux: un qu'on laissait s'envoler et un qu'on devait abattre. *Rachi* cite l'enseignement des Sages selon lequel ces Sacrifices devaient spécifiquement être des oiseaux, et non du gros ou menu bétail. En effet, de même que les oiseaux jacassent perpétuellement, cet homme s'est rendu coupable de *Lachone Hara* en parlant trop. Pourquoi donc sacrifier un oiseau et laisser s'échapper l'autre? Nous pouvons expliquer que la Thora nous enseigne ici qu'il est parfois nécessaire voire obligatoire de parler, notamment pour défendre l'honneur d'*Hachem* et de la Thora, ou pour protéger l'homme de mauvaises personnes, que ce soit dans des affaires commerciales ou pour des propositions de mariage. Ainsi, l'homme doit s'efforcer de vérifier, chaque fois qu'il désire s'exprimer, si c'est interdit de parler, autorisé ou bien obligatoire. C'est pour cela qu'on apportait en réparation deux oiseaux: celui qu'on abattait représentait les paroles interdites et celui qu'on libérait, les paroles obligatoires de Thora. On retrouve un enseignement parallèle concernant les décisions Halakhiques des maîtres de la Thora. La *Guemara* (*Sotah* 22a) interprète le verset: «*Car elle a fait tomber beaucoup de victimes; et ils sont nombreux, tous*

ceux qu'elle a tués» (Proverbes 7, 26), de la manière suivante: «*Car elle a fait tomber beaucoup de victimes*»; cela fait référence à un érudit de la Thora qui n'a pas encore atteint la capacité d'émettre des décisions, et pourtant rend des jugements. «*Et ils sont nombreux, tous ceux qu'elle a tués*»; cela fait référence à un érudit de la Thora qui a atteint la capacité d'émettre des décisions, mais n'émet pas de jugement et empêche les masses d'apprendre correctement la Thora. Ainsi, ces deux types d'érudit en Thora sont considérés comme «*Rotséa'h*» (assassin). Fort de cet enseignement, le *Gaon de Vilna* fait remarquer que le mot תִּרְצָה (*Tirtsa'h*) du sixième des Dix Commandements – «*Ne commets point d'homicide* – *Lo Tirtsa'h*» est écrit avec des voyelles différentes (sous la lettre Tsadé) dans les deux textes des Tables de la Loi (*Chémot* [20, 13] et *Dévarim* [5, 17]): Une fois avec un *Pata'h* et une fois avec un *Kamats*. Pourquoi cette différence? Le *Gaon* explique que cette disparité corrobore justement l'enseignement du Talmud cité plus haut: «*L'érudit de la Thora qui n'a pas encore atteint la capacité d'émettre des décisions, et pourtant rend des jugements*» correspond à la voyelle *Pata'h* (ouvrir: celui-ci ouvre sa bouche là où il n'y a pas lieu), tandis que «*l'érudit de la Thora qui a atteint la capacité d'émettre des décisions, mais n'émet pas de jugements*» correspond à la voyelle *Kamats* (fermer: celui qui ferme sa bouche là où il serait nécessaire de l'ouvrir - *Kamtsan* = radin). Sachons donc nous retenir dans les paroles interdites et futiles, et sanctifier notre bouche par des paroles saintes de prières et de Thora, nous offrant ainsi une protection contre tous les décrets et le mérite de chanter la Gloire d'*Hachem* lors de la Délivrance finale. ב"א.

Collel

«Pourquoi fait-on la Mila à huit jours?»

לעילוי נשמות

à Dan Chlomo Ben Esther à Fraoua Bat Nona à Méir Ben Marcelle Mazal Tubiana à Malka Sultana Gold Bat Florence Myriam à Amrane Ben Léa à David Ben Fréoua Amsellam à Myriam Bat Sim'ha à Israël Ben Sarah à 'Hanina Bat Myriam Lumbrozo

Tazria - Metsora
Iyar 5783
22 Avril
2023
216

Horaires de Chabbat

Hadlakat Nèrot: 20h32
Motsaé Chabbat: 21h44

1) Nous apprenons du verset *Vayikra* 23,15 et du verset *Dévarim* 16,9, l'obligation de compter le *Omer* depuis le 16 Nissan (2e jour de *Pessa'h*), jour où l'on offrait au *Beth Hamikdache* l'offrande appelée «*Omer*», et de compter jour par jour pendant sept semaines, jusqu'à *Chavouot*. A l'époque du *Beth Hamikdache*, c'était une *Mitsva* de la Thora de compter le *Omer*. De nos jours, d'après la majorité des décisionnaires, c'est une obligation d'ordre rabbinique en souvenir du Temple. Comment compter le *Omer*? La *Mitsva* consiste à compter chaque soir: «*Aujourd'hui nous sommes le énième jour du Omer*». On compte le *Omer* le soir, de préférence dès la sortie des étoiles. Il faut être debout, les personnes âgées ou malades peuvent rester assis. Si on a malgré tout compté assis, on sera quitte de notre obligation et on ne devra pas recompter. Avant de faire le compte du *Omer*, on récite la bénédiction suivante: «*Baroukh Ata Ado-naï, Elo-hènou, Mélekh Haolam, Acher Kidéchanou Bémitzvotav, Vètzivanou Al Séfirat Ha'omer*» (*Béni Tu es, Hachem, notre D-ieu, Roi de l'univers, qui nous as sanctifiés par Tes commandements et nous as ordonné de compter le Omer*). Ensuite on comptera les jours et les semaines (par ex: «*aujourd'hui nous sommes le Xème jour du Omer, ce qui fait X semaine(s) et X jours*»).

2) Après la *Séfira* (compte), on dit: «*HaRa'haman Hou Ya'hazir Avodath Beth Hamikdache Limekoma Bimehéra Béyaménou*» (Le Miséricordieux restaurera le service du Temple, bientôt, de nos jours). L'usage est de conclure la *Séfira* ha'Omer par le *Téhilim* 67 et *Ana Bekhoa'h*.

3) Le compte pouvant se faire dans toutes les langues, dès le coucher du soleil et tant que l'on n'a pas encore compté, on fera attention de ne pas indiquer à quelqu'un quel est le jour du *Omer* à compter. On préférera répondre «*hier nous étions le Xème jour du Omer*»

(Yalkout Yossef - Moadim)



La perle du Chabbath

Il est écrit dans la *Paracha de Tazria*, à propos de la «Tsaraat» (lèpre): «S'il se forme (וְהָיָה) *Véhaya*) sur la peau d'un homme une lèpre» (Vayikra 13, 2). Nos Sages ont enseigné que l'expression וְהָיָה *Véhaya* indique toujours une joie [voir **Béréchit Rabba 42, 3**]. Apparemment, quelle joie y-a-t-il dans la «Tsaraat», qui représente plutôt une souffrance pour l'homme? Rapportons deux commentaires: **1)** Nous savons que les plaies de la «Tsaraat» proviennent principalement de deux fautes: le *Lachone Hara* et de l'orgueil. En effet, la purification du *Metsora* («lépreux») nécessitait deux oiseaux vivants, du bois de cèdre, de l'écarlate et de l'hysope (Vayikra 14, 4), car, explique **Rachi**: «oiseaux vivants» – puisque les plaies proviennent du *Lachone Hara* qui est la conséquence du bavardage, il fallait donc des oiseaux qui gazouillent continuellement... **Du bois de cèdre** (arbre très haut): Parce que les plaies proviennent de l'orgueil. **De l'écarlate et de l'hysope...** afin qu'il s'abaisse de son orgueil comme un ver et comme l'hysope.» Or, pas tous méritent d'être «réveiller» à la Téchouva dans ce Monde (*Olam Hazé*). Seuls ceux qui aiment D-ieu, *Hachem* les stimule à la repentance par des souffrances, pour de ne pas à avoir à les punir dans l'autre Monde. Ainsi, d'une manière générale, les plaies de la «Tsaraat» représentent une Bonté divine et une raison suffisante pour se réjouir, car, nous avons ici la preuve qu'*Hachem* veille sur nous et cherche à nous inciter à faire Téchouva, ici-bas, pour notre bien [**Chémène LaMaor**]. On peut illustrer cet enseignement par le récit de la *Guemara* [**Yébamot 108b**] concernant **Rabbi Ichmaël** fils de **Rabbi Yossi**. Celui-ci était venu au *Beth HaMidrache* pour étudier la Thora chez **Rabbi**, et comme il était corpulent, il marchait lentement, et donnait l'impression de marcher sur les disciples qui étaient assis par terre, ce qui paraissait une marque de mépris. *Ouvda* le disciple de **Rabbi**, face à ce spectacle, fit la remarque à **Rabbi Ichmaël**: «Qui est-ce qui te permet de marcher sur la tête d'un Peuple saint?» **Rabbi Ichmaël** lui a répondu: «Je suis **Rabbi Ichmaël** fils de **Rabbi Yossi**, et je suis venu étudier la Thora de la bouche de **Rabbi**!» *Ouvdan* rétorqua: «Es-tu digne d'étudier la Thora chez **Rabbi**?» **Rabbi Ichmaël** lui répondit: «Est-ce que **Moché** était digne d'étudier la Thora avec *Hachem*?» *Ouvdan* s'exclama: «Es-tu donc **Moché**!» **Rabbi Ichmaël** répliqua: «Ton maître est-il donc D-ieu?» Et la *Guemara* ajoute que *Ouvdan* a été puni de son acte par une «lèpre» sur le corps [à cause du *Lachone Hara* qu'il avait dit – **Rachi**]. Les deux fiancées de ses fils ont refusé de les épouser et ses deux fils se sont noyés. Quand **Rabbi Na'hman Bar Its'hak** a vu cela, il a dit: «**Béni** soit D-ieu qui a fait honte à *Ouvdan* en ce Monde et non dans le Monde à venir». A présent, nous comprenons pourquoi il est dit dans le verset qui parle des plaies, *Véhaya* (וְהָיָה), expression de joie, pour nous enseigner que la faute du *Lachone Hara* est si grave que cela vaut la peine pour l'homme de souffrir le châtiment de la lèpre en ce Monde plutôt que de connaître les souffrances terribles du *Guéhinom* pour des paroles de *Lachone Hara*. **2)** **Le Likouté Thora (Tazria)** [de **Rabbi Chnéour Zalman**] explique que celui qui est atteint de «lèpre» (*Tsaraat*) est un homme d'une grande stature et d'une quasi-totale perfection [d'où l'appellation de *Adam* אָדָם – (voir Vayikra 13, 2) – plutôt que *Ich* ou *Guéver*, pour désigner le «lépreux»]. Cependant, bien que sa conduite soit appropriée et qu'il ait corrigé ses défauts principaux, il se peut que sur la peau qui recouvre sa chair (l'aspect extérieur de l'homme) transpirent encore des niveaux inférieurs et superficiels sur lesquels le *Mal* n'a pas été raffiné et qui prennent alors l'apparence d'une plaie de la «lèpre». C'est pourquoi, explique le **Likouté Thora**, que les Lois de la *Tsaraat* ne s'appliquent plus depuis la destruction du *Beth Hamikdache*, car nous ne trouvons plus d'être suffisamment élevé pour mériter ce signal divin miraculeux. Dans le même ordre d'idée, le **Rambam** [fin des Lois de l'impureté de la *Tsaraat*] déclare: «*Tsaraat* est un terme global, et n'est pas un événement ordinaire. Plutôt, c'était un signe et un prodige אֵיטָה וּפֶלָא (*Oth VéPéla*) au sein du Peuple Juif pour les mettre en garde sur la médiance...» (voir aussi le commentaire du **Rabbénou Bé'hayé** sur Vayikra 13, 58). A l'appui de ces révélations, nous comprenons, explique le **Rav Moché Alchikh**, que l'homme qui était atteint de *Tsaraat* se réjouissait [*Véhaya* (וְהָיָה)] de pouvoir mériter cette attention divine, hors du commun, lui permettant de se purifier de ses dernières impuretés.

Rav Haïm Kaniewski a raconté une histoire qu'il a entendue de son oncle et maître le *Hazon Ich*: Deux soldats ont reçu une permission de sortie pour *Chabbath*. L'un d'eux observait les *Mitsvot* et l'autre, un fils unique et membre du *kibboutz* de *Dégania*, n'était pas religieux. Le soldat religieux a proposé à son camarade de venir passer le *Chabbath* avec lui à *Bné Brak*. Le camarade éloigné de la pratique des *Mitsvot* a accepté, mais a exprimé sa honte de porter ses vêtements habituels à *Bné Brak*. Son camarade lui a procuré des habits puis les deux garçons sont allés à *Bné Brak*. Le *Chabbath* s'est bien passé. L'âme du jeune homme a apprécié le *Chabbath* et bientôt, il a goûté et apprécié la douceur de la Thora. Dès lors, chaque fois qu'il avait une permission, il retournait à *Bné Brak*. Une fois son service militaire terminé, il s'est inscrit à la *Yéchiva Tiféret Tsion* de *Bné Brak* et a fait une *Téchouva* complète. Les parents du jeune homme étaient furieux. Son père a fait le voyage de *Dégania* à *Bné Brak* dans le but de découvrir «qui avait kidnappé son fils». Comme il avait habité à *Kossova* dans son enfance, il connaissait le *Hazon Ich* «qu'on appelait *Avrémelé* à *Kossova*» dit-il. «Où est mon fils?» A-t-il crié en entrant chez le *Hazon Ich*. «Je ne travaille pas à la police. Va le chercher là-bas», lui a répondu le sage. «Tu te rappelles que nous étudions ensemble à *Kossova*? Je suis devenu bolchevik. Mon père et ma mère ont versé beaucoup de larmes pour que je me repente, mais cela n'a servi à rien. Aujourd'hui, je fais partie des dirigeants du *kibboutz* *Dégania*», lui dit le père du jeune *Baal Téchouva*. «Sache que les larmes ne sont pas vaines. Si les prières de ton père et de ta mère n'ont pas agi sur toi, elles ont agi sur ton fils qui étudie dans une *Yéchiva* à *Bné Brak*...», lui fit remarquer le Rav. Après avoir raconté cette histoire, **Rav Haïm** a ajouté: «Le père et la mère doivent faire tous les efforts pour prier et pleurer pour leurs enfants. Même lorsqu'ils ne voient pas de résultats à leurs larmes, qu'ils continuent à prier et à pleurer... Si cela ne sert pas à cette génération, D-ieu en préserve, ils verront la *Yéchoua* (délivrance) dans les générations futures.»

Réponses

Il est écrit: «**Au huitième jour** (בַּיּוֹם הַחֲמִישִׁי) (*OuBayom Hachémini*), on circonci l'excroissance de l'enfant» (Vayikra 12, 3). A la question: **Pourquoi fait-on la Mila à huit jours?** Rapportons plusieurs réponses: **1)** La *Guemara* [**Nidda 31b**] s'interroge sur la question et répond que c'est pour éviter que tout le monde soit joyeux (au festin de la *Mila*) alors que les parents sont affligés (du fait qu'ils ne peuvent s'unir, en raison de l'impureté causée par la naissance, jusqu'au septième jour inclus). A ce propos, le «**Or Ha'Haïm**» explique que le fœtus ayant le statut de sa mère, il est impur (comme sa mère) par sa propre naissance. Aussi, la *Brit Mila* étant «le signe de D-ieu dans l'homme», nous est-il alors ordonné d'attendre que passent les «*Shiva Nékiim*» (les sept jours de purification) afin de «déposer» sur cet enfant le signe de D-ieu. **2)** La *Mila* est assimilée à un Sacrifice קֶרֶבֶן (*Korban*). L'animal ne peut être offert en sacrifice qu'à partir de l'âge de huit jours, après qu'il soit resté sept jours auprès de sa mère, comme il est dit: «Lorsqu'un veau, un agneau ou un chevreau vient de naître, il doit rester sept jours auprès de sa mère; à partir du huitième jour seulement, il sera propre à être offert en sacrifice à l'Éternel» (Vayikra 22, 27). De manière similaire, la *Mila* du nouveau-né ne se fait qu'au huitième jour, après le passage du *Chabbath*, contenu forcément dans la période précédente de sept jours. Aussi, la *Midrache* raconte-t-elle [**Vayikra Rabba Emor 27**]: «...Un roi qui s'apprêtait à entrer dans la ville, déclara: 'Aucun hôte ici présent ne m'accueillera, avant que je n'aie vu la Matrone'. Ainsi, le Saint béni soit-Il a dit: 'Ne M'apporte pas de Sacrifice (la *Mila* du nouveau-né), avant que ne soit passé un *Chabbath* (la Matrone) depuis sa naissance'.» **3)** Le «**Or Ha'Haïm**» ajoute que le fait de laisser passer un *Chabbath*, procure au nouveau-né une stabilité et une robustesse à son corps, au même titre que le premier *Chabbath* de la Création apporta le repos et la quiétude au Monde (voir **Rachi** sur **Béréchit 2, 2**). Cette fortification du corps, permet au nouveau-né de recevoir, dans les meilleures conditions, son âme divine à travers l'alliance de la *Mila*. Ainsi, lorsque *Abraham* fit la *Mila* d'*Its'hak*, à l'âge de huit jours, il organisa un grand festin pour l'occasion, comme il est dit: «*Abraham* fit un grand festin le jour où l'on sevrera *Its'hak*» (**Béréchit 21, 8**). A noter que le mot *Igamel* – הַגֵּמֶל (sevrer) se décompose en גמ (valeur numérique 8) et מל (*Mal* – circonci) [voir **Pirké deRabbi Eliezer 27**]. De ce verset, le *Talmud* [**Pessa'him 119b**] apprend que le Saint, *Beni* soit-Il, fera un banquet pour les Justes le jour où Il manifestera Sa grâce («*Yigmol*») aux enfants d'*Its'hak* (dans les Temps futurs – les temps messianiques symbolisés par le chiffre 8 – voir **Arkine 13b**). Ce repas que l'on a pris l'habitude de faire le jour de la *Mila*, est un «repas de remerciement» סְעוּדַת הַחֲדָיָה (*Séoudat Hodaya*) car l'enfant, arrivé au huitième jour, sort d'une situation de danger [**Avné Choam**]. De même, le **Rambam** [dans **Moré Névoukhim**] déclare: «La raison pour laquelle la circoncision a lieu le huitième jour, c'est que tout animal [ou être humain], au moment de sa naissance, est très faible et très tendre, comme s'il était encore dans le sein de sa mère; ce n'est qu'au bout de sept jours qu'il compte parmi les êtres qui sont en contact avec l'air.» La dimension physique du monde est symbolisée par le chiffre 7 (les sept jours de la semaine). Le chiffre 8 est donc le symbole de la dimension supranaturelle et spirituelle de la Création. L'homme naît (dans le monde du 7) avec une excroissance (*Orla*). Lorsque celle-ci lui est soustraite de sa chair, un *Tikoun* (réparation) s'opère en lui, lui permettant de véritablement s'attacher à D-ieu – dont la lumière brille dans le monde du 8. C'est pourquoi la *Mila* se réalise au huitième jour depuis la naissance [voir **Maharal de Prague – Tiféret Israël 2**].

LA TORAH CHEZ VOUS

du GR Jacques OUAKNIN 5781

PARACHA TAZRIA-METSORA 5783

LE SIGNE D'ALLANCE

Isha qui tazria « Lorsqu'une femme a conçu ». Rabbi Simlaï dit : de même que la création de l'homme se place dans la Genèse après celle de tous les animaux, ainsi la loi le concernant se situe après celle des animaux (*Rachi*). En réalité l'âme préexiste à la Création tandis que le corps ne fut formé que le sixième jour de la création, comme le dit le Psaume « Après et avant tu m'as créé », *ahor vaqédém tsartani* (Ps 139, 5).

Isha qui tazria Veyalda zakhar « Lorsqu'une femme a conçu et qu'elle a enfanté un mâle » la mère sera impure durant sept jours et le huitième jour on circoncirca l'enfant.

LA CIRCONCISION

« Pour quelle raison évoquer ici la circoncision de l'enfant : ne savions-nous pas depuis Abraham que tout enfant mâle devait être circoncis à huit jours ? Et si c'est pour nous apprendre que la circoncision doit avoir lieu même le jour du Shabbat selon le Traité Shabbat 132a, pour quelle raison ne l'avoir pas enseigné à propos d'Abraham » (Or Hahaïm) ? Le Or Hahaïm répond : on aurait pu penser qu'il s'agissait d'une licence accordée à Abraham de faire la circoncision même chabbat, notre verset vient préciser qu'en réalité même pour les générations suivantes la circoncision a bien lieu le huitième jour, même si c'est un Chabbat. Mais pourquoi huit jours ? Dans la paracha *Tazria*, le délai de huit jours s'explique par l'état d'impureté de la mère pendant sept jours. La mère pourra ainsi, elle aussi, participer à la joie de l'événement, ce qui n'aurait pas été possible si la circoncision avait été pratiquée à la naissance. Autre raison donnée : afin que le nouveau-né acquiert des forces pour supporter l'opération, il en est d'ailleurs ainsi pour les animaux offerts en sacrifice qui doivent être âgés d'au moins huit jours. Et enfin, pour que le nouveau-né passe un Chabbat afin de recevoir cette qualité particulière de sainteté que confère le Chabbat.

RABBI AKIBA FACE AU GOUVERNEUR ROMAIN.

Le gouverneur romain Turnus Rufus posa la question suivante : « lesquelles sont- elles supérieures, les œuvres divines ou bien les œuvres humaines ? Et de préciser sa question : pour quelle raison pratiquez-vous la circoncision, est-ce pas parce que vous considérez que l'œuvre divine est imparfaite ! Pour toute réponse Rabbi Akiba posa devant le romain des épis de blé et des gâteaux ! Vous avez la réponse à votre question lui dit Rabbi Akiba : Dieu a créé un monde dans lequel Il désire que l'homme intervienne pour le parfaire. Le Or Hahaïm explique que Rabbi Akiba ne pouvait donner comme réponse à Turnus Rufus qu'un argument acceptable par la logique humaine, car en réalité les deux choses ne sont pas comparables. En effet les épis de blé nécessitent l'intervention de l'homme, mais c'est pour son propre confort, alors que la *Mila*, la ciconcision, est une *Mitsva* pour obéir à la volonté de Dieu. En effet, Turnus Rufus ne pouvait pas comprendre que toute *Mitsva* présente deux aspects, celui d'un acte dont on peut saisir la portée physique ou morale, et un aspect spirituel qui dépasse l'entendement humain et dont le peuple juif est conscient. Il en est ainsi de la *Mila* que Dieu a imposé aux enfants d'Israël.

MARCHE DEVANT MOI ET SOIS PARFAIT.

Lorsque Dieu se révéla à Abraham, Dieu lui dit : *hithalèkh lefanaye véhié tamime* « Marche devant moi et sois parfait » (Gn 17,1) Cette perfection a donné lieu à différentes interprétations dont l'essentiel est la parfaite confiance en Dieu. « Cette notion d'acceptation confiante qui ne demande pas d'explications se rapproche de l'interprétation du terme *amime* תמים donnée par Ibn Ezra : « Ne demande pas pourquoi la *Mila* existe »(Rav Munk)

Il ne faut pas en déduire que la soumission inconditionnelle aux *Mitsvot* a fait des enfants d'Israël des personnes naïves et des moutons de Panurge. Bien au contraire c'est la source même de leur intelligence.

On l'apprend de la réaction du peuple lors de la Révélation au Mont Sinaï en disant, « nous ferons et nous nous essayerons de comprendre », *Naassé Vénichma'*, qui a entraîné cette réflexion divine : « qui a révélé ce secret des anges à Israël ? » En effet, nos ancêtres au pied du Mont Sinaï ont compris que la sagesse divine et la sagesse humaine ne sont comparables : *ki lo mahchévotaï mahchevotékhém ki-gavoa chamayim méarets ...*, « Mes pensées ne sont pas vos pensées...autant les cieux sont élevés au-dessus de la terre, autant mes voies sont élevées au-dessus de vos voies et mes pensées au-dessus de vos pensées (Isaïe 55,8) ». L'étude de la Torah devint la feuille de route du peuple juif au sein duquel on ne trouve que rarement de parfaits ignorants ; *ki hi hokhmatkhém ouvinatkhém leeiné ha'amime*, « la Torah est votre sagesse et votre discernement aux yeux des nations ». Ce devoir prioritaire de l'étude s'est étendu à d'autres disciplines de la connaissance, et a initié un esprit particulier au sein du peuple juif : la recherche de la connaissance et l'esprit d'initiative.

LA ORLA, SIGNE D'IMPURÉTÉ.

La notion d'impureté est spécifique au Judaïsme. Comment expliquer que le contact d'un cadavre rende physiquement impur ou que le bain rituel rende pur ? Toute la Torah est imprégnée de ce principe spirituel et la vie quotidienne est réglée selon cette notion qui dépasse l'entendement humain. Pour comprendre le fondement de l'impureté le *Sfat Emet* (Rabbi Yehouda Ariéh leib de Gour) explique qu'il existe un monde supérieur d'où émane la vie qui descend et se cache dans le monde d'en bas, dans le monde des humains. C'est ainsi que la Torah proclame que tout enfant d'Israël a une part dans le monde futur. Comment cela ? Cela signifie que dans chaque *Mitsva* exécutée par un enfant d'Israël il y a une part de la lumière d'en haut cachée dans l'acte matériel. C'est pourquoi l'homme a été créé en dernier, bien que conçu dans la pensée divine en premier, pour révéler que toute vie sur terre émane de Dieu : par son action, l'homme entraîne avec lui le devenir du monde. C'est pourquoi dès sa venue au monde l'homme devait se débarrasser de tout ce qui entrave la présence divine dans le monde dont la lumière et la vérité sont recouvertes d'une *qlipa*, d'une membrane opaque, dont le prépuce est le symbole, symbole de l'impureté, de l'imperfection. Cette tâche a été confiée à l'homme qui par son action entraîne le monde vers sa perfection. Le Zohar nous révèle que grâce à la circoncision, toutes les portes de la sagesse furent ouvertes à Abraham. Par la sainteté acquise par son corps suite à la circoncision, Abraham pouvait désormais avoir accès à tous les secrets divins.

La circoncision a lieu le huitième jour, le nombre huit étant symbole du sur-naturel, de ce qui est au-delà de la nature. Le Maharal avait attiré notre attention sur le fait que le nombre sept correspond au monde de la nature. Le nombre sept revient souvent pour décrire des phénomènes naturels : les sept jours de la semaine, le spectre des couleurs de l'arc en ciel. Le nombre huit traduit une dimension méta-naturelle, celle de la Torah et de la Présence divine. L'homme apprend ainsi que le monde n'est pas dirigé uniquement d'après des lois de la nature et de la logique mais surtout par le pouvoir divin qui l'oriente dans le sens de sa volonté.

LA DIMENSION FÉMININE DE LA CRÉATION.

Nos Sages se demandent pour quelle raison la Torah parle d'ensemencement de la femme au lieu d'écrire directement : une femme donna naissance à un enfant ? Il est possible d'avancer que « la femme fait référence à la dimension féminine de la Création, c'est-à-dire à l'aspect récepteur du monde. Le monde a été « ensemencé » par Dieu et Il y exerce en permanence son influence par l'intermédiaire de l'homme créé à l'image de Dieu Zakhar ou Neqéba « mâle et femelle », formé à partir de deux origines distinctes et opposées, la poussière de la terre et l'âme, étincelle émanant de Dieu. L'homme est capable d'élever la matérialité vers le spirituel. Un simple exemple, l'homme en absorbant de la nourriture peut élever la matière vers le spirituel.

Il est remarquable également que la Torah intercale la loi sur la circoncision au huitième jour alors que le texte ne concerne que le rétablissement de la femme, après l'accouchement. La raison en est l'intime rapport de la qualité de juif de l'enfant avec sa mère. En effet, est juif, un enfant né de mère juive qui, selon la Torah, est seule à même de transmettre cette identité à l'enfant. Incommodant au père, la circoncision est ressentie comme un devoir tellement important et spécifique qu'il est rare de voir des familles refuser de s'y conformer, ce devoir étant considéré comme une source de vie et de bénédictions. C'est la mère qui confère la qualité de juif, mais c'est du devoir du père de faire entrer l'enfant dans l'alliance d'Abraham, pour devenir un véritable serviteur de l'Eternel.



La Parole du Rav Brand

Lors du Chabbat de Pessah on a lu comment Moché sollicita D-ieu afin « qu'il marche avec les juifs » : « Comment sera-t-il donc certain que j'ai trouvé grâce à Tes yeux, moi et ton peuple ? Ne serait-ce pas quand Tu marcheras avec nous, et quand nous serons distingués, moi et ton peuple, de tous les peuples qui sont sur la face de la terre ? » Moché reçoit alors cette promesse merveilleuse : « Voici un Makom – un lieu – avec Moi... Aussitôt, Moché s'inclina à terre et se prosterna... Voici, Je traite une alliance : Je ferai, en présence de tout ton peuple, des prodiges qui n'ont eu lieu dans aucun pays et chez aucune nation ; tout le peuple qui t'environne verra l'œuvre de D-ieu qui est terrible, ce que Je te ferai... la fête des Matsot tu observeras... Trois fois par an, tous les mâles se présenteront devant D-ieu... Tu n'égorges pas le Pessah en possédant du Hamets... » (Chémot, 33, 16-34, 25). Ces « prodiges qui n'ont eu lieu dans aucun pays et chez aucune nation » seront donc plus puissants que les dix plaies en Egypte et la division de la mer, et ils se produiront devant les yeux de tout le peuple.

De quels prodiges s'agit-il ?

Les versets rapportent par la suite, comment trois fois par an tous les hommes mâles devaient se réunir dans le Temple devant D-ieu, et qu'à la veille de Pessah, ils sacrifieront l'agneau (ou la brebis) pascal.

Lors d'une veille de Pessah, le roi Agrippas voulut savoir combien de juifs étaient réunis à Jérusalem, et il ordonna au Cohen Gadol de compter les paires de reins qu'ils brûlaient sur l'autel l'après-midi. Et voilà le résultat : 600 000 paires. Il y avait alors à Jérusalem au moins 6 millions de juifs pour passer cette fête, car chaque agneau était consommé par un groupe de 10-20 personnes (Pessahim, 66b). Jérusalem était une petite ville, et il fallait absolument manger le sacrifice à l'intérieur de la ville, mais jamais un homme ne se plaignait : « J'ai passé la nuit serré à Jérusalem » (Avot, 5,5). Dans un laps de temps de quatre heures et demie l'égorgement de tous les agneaux, leur dépeçage et le brûlement de leurs

grasses étaient terminés (Pessahim, 58a). Chaque agneau étant accompagné du délégué de son groupe, il se trouvait 600 000 hommes et 600 000 agneaux dans la Azara, la cour avec l'autel. Elle mesurait 135 coudées - 70 mètres - sur 187 coudées - 90 mètres- (Midot, 2, 6), le tout 6300 mètres carrés, desquels il faut soustraire plus que sa moitié : le bâtiment du Oulam et du Hekhal dans lesquels on ne rentrait pas, ainsi que la place du mizbéah et ses alentours, où travaillaient les Cohanim. La foule était divisée en trois groupes (Pessahim, 64a) ; la première comptait à peu près 350 000 hommes et 350 000 agneaux, la deuxième 200 000 et la dernière 50 000.... Le deuxième et le troisième groupe y entraient lorsque les portes s'ouvraient et que le premier groupe sortait. Le premier groupe se trouvait alors avec 350 000 hommes et 350 000 agneaux durant une heure et demie dans une salle de moins que 2000 mètres carrés...

Durant les fêtes particulièrement, les hommes dans la Azara étaient si serrés, au point que la moitié « flottait », l'un sur l'autre (omdin tsefoufine). Mais « dès que le Cohen Gadol prononçait le Nom de D-ieu, tout le peuple qui se trouvait dans la Azara se prosternait et s'étalait », (Avot, 5, 5 ; Yoma, 66a). Cela fait partie des 10 miracles dans le Temple (Avot, 5,5). C'est ce miracle que D-ieu avait promis à Moché.

Reprenons les versets cités. Moché demande à D-ieu : « que Tu marcheras avec nous ». D-ieu répond : « Voici un Makom – un lieu – avec Moi... ». Voici le sens : Je n'entre pas dans un lieu créé par Moi pour les humains ; celui-ci est limité, comme vous et comme tout dans ce monde. En revanche Moi, J'ai Moi-même un « Makom », Je Suis Mon Makom, qui ne se mesure pas et qui est illimité. Je viendrai avec Mon Makom, et Je vous placerai chez Moi. C'est le plus grand des prodiges que le monde n'ait jamais connu. Il s'est répété trois fois par année à chaque fête, aux yeux de tout le peuple juif.

Rav Yehiel Brand

Ville	Entrée *	Sortie
Jérusalem	18 : 36	19 : 51
Paris	20 : 32	21 : 44
Marseille	20 : 10	21 : 15
Lyon	20 : 16	21 : 24
Strasbourg	20 : 10	21 : 22

* Vérifier l'heure d'entrée de Chabbat dans votre communauté

N° 336

Pour aller plus loin...

1) Que nous apprend la Torah en plaçant le sujet des Négaim (affectant une personne ayant dit du Lachon Hara) après celui des animaux permis et interdits à la consommation, mentionné précédemment dans la Sidra de Chémini ?

2) A quels enseignements font allusion les Sofé Téivot des termes « hachémini yimol bessar... » (12-3) ?

3) Selon une opinion de nos Sages, que nous apprend le fait que seul (parmi les 4 noms désignant un homme : ich, guéver, énoch, adam) le qualificatif Adam est employé au sujet des négaim ?

4) Il est écrit à propos de celui qui s'assied sur le Kéli sur lequel se serait assis un zav : « yékhabess bégadav » (5-16). Qu'apprenons-nous par « ate bach » du terme « yékhabess » ?

5) Il est écrit (15-31) : « véhizartem ète Bné Israël mitoumotame vélo yamoutou bétoumatame bétaméame ète michkani ».

La racine « Tamé » (impur) revient 3 fois dans ce passouk. Quelle est la Ségoula nous aidant à nous préserver des pensées impures et mauvaises ?

6) Selon une opinion de nos Sages, quelle faute entraîne chez l'homme de voir sortir de son corps le Kéri ?

Yaacov Guetta

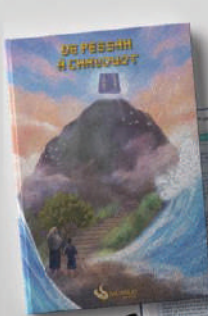
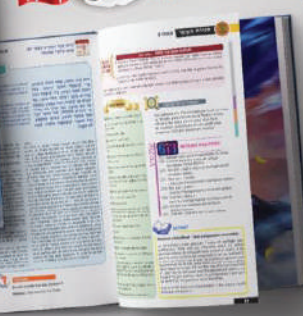


DE PESSAH À CHAVOUOT

NOUVEAU LIVRE

NOUVEAU

Pirké Avot
Sefirot
Meguilat Rout
Dessins
Minhaguim
Omer
Halakha
et plein d'autres rubriques

Réponses Enigmes Chémini N°335

Enigme 1: S'il est autorisé de faire la Sémikha des korbanot pendant Yom Tov (Rachi 'Haguiga 15a rapporte que c'est la 1^{ère} Ma'hloket après Matane Torah).



Enigme 2: Une énigme.

**Pour soutenir Shalshelet
ou pour
dédier une parution :**

Shalshelet.news@gmail.com

Ce feuillet est offert Léilouy Nichmat Yehoudit bat Kamouna

Peut-on acheter ou mettre de nouveaux vêtements pendant la période du omer ?

A) Selon la stricte loi, il est tout à fait autorisé d'acheter, ainsi que de mettre de nouveaux vêtements pendant la période du deuil du omer, et cela même s'il s'agit d'un vêtement qui a de la valeur et qui nous procure de la joie, sur lequel on récite Chéhé'hiyanou.

Cependant, beaucoup ont l'habitude de s'abstenir d'acheter ou de mettre de tels vêtements [Moed Kol 'Haï 6,12 ; Mekor neeman 486 ; Voir le 'Hazon Ovadia p.259 qui écrit que concernant un nouveau fruit il n'y aura pas lieu de se montrer rigoureux].

D'autres décisionnaires rapportent que cette coutume est infondée, et qu'il ne sera donc pas nécessaire d'y prêter attention [Caf Ha'haïm 493,4 ; Or Létsion 3 perek 17,2 ; Chout Yishak Yeranene 1,42 ; Voir aussi le Michna beroura 493,2 avec la note 4 dans l'édition Dirchou ainsi que l'édition (Beyis'hak Yikaré) au nom de Rav Auerbach].

B) Il est à noter, que même ceux qui désirent suivre l'opinion rigoureuse, pourront acheter des vêtements qui n'ont pas de grande valeur ou qui ne procurent pas de joie particulière (tous les vêtements sur lesquels on ne récite pas Chéhé'hiyanou). Il en sera de même pour acheter des nouveaux vêtements en solde (ou que l'on craint de ne plus trouver) sur lesquels on récite chéhé'hiyanou ['Hazon Ovadia sur Yom tov page 259 qui permet également de mettre le vêtement pour chabbat/Mila/Bar mistva ... en récitant bien sûr la bénédiction de Chéhé'hiyanou sur le vêtement adéquat].

C) Aussi, on pourra faire une 'Hanoukat Habayit (si nécessaire) et réciter alors la bénédiction de Chéhé'hiyanou sur la nouvelle maison (certains ont pour habitude d'acheter un nouveau vêtement, et de réciter chéhé'hiyanou dessus en acquittant la nouvelle maison) [Ye'havé Daate Tome 3 siman 30 ; Voir aussi Yebia Omer 3 siman 26 ainsi que Michna Beroura édition dirchou fin de la note 4 et Michna beroura Ich Matsliah 493 note 2 et fin du sefer].

David Cohen

Enigme 1 :

Comment est-il possible d'être acquitté de la mitsva du Omer un soir, sans avoir prononcé le bon compte et sans s'être fait acquitter par quelqu'un d'autre ?

Enigme 2 : Quelle lettre peut-on lancer dans tous les sens ?

**Enigmes****Or Letsion**

Il est écrit (Dévarim 20,5-7) : " Si quelqu'un a bâti une maison neuve et n'en a pas encore pris possession ... Si quelqu'un a planté une vigne et n'en a pas encore acquis la jouissance... Et si quelqu'un a promis mariage à une femme et ne l'a pas encore épousée, qu'il parte et s'en retourne chez lui. "

La loi a été établie dans le Rambam (Hilkhot Melakhim 7,5) selon laquelle un homme qui s'est fiancé peut retourner chez lui sans rejoindre l'armée, mais il doit fournir de l'eau et de la nourriture à son frère dans l'armée. En revanche, un homme nouvellement marié ne peut pas quitter sa maison pendant une année entière, comme il est écrit (Dévarim 24,5) : " Il sera exempté de tout service militaire pendant un an et réjouira la femme qu'il a prise " et pendant toute l'année, il ne fournit pas d'eau et de nourriture, etc.

De prime abord, nous dirions que si l'homme ne

rejoint pas l'armée, c'est dans le but de pouvoir réjouir sa femme, mais cela ne semble pas être la raison, puisque même ceux qui plantent une vigne ou construisent une maison sont également exemptés de rejoindre l'armée et dispensés de fournir de l'eau et de la nourriture à leurs frères dans l'armée (comme l'établit le Rambam cité dans Hilkhot Melakhim 7,5). S'il est dit que le mari est exempté afin de pouvoir réjouir sa femme, pourquoi ceux qui inaugurent leurs maisons et les planteurs de vignes le sont-ils également ? Il y a donc certainement une autre raison pour expliquer tout cela.

En fait, il semble que le mari soit exempté de ces obligations pendant la première année afin de pouvoir se consacrer à l'étude de la Torah. En effet, puisque pendant la première année, il lui est imposé de réjouir sa femme, s'il rejoint l'armée, il ne pourra pas consacrer du temps à l'étude car dès son retour, il devra réjouir sa femme. C'est la raison pour laquelle, lorsqu'il se marie, il est

Jeu de mots

Faire son auto-psy n'a jamais tué personne.

Devinettes

- 1) Quels sont les 2 cas où on ne montre pas au Cohen immédiatement la plaie de Tsaraat ? (Rachi, 13-14)
- 2) Les habits du Métsora doivent être "froum". Que cela signifie-t-il ? (Rachi 13-45)
- 3) Pourquoi le Métsora devait-il résider en dehors des 3 camps ? (Rachi, 13-46)
- 4) En dehors de « goudal », quel mot peut signifier « pouce » ? (Rachi, 14-14)
- 5) Où les Emori cachaient leur or durant les 40 ans durant lesquels les Béné Israël se trouvaient dans le désert ? (Rachi, 14-34)

Réponses aux questions

1) Cela nous apprend qu'en général, les gens font davantage attention à ne pas manger des bêtes névélot ou tréfot que de « manger vivants » leurs frères juifs à travers le Lachon Hara qu'ils profèrent à leur égard. Or, la faute de la médisance n'est pourtant pas moins grave (voire même plus grave) que la faute de manger non-cacher ! (Rav Israël Salanter)

2) Ces Sofé Téivot forment le nom de la Kélipa « Léri » qui est préposée (mémouna) au zénout, et incarne également Amalek (dont la guématria est d'ailleurs la même que cette Kélipa, 240).

Or, la mitsva de la Mila affaiblit considérablement la force de cette Kélipa et constitue une bonne Ségoula aidant l'enfant circoncis à être plus tard Chomer Bérit avec sainteté et pureté.

En ce sens, il est recommandé au Mohel d'être Mékaven le chem 'Léri' au moment de la Mila (pour affaiblir cette Kélipa). (Békhon Yaacov du Rav Yaacov Hacohen né en 1883 en Tunisie)

3) Le nom 'Adam' est le qualificatif désignant le plus haut niveau spirituel de l'homme. Ainsi, en employant le nom Adam au sujet des négaim affectant une personne s'étant rendue coupable de Lachon Hara, la Torah nous enseigne que la faute de la médisance est malheureusement fréquente chez les hommes ayant une stature ou un poste important dans le Kélal Israël (car une haute stature en 'Hokhma et en spiritualité

peut bien souvent engendrer chez l'homme qui en est pourvu, de la Gaava. Voir le Ram'hal à ce sujet). (Rav Mordékhaï Yossef de Ichbitsa)

4) Le « ate bach » du mot « yékhabs » est « 'hachmal ». Ceci fait allusion aux paroles du Ben Ich 'Haï enseignant que la tunique (kotnot) d'Adam était faite de « Or 'Hachmal » (lumière spirituelle très grande), si bien que les 'hitsonim (forces du mal) n'avaient aucune emprise sur lui.

Cependant, lorsque Adam futa, cette tunique devint pour lui une Kotnot faite à partir de la Kélipat Noga. Ainsi, le « ate bach » vient faire allusion au message suivant : seuls le Kibouss et la pureté permettent à l'homme de s'éloigner des 'hitsonim et de retrouver ainsi le Or Haganouz (or ha'hachmal), qui est d'ailleurs enfoui dans la Torah, qu'on se doit d'étudier chaque jour ! (Midracho Chel Chem du rav Mékikatz Chéli zatsal, rav de Djerba, imprimé en 1947 à Djerba)

5) L'étude approfondie du traité Makot nous aide à nous préserver ou à annuler les pensées impures et mauvaises, pouvant surgir dans notre esprit.

Remez Ladavar : la guématria du terme « Makot » (466) est la même que celle du mot « hirhourim » (pensées malsaines). ('Hida, Dévach Léfi, Maarékheté 5, ote 9)

6) Celui qui formule des vœux (Nédarim) et ne les accomplit pas, contractera l'impureté du Kéri. (Dévarim Chébidoucha, Siman 4).

Léilouy nichmat Malka Sultana Taïta bat Florence Myriam Simha

exempté de fournir de l'eau et de la nourriture. Quant à celui qui plante une vigne et s'en occupe, il est bien connu que pendant la première année où les fruits peuvent être récoltés, beaucoup d'efforts sont faits pour collecter les fruits, les vendre, etc., et s'il rejoint l'armée, il n'aura pas le temps d'étudier. Mais s'il est exempté de l'armée, une fois son travail dans la vigne terminé, il disposera de temps libre pour étudier. Et pendant la deuxième année, le travail est beaucoup moins important, les affaires ayant déjà commencé...De même, pour celui qui inaugure sa maison, la première année est souvent nécessaire pour effectuer plusieurs rangements et aménagements. Selon cette explication, il existe une raison commune à toutes les personnes exemptées de l'armée la première année, à savoir l'importance d'avoir un moment pour étudier la Torah. Ceci est d'autant plus vrai pour le nouveau marié, dont la première année sera décisive sur son étude de Torah. (Or letsion H&M p.185)

Yonathan Haik

Rabbi Yossef Yitz'hak Schneerson (partie 1/2)

Né en 1880 à Lyubavichi (Russie), Rabbi Yossef Yitz'hak Schneerson grandit dans le petit village de Loubavitch, le centre historique de 'Habad. Il est également connu sous le nom de Friediker Rebbe ("Rabbi précédent" en yiddish), ou le Rebbe Rayatz (un acronyme pour Rabbi Yossef Yitz'hak). Ses débuts : Il fut nommé secrétaire personnel de son père à l'âge de 15 ans. Cette année-là, il représenta son père à la conférence des chefs communaux de Kaunas. L'année suivante (1896), il participa à la Conférence de Vilna, où les rabbanim et les dirigeants communautaires discutaient sur des questions telles que la création d'une organisation juive unie dans le but de renforcer le judaïsme. En 1898, il fut nommé chef du réseau de yeshiva Tomkhei Temimim. Puis, en 1901, il fonda une Yeshiva à Boukhara. En grandissant, il milita pour les droits des Juifs en comparaisant devant les autorités tsaristes à Saint-Petersbourg et à Moscou. Pendant la guerre russo-japonaise de 1904, il chercha à soulager les conscrits juifs de l'armée russe en leur envoyant de la nourriture et des fournitures cachères dans l'Extrême-Orient russe. En 1905, il participa à

l'organisation d'un fonds pour subvenir aux besoins de Pessa'h des troupes en Extrême-Orient. Avec la montée de l'antisémitisme et des pogroms contre les Juifs, il voyagea en 1906 avec d'autres rabbanim éminents pour demander l'aide des gouvernements d'Europe occidentale, en particulier l'Allemagne et la Hollande, et persuada les banquiers d'utiliser leur influence pour arrêter les pogroms. Il fut arrêté quatre fois entre 1902 et 1911 par la police tsariste en raison de son militantisme, mais fut relâché à chaque fois. Un sixième Rabbi engagé : À la mort de son père, Rabbi Shalom Dovber Schneerson, en 1920, Rabbi Yossef devint le sixième Rabbi de 'Habad-Loubavitch. C'était une époque de grands bouleversements sociaux et politiques après la Révolution russe de 1917. Les bolcheviks anti-religieux victorieux (dont certains Juifs) avaient l'intention de déraciner et de supprimer toute vie religieuse dans la "nouvelle" Russie bolchevique. Suite à la prise de contrôle de la Russie par les communistes, une section lança des activités anti-juives destinées à dépouiller les juifs orthodoxes de leur mode de vie religieux. Rabbi Yossef se prononça avec véhémence contre le régime communiste athée et son objectif d'éradiquer de force la religion dans tout le pays. Il ordonna délibérément à ses partisans de créer des écoles religieuses, allant à l'encontre de la "dictature du prolétariat" marxiste-léniniste.

Il convoqua une conférence unique de tous les géants de la Torah à travers la Russie qui se tint en 1917 à Moscou. Puis, en 1921, il établit une succursale de Tomkhei Temimim à Varsovie. En 1924, il fut contraint par la police secrète russe de quitter Rostov et s'installa à Leningrad. À cette époque, il s'efforça de renforcer l'observance de la Torah à travers des activités impliquant des rabbanim, des écoles de Torah pour enfants, des yeshivot, des instructeurs supérieurs de la Torah et l'ouverture de mikvaot. Il établit Agoudat 'Hassidei 'Habad aux États-Unis et au Canada. En 1927, il établit un certain nombre de yeshivot à Boukhara. Il était principalement responsable du maintien du système désormais clandestin de yeshiva 'Habad, qui comptait à cette époque dix branches dans toute la Russie. Étant sous surveillance continue par des agents du NKVD, il fut arrêté en 1927 et incarcéré à la prison Spalerno de Leningrad. Il fut jugé par un conseil armé de révolutionnaires, accusé d'activités contre-révolutionnaires et condamné à mort. Suite à des pressions politiques de l'extérieur notamment les gouvernements occidentaux et la Croix-Rouge internationale, il fut plutôt banni à Kostroma pour une peine de trois ans et fut finalement autorisé à quitter la Russie pour Riga en Lettonie, où il vécut de 1928 à 1929.

David Lasry

La Question

A la suite de la fin de la parachat Chémini qui nous enseignait les lois de la cacherout animale, la paracha de la semaine traite du sujet de l'impureté humaine. A ce sujet nos Sages du midrach expliquent l'ordre et la juxtaposition de ces deux enseignements de la manière suivante : si l'homme est méritant, alors il a la primauté sur toute la création et sinon on lui dit : " le moustique t'a

devancé...". Il est vrai que tous les animaux furent créés avant l'être humain. Néanmoins, pour quelle raison le midrach cite en particulier le cas du moustique ? Le **Rav Shneerson** répond : Au sujet du châtiment de Titus, la guemara raconte que Hachem dit : " J'ai une créature faible dans Mon monde qui s'appelle le moustique..." Et nos Sages de nous expliquer : pourquoi est-il appelé faible ? Car il ne secrète pas d'excréments pour se débarrasser des détrit.

Ainsi le midrach compare l'homme non méritant, ayant donc comme caractéristique de s'être imprégné de la matérialité environnante sans avoir réussi à expulser de son être les déchets inhérents, au moustique. Et à ce propos, il nous rappelle que le moustique conserve sa primauté sur un tel homme du fait d'avoir été créé avant ce dernier.

G.N.

La Paracha en Résumé

Montée 1 : Une femme qui accouche d'un garçon, sera impure durant 7 jours, puis les 33 jours suivants, bien qu'elle ait des écoulements de sang, elle restera pure. Cependant, pour tout ce qui est saint, elle attendra le 40^{ème} jour où elle amènera son korban. Si elle met au monde une fille, ce sera 14 jours d'impureté et 66 jours de « sang pur ». Puis, le 80^{ème} jour elle amènera un agneau et un oiseau. Si elle n'a pas les moyens, elle amènera deux oiseaux.

Lèpre : Si un homme a une tache de lèpre, elle sera montrée au Cohen pour qu'il en juge le statut. Si un poil noir est devenu blanc, c'est un signe d'impureté. S'il a une tache blanche très prononcée, il sera enfermé 7 jours afin de voir l'évolution. Si la tache n'a pas changé, on attendra 7 jours de plus. Si la tache est moins prononcée, la plaie s'appelle « mispa'hat » et l'homme se trempera au mikvé et sera pur. Si la « mispa'hat » s'est finalement étendue et agrandie, il sera impur.

Séet : Si c'est une tache blanche avec un poil devenu blanc (séet) avec dans la tache, une apparence de chair, c'est un signe d'impureté. Si la lèpre s'est généralisée dans tout son corps, c'est un signe de pureté. Dès que l'on reverra de la chair sous la lèpre, il sera de nouveau impur.

Ché'hin : Si une tache blanche ou rouge (léger) prend la place d'un ulcère, si le poil a blanchi, il sera impur. Si le poil n'a pas blanchi ou que la peau n'est pas très claire, on l'enfermera 7 jours pour connaître son statut.

Montée 2 : **Mikhvat èch** : Même procédé pour celui qui a une tache de lèpre (blanche ou rouge) qui apparaît après qu'une brûlure ait guéri.

Nétek : Une tache de lèpre se trouvant sur la tête ou sur la barbe, s'il y a un poil jaune dedans, cela s'appelle un nétek et il sera impur.

Bohak : Une tache blanc foncé, est considérée « bohak » et elle est pure.

Montée 3 : **Kara'hat / gaba'hat** : L'homme qui perd ses cheveux ou sa barbe ne sera pas concerné par l'impureté du netek. Cependant, si un poil blanc avec un teint rouge pousse à cet endroit, il sera impur.

Bégued : Si la lèpre s'attaque à un habit de lin ou de laine ou un morceau de cuir, le Cohen laissera en suspens l'habit durant 7 jours, puis on vérifiera s'il y a extension. Si c'est le cas, on brûlera l'habit, sinon, on le lavera et on attendra une nouvelle fois.

Montée 4 : La paracha poursuit en détail sur la lèpre de l'habit et nous passons ensuite à la paracha de Metsora.

Purification : Le lépreux guéri amènera deux oiseaux purs, du cèdre, de la laine écarlate et de l'hysope. Il fera la ché'hita d'un des oiseaux et récupèrera le

sang dans un ustensile en argile contenant de l'eau de source. Puis, il se saisira du mélange précité et de l'oiseau vivant, il les trempera dans cet ustensile contenant l'eau et le sang et il y aspergera le lépreux sept fois. Puis, il se rasera et se trempera. Sept jours plus tard, il se rasera de nouveau et le 8^{ème} jour il prendra deux agneaux et une brebis, ainsi que 3 issaron de farine et un log d'huile. La Torah explique ensuite le déroulement des événements et comment chaque sacrifice était offert.

Montée 5 : Si l'ex-lépreux était pauvre, il offrirait un agneau et deux oiseaux, à la place des trois animaux. Puis la Torah explique comment on offrait ses sacrifices et comment on le purifiait dans ce cas.

Montée 6 : La paracha enchaîne avec la lèpre des maisons et ses lois de purification. La Torah explique ensuite les lois du zav (qui a des écoulements avec un membre endormi) et toutes les impuretés qu'il génère. Il a ensuite un procédé de purification et des oiseaux à offrir (en fonction du nombre d'écoulements).

Montée 7 : On poursuit avec les différentes impuretés, parmi lesquelles, le zera, la femme zava qui inclut également la nida. Chaque impureté a son procédé de purification et parfois des sacrifices à apporter.

Rébus



La Force d'une parabole

Une des fautes pouvant amener à la Tsaraat est la faute du lachon ara. Nous remarquons que le yetser ara est particulièrement motivé à nous faire trébucher sur cette faute. Pourquoi déploie-t-il tant d'efforts dans ce domaine ?

Le Maguid de Douvna nous l'explique par une parabole. Un roi avait un fils unique qu'il gâtait particulièrement. Comme le prince adorait les sucreries, les pâtisseries du palais préparaient pâtisseries et confiseries à longueur de journée pour lui faire plaisir. Un jour, l'enfant tomba malade et les médecins appelés à son chevet affirmèrent que son régime alimentaire était en cause. Les sucreries lui furent désormais strictement interdites car elles risquaient de lui être fatales. Le roi ordonna de mettre immédiatement sous clef tout aliment contenant du sucre. Une fois hors de danger, la première chose que le prince demanda fut un morceau de gâteau.

"Je m'excuse Votre Honneur", lui répondit le domestique, "mais je ne puis vous en servir !"

"Qu'est-ce que cela signifie?" rétorqua l'enfant avec humeur et en tapant du pied. "L'ordonne, j'exige!"
"C'est impossible!" dit le serviteur. "Dans tout le palais, il n'y a pas un seul gâteau!"
"Comment est-ce possible?" cria le prince. "Je vais le vérifier!"
L'enfant se rendit en cuisines, fit un scandale mais le serviteur avait raison. Les gâteaux étaient rangés dans des armoires fermées à clé. Il n'eut pas le choix : contraint et forcé à tenir son régime, il guérit.
Cependant, le roi avait un ennemi : le souverain du pays voisin qui lui gardait rancune à cause de vieilles querelles passées. Lorsqu'il apprit la maladie du prince héritier, il se frotta les mains : maintenant, son rêve pouvait se réaliser. Le roi rival était âgé et si son fils unique venait à mourir, il parviendrait facilement à conquérir le pays voisin tant convoité. Il appela donc son homme de confiance et lui demanda : "Trouve-moi, un cambrioleur chevronné, un spécialiste de l'effraction!"
Lorsqu'un tel homme se présenta devant le roi, il lui dit : "Je voudrais te confier une mission assez particulière. Tu devras forcer de nombreux verrous dans le palais du roi."

"Mais que dois-je dérober?"
"Rien, contente-toi de briser toutes les serrures que tu verras et je te récompenserai largement."
Le cambrioleur accepta. Le lendemain matin, il y eut un grand tumulte dans le château. Tous les tiroirs étaient ouverts mais rien d'important n'avait été dérobé. Alors que tout le monde était en émoi, un cri perçant retentit des cuisines. Les gens accourus découvrirent le prince étendu sans connaissance sur le sol au milieu de gâteaux et de sucreries. Il fallut une intervention énergique pour le faire revenir à la vie.

Le yetser ara sait que les fautes causées par la parole viennent polluer les prières et études qui sortent également de cette bouche. Ainsi, plutôt que de s'attaquer directement à ces prières, il se contente de faire sauter des verrous et offre à notre bouche des occasions de goûter à toutes sortes de discussions malsaines. En s'efforçant de protéger notre parole c'est donc toute notre vitalité spirituelle que l'on préserve.

Jérémy Uzan



La Question de Rav Zilberstein

Léïlouï Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

Aviel est un riche entrepreneur qui va de projet en projet. Un beau jour, il achète un grand terrain et démarre immédiatement les démarches afin d'obtenir un permis de construire un immeuble dessus. Il ne tarde pas à recevoir le fameux sésame et commence rapidement les travaux. Il construit un bâtiment de plusieurs étages dont la plupart sont mis en location par ses soins et paye le bâtiment grâce à la vente des quelques appartements restants. Les jours passent vite et l'immeuble est rapidement terminé, les locataires ainsi que les propriétaires emménagent enfin. Il ne se passe pas longtemps pour qu'un beau jour, les habitants se réveillent et découvrent sur leur toit un gros appareil qui a sûrement été installé durant la nuit. Ils s'étonnent tous de son utilité et dès la première venue d'Aviel, ils lui posent donc la question. Mais celui-ci balbutie quelques phrases incompréhensibles, ce qui ne fait qu'augmenter leur curiosité. Puis, un beau jour, le secret est percé, il s'agit là d'une antenne téléphonique de dernière génération. Ils savent très bien que depuis longtemps, leur quartier ne bénéficie pas d'un bon réseau car personne ne veut installer une antenne près de chez soi. Et même si Aviel risque de perdre plusieurs de ses locataires, la société téléphonique lui a promis un loyer beaucoup trop important pour qu'il refuse. Les habitants sont furieux, surtout ceux qui ont acheté leur appartement. Ils se lient donc ensemble pour demander à Aviel de tout simplement retirer cette antenne. Leur argument est que d'après ce qu'ils ont entendu, cette antenne risque de leur amener toutes sortes de maladies. Mais Aviel qui n'habite pas du tout le quartier leur rétorque que depuis longtemps ils se plaignent de la mauvaise qualité du réseau et lui leur a trouvé la solution. Quant au danger encouru, il leur explique qu'il s'est renseigné auprès du ministère de la santé et même si cette antenne génère effectivement des ondes, celles-ci ne sont aucunement dangereuses pour leur santé mais peut-être au contraire bénéfiques. La raison est qu'un appel passé avec une mauvaise connexion génère

beaucoup plus d'ondes car il recherche continuellement une antenne où se connecter. Du coup, que fait-on ?
Il semblerait à première vue qu'Aviel est dans son droit et cela pour plusieurs raisons. Tout d'abord, puisque le ministère de la santé déclare qu'il n'y a pas de danger et qu'on peut leur faire confiance (à moins d'être complotiste). Et même s'il reste un petit doute sur sa dangerosité, Rabbi Akiva Eiger écrit qu'on ne peut empêcher une personne de faire quelque chose chez elle s'il y a un doute si cela entraînera un dégât à son ami. Mais Rav Its'hak Zilberstein réfute ces arguments. Tout d'abord, le Rav Eiger n'a pas parlé d'un cas où il y a un danger de mort qui, comme on le sait, passe avant tout et qu'on se doit de craindre même dans le doute. Le Rav ajoute qu'il est même possible qu'ici, il ne s'agit pas de quelqu'un qui fait quelque chose chez lui puisque l'antenne envoie des ondes même à l'extérieur de chez lui. Quant à l'argument qu'il s'agit là d'une bonne chose d'avoir un bon réseau, le Rav explique que même s'il est dans leur droit de demander cela car il ne paye pas pour ce service, cependant il ne paye pas pour que cela les mette en danger. Quant au dernier argument, le Rav nous apprend que le ministère ne déclare pas qu'il n'y a aucun danger mais plutôt que la dangerosité n'est pas avérée, ils peuvent donc arguer qu'ils ne veulent pas de ce risque, d'autant plus qu'il s'agit là d'une angoisse compréhensible et qu'il se doit de leur enlever ce poids sur le cœur. Enfin, le Rav termine en disant qu'en vérité la société de téléphonie ne paye pas Aviel (seulement) pour la location de l'endroit mais plutôt pour le fait qu'il accepte de prendre cette peur et ce risque sur sa santé. L'argent ne revient donc pas à lui seulement mais plutôt aux habitants qui prennent sur eux le danger. En conclusion, Aviel devra retirer rapidement cette antenne car même si sa dangerosité n'est pas avérée, elle inquiète de manière sûre les habitants et, à la différence d'Aviel, ils n'ont aucune compensation à cela. (Tirée du feuillet Vavé Aamoudim 111, page 67)

Haim Bellity

Comprendre Rachi

« Et le Cohen la regardera le 7^{ème} jour une seconde fois, et voici la tache s'est affaiblie et la tache ne s'est pas étendue sur la peau, le Cohen la déclarera Tahor (pure)... » (13/6)

On parle d'une tache blanche dont l'aspect n'est pas plus profond que la peau et le poil n'est pas devenu blanc. Alors, il a été enfermé 7 jours. Puis, le 7^{ème} jour, la tache est restée dans son apparence initiale alors le Cohen l'enferme pour une seconde fois durant 7 jours. Puis, le 7^{ème} jour, donc 14 jours depuis le début de l'apparition de la tache, c'est là où notre passouk intervient pour dire que si la tache s'est affaiblie, il sera Tahor. Mais la Torah ne parle pas du cas où la tache serait restée dans son aspect initial, d'où la question : quel est le Din dans ce cas-là ? Rachi répond en déduisant des mots "la tache s'est affaiblie" de notre passouk : c'est donc que si la tache est restée dans son aspect initial ou bien qu'elle s'est étendue, il sera Tamé (impur).

Le Ramban demande : Bien que la déduction de Rachi soit parfaitement compréhensible, elle contredit directement nos 'Hakhamim. En effet :
1. La Michna (Néguaim 1/3) dit clairement que si à la fin de la 2^{ème} semaine, la tache est restée dans son aspect initial, la personne sera Tahor.

2. Torat Cohanim (Néguaim 3/8) dit que c'est uniquement sur un vêtement que l'on dira que si la tache est restée dans son aspect initial à la fin de la 2^{ème} semaine qu'il faudra brûler le vêtement mais concernant l'homme, il sera Tahor.

3. La Guemara (Méguila 8) dit qu'un Metsora qui a été enfermé, sa Tahara dépend uniquement des jours. Or, d'après Rachi, pour que ce Metsora enfermé soit déclaré Tahor, il ne suffit pas que 14 jours s'écoulent mais il faut que la tache s'affaiblisse !?

4. Rachi lui-même écrit dans la Guemara (Méguila 8) que si la tache est restée dans son état initial à la fin de la 2^{ème} semaine, la personne est Tahor ?

Ainsi, le Ramban explique différemment de Rachi : Le Ramban explique que les mots "la tache s'est affaiblie" signifie que la tache a changé au niveau de sa blancheur : soit d'un blanc plus faible de couleur neige à une couleur de chaux du hehal, soit l'inverse. Ce que notre passouk vient nous apprendre est que le changement de blancheur de la tache n'est pas un critère qui rend Tamé et à plus forte raison que si la tache est restée dans son état initial à la fin de la 2^{ème} semaine, la personne sera Tahor comme l'ont dit nos 'Hakhamim.

Le Sifté 'Hakhamim répond : En réalité, il y aurait Taout sofer (erreur de frappe) et il faut remplacer le "ou bien" par "et", ce qui donne : "c'est donc si la tache est restée dans son aspect initial et qu'elle s'est étendue alors c'est Tamé". Il en ressortirait que si la tache est restée dans son aspect initial sans s'étendre, c'est Tahor, ce qui correspond à ce que disent nos 'Hakhamim. Bien que le Taout sofer est légitime - car Rachi tel qu'il est écrit, est difficile car comment

mettre au même niveau le fait que la tache soit restée identique avec "pichiyon" la tache s'est étendue et pourquoi parler de pichiyon dans cette déduction - cela nécessite tout de même une explication car il en ressortirait que si la tache s'est affaiblie et qu'elle s'est étendue ce serait Tahor !? À moins de dire qu'il pense comme la logique du Ramban.

Le Ramban ramène Rachi sous la version suivante : "c'est donc s'il est resté dans son état initial et (même s'il) ne s'est pas étendu, il est Tamé".

On pourrait proposer d'expliquer Rachi ainsi (tiré du Mizra'hi) : Rachi a eu une question : si quand la tache est restée identique c'est Tahor alors pourquoi la Torah a-t-elle besoin d'arriver à ce que la tache se soit affaiblie pour rendre Tahor ? Et Rachi n'est pas d'accord de dire comme le Ramban, à savoir que c'est un plus grand 'hidouch (enseignement) de nous enseigner que bien qu'il y ait un changement de blancheur, c'est Tahor car pour Rachi, c'est juste le contraire qui est logique car si le niveau de la blancheur a baissé, c'est plus logique de rendre Tahor que s'il est resté identique.

Ainsi, Rachi doit trouver une subtilité pour que les paroles de nos 'Hakhamim s'accordent avec le pchat du passouk.

Et en analysant de près les mots employés par Rachi dans notre passouk et dans les paroles de nos 'Hakhamim telle que Massekhet Méguila, on se rend compte que Rachi n'emploie pas les mêmes mots :

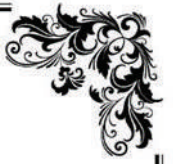
Dans notre passouk "Amad bémarito" : La tache se tient dans sa couleur initiale.

Dans Massekhet Méguila "Omèd béénav" : La tache est toujours présente et visible à l'œil. Et il y a une nuance subtile entre ces deux langages : "Amad bémarito" : signifie que le négua n'a pas du tout changé même dans le niveau de sa blancheur. S'il était blanc comme neige, il est, après 14 jours, toujours blanc comme neige, il est identique à son aspect initial.

"Omèd béénav" : signifie que le négua est toujours présent. Nous savons qu'il y a 4 niveaux de blanc déterminant un négua. Ainsi, il se peut que le niveau de blanc a été modifié, par exemple de blanc comme neige à blanc comme chaux, le principal étant qu'il reste dans un des 4 blancs désignant un négua et non un blanc en dessous des 4 qui ne serait plus un négua. Ainsi, Rachi explique que toutes les paroles de nos 'Hakhamim ramenées par le Ramban sont dans le cas de "Omèd béénav" et qu'effectivement c'est Tahor, alors que Rachi, dans notre passouk, parle de "Amad bémarito" et dans ce cas c'est Tamé. Ainsi, selon Rachi, on comprend bien pourquoi pour pouvoir rendre Tahor, la Torah a eu besoin d'arriver à ce que la tache se soit affaiblie, c'est pour nous enseigner que si elle est "Amad bémarito", c'est Tamé.

Et ce que nos 'Hakhamim rendent Tahor quand la tache est toujours là, c'est dans le cas de "Omèd béénav" où effectivement la tache est toujours là mais pas dans sa blancheur originale, alors c'est Tahor.

Mordekhai Zerbib



Tazria Metzora (262)

Tazria

וְרָאָה הַכֹּהֵן וְהָיָה שָׂאת לְבִגְדָאָיו וְהָיָה הַפֶּה שָׁעָר לְבָן... וְטָמְאָה הַפֶּה

« Et le Cohen verra la lèpre sur la peau et un poil aura blanchi ... Le Cohen le déclarera impur » (13. 11. 12)

A priori, on est en droit de s'interroger : Dans toute la Torah, le blanc vient toujours faire allusion à ce qu'il y a de plus pur, comme il est écrit : « Si vos fautes sont écarlates, elles blanchiront comme la neige » (Yéchayahou 1,18). A Yom Kippour, on attachait même un morceau de laine rouge sur les cornes du bouc expiatoire et sur le coin de l'autel et tous attendaient avec impatience qu'il blanchisse car tel était le signe que toutes leurs fautes étaient pardonnées. Dès lors, pour quelle raison un cheveu blanc constitue-t-il ici un signe d'impureté de la lèpre? Le **Rav Elimélé'h Biderman** explique: En fait, la Torah nous enseigne ici une notion de morale primordiale: Même si toutes les actions d'un homme sont '*Blanches*', saintes et pures et qu'il accomplit la Volonté Divine, mais qu'en faisant du lachon arah et en prononçant des propos médisants, il en vient à causer un préjudice à autrui et à lui faire de la peine, alors tout ce '*Blanc*' qu'il possède se transforme en signe d'impureté. Car le propre de l'homme est justement de reconnaître qu'Hachem a créé une multitude d'âmes ayant chacune des besoins particuliers et qu'il incombe à chacun de se préoccuper également des autres.

וְכִיּוֹם הָרְאוֹת בּוֹ בָּשָׂר חַי יִטָּמָא (יג.יד)

« Et le jour où apparaîtra de la chair vive, l'individu sera impur » (13,14)

Rachi commente : « Et le jour »: Le texte nous enseigne qu'il y a des jours où tu peux procéder à l'examen et d'autres où tu ne peux pas. De ce verset, nos Sages ont dit qu'on laisse au jeune marié les sept jours qui suivent le festin du mariage avant d'examiner s'il y a cas de lèpre sur lui-même, son vêtement ou sa maison. Néanmoins, comment comprendre qu'un jeune marié puisse être atteint de lèpre, alors que celle-ci sanctionne un péché et que, le jour du mariage, tous les péchés sont absous? **Le Rav de Kaziglov** explique que, après que Hachem a pardonné ses fautes au hatan, il a le statut d'un Tsadik. Dès lors, D. se montre extrêmement pointilleux à son égard, comme Il le fait envers les justes, si bien que de très légers manquements peuvent lui être reprochés. Ceux-ci peuvent le rendre passible de lèpre, mais il ne sera

examiné qu'après les sept jours suivant son mariage. Certains commentent que le jour du mariage les fautes des mariés sont pardonnées. Mais à l'image de Yom Kippour, il ne s'agit que des fautes vis-à-vis d'Hachem, car pour celles vis-à-vis d'autrui nous devons leur demander pardon.

וְהָצִרְעַת אֲשֶׁר בּוֹ הִנֵּנִי בְּגָדָיו יִהְיֶה פָרֹעַ וְעַל שָׂפָם יִצְטָה וְטָמְא טָמָא יִקְרָא (יג. מה)

« Le lépreux atteint de ce mal [la lèpre], ses vêtements seront déchirés, il laissera pousser ses cheveux, s'enveloppera jusqu'aux lèvres et criera : Impur! Impur » (13,45)

Nos maîtres (Guémara chabbat 67a) apprennent de ce verset que le lépreux doit faire connaître son mal aux autres, afin qu'ils implorent la miséricorde Divine en sa faveur. Ils déduisent de là un autre enseignement : Lorsqu'un arbre perd ses fruits, on le peint en rouge, afin que les passants qui le voient prient pour lui. **Le Rav Haïm Friedlander** s'interroge: Comment peut-on apprendre du lépreux qu'il nous faut prier pour l'arbre malade? Le lépreux endure une souffrance terrible, outre sa douleur physique, il est séparé de sa famille et de son entourage, il crie et prie les hommes de demander la miséricorde pour lui. En revanche, l'arbre n'est qu'un objet et par ailleurs, son propriétaire en général a de nombreux autres arbres. **Le Rav Friedlander** explique que nos maîtres nous enseignent ici l'importance de la vertu qui consiste à aider son prochain à porter son fardeau. Que notre prochain ressente une souffrance physique comme la lèpre, ou une douleur suite à la perte de ses biens ou même d'un seul arbre, que sa peine soit grande ou légère, il n'y a pas de différence, car fondamentalement, il s'agit d'un homme qui souffre. Cela exige que nous ressentions ses douleurs comme si elles étaient les nôtres, et que nous priions pour sa guérison, et celle de son arbre.

Metzora

La Parachat Metsora énumère longuement le processus de purification et d'expiation du Metsora, ce Homme atteint de lèpre. Les Sages nous enseignent que la lèpre était la punition divine touchant celui qui disait du Lachon haRa. **Le Midrach** demande: Pourquoi est-il écrit cinq fois dans notre Paracha le mot Thora ? Pour nous apprendre que celui qui dit du Lachon hara transgresse les cinq livres de la Thora. Les Sages, de génération en génération, ont insisté sur la

gravité de cette interdiction. **Le Rambam** (ה' דעות) (פ"ז ה' ג) enseigne que ceux qui disent (constamment) du *Lachon hara* n'auront pas le droit au Monde Futur! Imaginons-nous un instant une personne pointilleuse sur l'étude de la Thora et sur la pratique de toutes les mitsvot depuis son plus jeune âge jusqu'à son dernier souffle. Si elle dit du *Lachon hara*, il ne lui restera plus rien et tout son investissement partira en fumée en quelques paroles.

את עץ הָאָזָב וְאֶת שְׁנֵי הַתּוֹלַעַת וְאֶת הָאָזָב (יד.ו.)
« Du bois de cèdre, du ver à soie et de l'hysope »
 (14,6)

Ces éléments devaient être pris par le lépreux pour sa purification. Nos Sages expliquent que le lépreux qui s'est enorgueilli comme le cèdre (arbre très haut, large et imposant, symbolise l'arrogance), doit se rabaisser comme le ver et l'hysope (arbrisseau, symbole d'humilité). une des raisons de cette plaie est l'orgueil. Le processus de purification du Métsora voulait que l'on brûle le cèdre et l'hysope. Si on comprend que l'on brûle le cèdre allusion à l'orgueil, pourquoi brûler l'hysope, qui indique l'humilité? C'est que pour celui qui ressent qu'il est modeste et humble, cela aussi est répréhensible et se rapproche de l'orgueil. Il faut donc brûler l'hysope pour signifier que même quand on se rabaisse, il ne faut pas ressentir que l'on s'est rabaisé et que l'on a fait une grande chose. La véritable modestie c'est quand elle devient tellement naturelle qu'on ne la sent même pas.

Hidouché haRim

וְהָיָה בַּיּוֹם הַשְּׁבִיעִי יִגְלַח אֶת כָּל שְׁעָרוֹ אֶת רֹאשׁוֹ וְאֶת זָקְנוֹ וְאֶת גִּבְתוֹ עֵינָיו (יד.ט)

« Puis le septième jour, il se rasera tout son poil, sa chevelure, sa barbe, ses sourcils ... » (14,9)

Ce processus concerne l'homme sur lequel sont apparues des plaies de lèpre. Ces dernières proviennent principalement des trois fautes majeures suivantes : l'orgueil, le *Lachon hara* (médisance) et la mesquinerie.

Le Kéli Yakar nous dit que c'est précisément à cause de cela, que le lépreux doit se purifier pour ses mauvais comportement: Il se rase les cheveux, il a toujours eu la prétention d'être partout et à la tête de tout (orgueil); puis, la barbe, en quelque sorte le rempart autour de sa bouche, qui ne l'a pas préservé de la médisance; et enfin, les sourcils, qui ne l'ont pas empêché d'avoir un comportement mesquin, car la mesquinerie s'exprime en hébreu par le terme : « *Tsarout ain* » : «œil étroit», à l'opposé de l'«œil large», généreux.

Kéli Yakar

וְכָא אֲשֶׁר לוֹ הָבִית וְהָגִיד לִפְנֵי לַאֲמֹר כְּנָגַע נִרְאָה לִי בְּבֵית (יד.ה)

« Celui à qui la maison appartient viendra et déclarera au Cohen, en disant : Il m'est apparu comme une plaie dans la maison ». (14,35)

De ce verset, il découle que lorsque la lèpre (*Tsaraat*) va apparaître sur les murs d'une maison qui est trop sombre pour qu'on puisse convenablement enquêter sur son état, les fenêtres ne pourront pas être ouvertes pour permettre à la lumière d'entrer, puisqu'elle doit être examinée par le Cohen avec sa lumière ordinaire. De même, la michna (Négaïm 2,3) enseigne : Les fenêtres d'une maison obscure ne peuvent pas être ouvertes pour examiner sa lèpre. Métaphoriquement, c'est une instruction aux responsables du peuple juif de ne pas rechercher et exposer les défauts de la nation pendant une période d'obscurité, c'est-à-dire durant l'exil, lorsque les gens sont tombés à un bas niveau dans l'observance des mitsvot. Il faudra toujours rechercher le bénéfice du doute: Ce n'est pas de leur faute, mais à cause de leurs souffrances, et d'être éloigné de Hachem. causé par l'exil, l'influence des non-juifs.

Rabbi Aharon Yaakov Greenberg

Halakha : Se laver les mains après avoir coupé les ongles

La Halakha indique que celui qui s'est coupé les ongles devra faire l'ablution des mains et ce, qu'il se soit coupé tous les ongles ou seulement certains. Même si l'on se fait couper les ongles par quelqu'un d'autre on devra faire l'ablution des mains.

Rav Ariel Cohen Arazi

Dicton : Nous vivons dans ce monde avec ce que nous prenons, mais nous vivons dans le monde future avec ce que nous donnons.

Proverbe Hassidique

Chabbat Chalom

יוצא לאור לרפואה שלימה של דינה בת מרים, הדסה אסתר בת רחל בחלא קטי, אברהם רפאל בן רבקה, מאיר בן גבי זוהירה, אליהו בן תמר, ראובן בן איזא, ששא בנימין בן קארין מרים, פליקס סעידו בן אטו מסעודה, ויקטוריה שושנה בת ג'ורס חנה, רפאל יהודה בן מלכה, שלמה בן מרים, שמחה ג'ורס בת אליז, אבישי יוסף בן שרה לאה, אוריאל נסים בן שלום, אלחנן בן חנה אנושקה, רבקה בת ליוה, רישאר שלום בן רחל, נסים בן אסתר, מרים בת עזיזא, חנה בת רחל, דוד בן מרים, יעל בת כמונה, חנה בת ציפורה, ישראל יצחק בן ציפורה, יעל רייזל בת מרטיין היימה שמחה. זיווג הגון: לאודי רחל מלכה בת חשמה, ולציפורה לידיה בת רבקה, ליוסף גבריאל בן רבקה, למרים בת רבקה. הצלחה לחנה בת אסתר וליונתן מרדכי בן שמחה ברכה זרע של קיימא ללבנה מלכה בת עזיזא וליאור עמיחי מרדכי בן ג'יזל לאוני. לעילוי נשמת: אליהו בן זוהרה, גינט מסעודה בת ג'ולי יעל, שלמה בן מחה, מסעודה בת בלח, יוסף בן מייכה. מוריס משה בן מרי מרים. משה בן מול פורטונה. שמחה בת קמיר. מיכאל צ'רלי בן ג'ולייט אסתר. אמיל חיים בן עזו עזיזה.ראובן בן חנינה,רחל בת מיה, ראובן בן חנינה, אליהו בן מרים.



TAZRIA METSORA

SAMEDI

1 IYAR 5783

22 avril 2023

entrée chabbath : de 19h22 à 20h32

selon les horaires de votre communauté

sortie chabbath : 21h44

- 01 **La solitude mortelle du mésoira**
Elie LELLOUCHE
- 02 **Trancher une alliance**
Michaël SOSKIN
- 03 **Une longue rééducation spirituelle**
Yo'hanan NATANSON
- 04 **Une enveloppe à fleur de peau**
Binjamin Malka

LA SOLITUDE MORTELLE DU MÉTSORA

Ray Elie LELLOUCHE

Dans le traité Nédarim (64b) nos Sages nous enseignent qu'il existe quatre catégories d'individus que la Torah assimile au mort; le pauvre, le Métsora (personne frappée de l'une des tumeurs «lépreuses» décrites dans la Paracha Tazri'a) (Vayiqra chap.13), l'aveugle et celui qui n'a pas d'enfant. L'affirmation de nos maîtres relative au fait d'identifier le Métsora, le «lépreux», au mort, s'appuie sur la prière formulée par Aharon à l'égard de son frère Moché lorsque leur sœur Myriam fut frappée de Tsara'at. Cette épisode, relaté à la fin de la Paracha Béha'aloté'kha (Bamidbar chap. 12), rapporte les propos négatifs que proféra la prophétesse d'Israël à l'encontre de Moché Rabbénou. Ces reproches empreints de médisance lui valurent une sanction divine sévère. Voyant soudainement Myriam couverte de Tsara'at, Aharon se tourna vers Moché et l'implora en ces termes: «Que notre sœur ne soit pas semblable à un mort» (Bamidbar 12.12).

Cette comparaison établie par Aharon entre le Métsora et le mort, et dont la Torah fait état, ne peut être en lien avec les souffrances qu'endure l'individu atteint de «lèpre». Comme le souligne Rav 'Hayim Shmoulévitz dans ses Si'hot Moussar (Maamar 31, année 5732), aucune souffrance, aussi terrible soit-elle ne peut être assimilée à la mort. L'ancien Roch Yéchiva de Mir en veut pour preuve le sort qui frappa deux des conseillers de Par'o à la suite de la décision de jeter les enfants juifs dans le Nil. Car si Bil'am fut tué par Pin'has sur ordre divin, pour avoir proposé à Par'o la mise en œuvre de ce projet funeste, Iyov, qui garda alors le silence, échappa à la mort pour subir des souffrances.

C'est pourquoi, poursuit Rav Shmoulévitz, la raison du rapport établi par la Torah entre le Métsora et la mort doit être recherchée dans les mesures d'exclusion qui sont prises à son encontre. En effet, Hashem intime l'ordre au peuple d'isoler le Métsora, déclaré impur, à l'extérieur des trois camps constituant les différents degrés de sainteté et de pureté de la communauté d'Israël. «Badad Yéchév Mi'Houts LaMa'hané Mochavo-Il résidera seul, son habitation se situera à l'extérieur du camp» (Vayiqra 13,46). Cette mise à l'écart sans pareille, exercée à l'endroit du Métsora, traduit non seulement la gravité de la faute de celui qui se voit frappé de Tsara'at mais également la nature très particulière que celle-ci revêt.

La médisance, qui est à l'origine de ce fléau infligé au Métsora, ne se réduit pas à un mauvais usage de la langue et à la manifestation de traits de caractère haïssables. En donnant libre cours à l'énoncé de propos ne serait-ce que désobligeants à l'égard de son prochain, son auteur se ferme du même coup à

l'obligation qui lui incombe de voir en l'autre le potentiel divin dont le Créateur l'a doté. Ce potentiel, si tant est que le prochain concerné le préserve en ne rompant pas radicalement le lien qui l'unit au Créateur, constitue l'honneur et la marque de noblesse de l'individu. Médiocrisme sans raison constructive, dans le seul but de déprécier, de dévaloriser et en fin de compte de disqualifier un homme, revient, en portant atteinte à son potentiel divin, à menacer le tissu social d'Israël fondé sur la dimension divine de chacun de ses membres.

C'est pourquoi le Métsora, selon le principe de justice céleste de mesure pour mesure, est exclus de l'espace où évolue la communauté d'Israël. Puisqu'il a voulu mettre à distance un homme du reste de ses semblables, la Torah fait subir au médisant un sort équivalent. Cependant, le Métsora, privé du même coup de ce lien social, perd ce qui le rattache à la communauté des "vivants". En effet, explique Rav Haïm Shmoulévitz, l'homme ne vit que de par sa capacité à donner. L'isolement forcé qui est le sien, bien plus qu'une entrave à la communication avec ses semblables, le prive de sa capacité à apporter aux autres. C'est en ce sens que le Métsora, au même titre que le pauvre, l'aveugle ou celui qui n'a pas d'enfant, est assimilable à un mort. Car pour chacun de ces individus c'est le pouvoir de donner qui est entravé. On peut le comprendre aisément pour celui qui n'a pas d'enfant mais c'est le cas également pour le pauvre et l'aveugle. Certes le pauvre est dépendant pour sa subsistance de la générosité de son prochain mais, plus que cette dépendance, c'est l'impossibilité de donner dans laquelle l'enferme son état qui l'apparente à un mort. De même l'aveugle, privé de cette capacité que procure la vue quant à la sensibilité aux besoins de l'autre, se trouve empêché d'y satisfaire autant qu'il le voudrait.

Dans le même ordre d'idées en contraignant à l'isolement l'individu qui s'est abandonné au Lachon HaRa', la Torah, le privant ainsi de toute possibilité d'apporter à autrui, lui retire purement et simplement le goût de vivre. C'est le sens, commente le Maharal, du verset du livre des Proverbes affirmant: «Soné Matanot Y'hyié-Celui qui hait les cadeaux vivra» (Michté 15,27). Haïr les cadeaux c'est décider à l'inverse de s'inscrire dans le don. Or donner c'est vivre car en donnant à autrui on donne un sens à sa propre vie. Confronté, dans la réalité de sa solitude, au caractère destructeur, en termes de rapports humains, de la médisance, le Métsora sera à même de mesurer l'enjeu impérieux du regard bienveillant que la Torah nous invite à porter sur notre prochain et retrouver le goût de donner et de vivre.

« Lorsqu'une femme concevra et enfantera un garçon, elle sera impure durant sept jours : comme aux jours de son éloignement menstruel (nida) elle sera impure. Et le huitième jour sera circoncise la chair de son prépuce. » (Vayikra 12, 2-3)

Cette juxtaposition entre l'impureté de la femme à la naissance sept jours durant et la Mitsva de Brit Mila au huitième jour est certainement la source de l'enseignement étonnant de Rabbi Chimon bar Yo'haï (Nidda 31b, cf Maharcha) : « Pourquoi la Torah nous enjoint-elle de circoncire [l'enfant] le huitième [jour] ? Pour ne pas que tout le monde se réjouisse [en mangeant et en buvant lors du repas de fête - Rachi] alors que son père et sa mère sont tristes [l'union physique leur étant interdite pendant cette période - Rachi] ». À première vue cette raison paraît au mieux anecdotique. Et plus on y réfléchit, plus cet enseignement devient déconcertant : pourquoi mêler la joie des convives qui assistent à une Brit Mila à celle des parents qui peuvent s'unir maritalement ? Les parents n'ont qu'à manger et boire pour célébrer la circoncision de leur fils, comme les autres invités dont les affaires privées n'interfèrent pas dans leur capacité à se réjouir en ce jour ! Il y a certainement un message plus profond que nous devons tenter de décoder.

Le Or Ha'haïm, s'appuyant sur un Midrach (Devarim Rabba 86), donne une autre raison à cet impératif d'attendre huit jours avant de circoncire l'enfant : il doit être suffisamment fort pour endurer cette atteinte physique. On a plus de facilité à comprendre cet enseignement, mais pas le Or Ha'haïm, qui demande : d'où nos Sages savaient que huit jours, ni plus ni moins, est la durée qui garantit que le nouveau-né est apte à résister à la circoncision ? Et de répondre, en s'appuyant sur le Zohar, qu'on attend huit jours pour qu'il y ait nécessairement un Chabbat qui passe, et c'est ce Chabbat qui donne la force à l'enfant de survivre à la Brit Mila. Là aussi, au-delà des considérations médicales, on peut se demander s'il n'y a pas un lien plus profond entre le Chabbat et la Brit Mila qui serait ici mis en évidence — d'autant qu'on apprend de notre verset le fait que la Brit Mila est compatible avec le Chabbat, bien qu'il soit normalement interdit de faire saigner durant Chabbat (Chabbat 132a)...

Pour tenter une réponse à ces questions, intéressons-nous au concept d'alliance, le "brit". En hébreu, le verbe qui lui est associé est "likhrot" qui veut dire trancher. Alors qu'en français on scelle une alliance, en hébreu on tranche une alliance. Cela n'est-il pas paradoxal ? L'alliance doit rapprocher les parties entre elles plutôt que couper... La première alliance conclue entre Hachem et Avraham (Berechit 15) est appelée « l'alliance entre les morceaux », car les animaux sacrifiés à cette occasion sont coupés en deux, et Rachi explique que l'usage de l'époque était que les personnes qui scellent une alliance coupent des animaux en deux et passent entre les moitiés. Qu'est-ce que cela peut bien signifier ?

L'alliance, dans la Torah, est bien plus qu'une association de deux parties. Lorsqu'on prend deux entités distinctes et qu'on les colle ensemble, l'érosion, les chocs ou le passage du temps finira par les séparer. Mais le brit consiste à faire des deux parties une seule entité. Dans cette nouvelle création (le Ramban dit dans son introduction à la Torah, au nom du Midrach, que "brit" est de la même racine que « bria », une création...), les deux parties n'ont pas de possibilité d'existence indépendante, comme les deux moitiés d'un animal. Chaque partie apporte à l'autre et a besoin de l'autre de manière inextricable : cette alliance est par conséquent éternelle. L'acte de trancher manifeste le fait que l'on n'est pas entier, que l'on doit être complété pour exister.

L'archétype de cette alliance est celle du mariage (qui est aussi appelé « brit », voir Malakhi 2, 14). À l'origine, Adam est à la fois homme et femme (voir Rachi sur Berechit 1,27). Dans un second temps, Hachem lui retire une côte, ou plus précisément un côté (Berechit 2, 21). Cette séparation fait que chacune des parties est manquante sans l'autre, elle n'est qu'un "demi-corps" (Zohar). Le Raavad (Baalé Hanefech) demande : pourquoi ne pas avoir créé l'homme et la femme déjà distincts depuis le début, comme c'est le cas pour tous les autres animaux créés mâles et femelles ? Et il répond que c'est pour énoncer cette unité que le couple marié peut retrouver. Chez la plupart des animaux, mâle et femelles sont deux créatures distinctes, chacune « entière » donc leur union est un partenariat de circonstance plutôt qu'une alliance, et elle se défait aussi vite qu'elle s'est faite, saisonnièrement. L'homme et la femme au contraire, en s'unissant dans une très grande proximité des âmes et des corps, peuvent retrouver cette unité originelle : « et ils deviendront une seule chair » (Berechit 2, 24). Leur alliance est alors éternelle.

La Brit Mila aussi, est une alliance qui fait intervenir une coupure. On retranche cette excroissance qui renferme l'homme sur lui-même et lui donne l'illusion qu'il est complet. En retirant ce petit bout de peau, symbole des excès dans lesquels l'homme peut tomber s'il se laisse guider par ses passions, le Juif accepte de tracer des limites. C'est par cette retenue qu'il laisse une place à la Qédoucha (sainteté), représentée par la lettre divine Youd à l'endroit précis où l'alliance a été conclue. En tranchant une partie de lui-même, l'homme montre qu'il n'est pas qu'un corps, mais qu'il est intrinsèquement attaché à une origine divine et à une destinée spirituelle — cette âme qui de son côté « renonce » à sa toute pureté en descendant dans un corps matériel, le jour de la Brit Mila...

Enfin, le Chabbat aussi est une alliance, comme nous le proclamons dans le "Vechamerou", le kiddouch du Chabbat midi, où il est appelé "berit olam" (Chemot 31, 16), une alliance éternelle. D'ieu créa le monde en six jours, puis « bénit le septième jour et le proclama saint [c'est-à-dire séparé, coupé], parce qu'en ce jour Il se reposa de toute l'œuvre entière qu'Il avait créée, pour faire. » (Berechit 2,3), c'est-à-dire pour que l'homme fasse (André Néher). Ce septième jour, contrairement aux six premiers, n'a pas vu son soleil se coucher. C'est le jour de l'humanité, dans lequel nous vivons encore, et où D'ieu s'est, si l'on peut s'exprimer ainsi, limité, pour laisser l'homme réaliser ici-bas le projet divin. Du côté de l'homme, après six jours de travail, on cesse toute action créatrice le septième jour, pour marquer clairement les limites de notre activité et laisser ainsi une place à la présence divine qui investit nos foyers en ce jour saint. Les sept jours de la création forment ainsi un tout, tranché au milieu par cette coupure dans le temps que représente l'entrée du Chabbat sanctifié, et où se mêlent de manière interdépendante action humaine et projet divin.

On commence à discerner à présent le lien qu'il y a entre la Brit Mila, le mariage, et le Chabbat. Les trois sont des déclinaisons du concept de Brit, à plusieurs niveaux. La circoncision est l'alliance de l'homme juif envers lui-même, qui lui signifie la créature divine qu'il est au fond. Le mariage est une alliance de l'homme envers son prochain, qui réalise un lien avec l'autre au plus haut niveau. Et le Chabbat est l'alliance entre l'homme et D'ieu dans la création. Attendre huit jours pour faire la Brit Mila permet de faire concorder ces trois pans de l'alliance.

« Celle-ci sera la loi du metsora, au jour de sa purification : il sera amené au Cohen. »

(Wayiqra 14,2)

« Resh Laqish a enseigné : “Que signifie ‘Celle-ci sera la loi du metsora’ ? Celle-ci sera la loi du calomniateur.” » (Arkhin 15a)

Le processus extrêmement élaboré (et inhabituel) par lequel doit passer le metsora lorsque ses symptômes disparaissent ne signifie pas retour à la vie normale, qui n'interviendra qu'après un certain temps, un traitement particulier, une série d'offrandes spécifiques.

Alors seulement, on lui permettra l'accès au Beth haMiqdash. Pour le Rav Shimshon Raphael Hirsch ztsl, la procédure prescrite pas la Torah au début de notre Parasha ne concerne qu'un aspect de sa situation : son appartenance, sa qualité de membre de la Communauté d'Israël.

Le lashone har'a est un destructeur perfide. Il sème la dévastation dans le caractère d'un homme habitué à parler d'autrui de manière négative. La personne qui est l'objet de ces médisances sera peut-être blessée, ou pire. Ce serait cependant une erreur de ne voir là que l'aspect d'un conflit interpersonnel. Là où il y a lashone har'a, c'est l'intégrité de toute la Kehilla qui est à l'épreuve ! Le lien qui fonde la cohésion communautaire est affaibli, comme rongé par une corrosion interne.

C'est pourquoi le metsora est banni de la Communauté, envoyé à l'extérieur du camp, privé de toute compagnie humaine.

Lorsqu'il commence à s'améliorer, il peut entreprendre une rééducation.

Deux oiseaux occupent les premiers rôles dans les versets qui ouvrent la Parasha. Ce ne sont pas des oiseaux domestiques. Ils sont sauvages au contraire, et aussi libres « dans la maison que dans le champ ». Les maisons, la civilisation, la société ne signifient rien pour eux. Il ne connaissent qu'une liberté indomptée, et sont essentiellement asociaux.

Ils nous rappellent les deux boucs de Yom Kippour. Ils sont identiques, et l'un est sacrifié tandis que l'autre est envoyé loin des lieux habités.

Mais la ressemblance s'arrête là. Le second bouc est envoyé au désert d'Azazel, un lieu où la vie n'a que très peu de place. L'oiseau du metsora est envoyé dans les champs qui entourent la ville, et qui abritent une grande variété d'être vivants, végétaux et animaux. En un mot, le volatile est chassé du monde des humains, vers celui du règne animal.

Son collègue connaît un sort plus funeste. Une parole sans limite ni restriction n'a pas sa place dans la société humaine. Le désir de « vivre sans entraves », comme le suggérerait le slogan d'un certain mois de mai, n'est pas compatible avec l'idéal collectif d'Israël.

Le metsora, à ce stade, doit radicalement renoncer à l'idée de la vie instinctive, apparemment libre des animaux.

« Sacrifier » ne signifie pas la négation des aspects matériels de notre condition. Ces tendances sont une partie de ce qui nous fait exister, et elles ne doivent pas être méprisées, mais au contraire mises à contribution pour le bien. Le second oiseau est mis à mort en effet, mais la Torah précise que ce doit être « dans un ustensile de poterie, sur de l'eau vive. »

(Wayiqra 14,5) Cette eau de source, coulant perpétuellement, symbolise pour le Rav Hirsch la continuité de la vie humaine, l'immortalité de son âme. Pendant son séjour dans ce monde, cette âme est associée à un « ustensile de poterie » qui est appelé à s'élever, et à élever le monde avec lui.

C'est le premier oiseau qui nous renseigne sur cette dimension de canalisation des instincts animaux. Il est amené avec « du bois de cèdre, [Une languette de laine teintée (Rashi) de] l'écarlate d'un ver, et de l'hysope. » (Ibid.14,4)

Rashi explique : « Et du bois de cèdre : Parce que les affections sont engendrées par l'orgueil. Et de l'écarlate d'un ver et de l'hysope : Quel est le moyen de sa guérison ? Qu'il s'abaisse de son orgueil comme un ver et comme l'hysope. »

Le cèdre est un arbre majestueux, l'hysope une plante de taille très modeste. Le mouton dont on teint la laine est imposant comparé au ver. Considérées ensemble, ces créatures représentent les pôles extrêmes des règnes animaux et végétaux. L'oiseau du metsora resté vivant appartient initialement à leur monde. Dès lors qu'il a sacrifié l'idée d'une vie sans limites morales, le metsora peut élever l'oiseau vivant vers un niveau plus haut. Le Cohen trempe ces symboles dans le sang de l'oiseau sacrifié, et renvoie l'animal vivant « sur la face du champ. »

Le metsora a déjà rejeté l'idée mensongère d'une licence sans bornes. Il comprend désormais qu'il partage certaines tendances avec le monde végétal et animal. C'est le monde qui entoure le camp d'Israël, et plus tard la ville de l'homme civilisé, mais il n'y entre pas. Dompter le moi animal n'advient pas par une soudaine illumination. Il y faut un long effort, symbolisé par les sept aspersion du sang de l'oiseau sacrifié, sur la main d'après une opinion, sur le front d'après une autre mais en tous cas sur les organes de l'action et de la pensée humaines.

Le metsora doit rompre avec une part de son passé. Il doit instaurer de nouvelles habitudes en lieu et place des anciennes. Il est entièrement rasé par le Cohen. Cheveux et poils constituent une sorte de barrière protectrice, dont il doit se dépouiller pour se rendre plus sensible aux besoins d'autrui. (il est intéressant de constater que la même opération est imposée lors de l'initiation du Lévi, qui du fait de sa mission, doit se rendre attentif aux besoins du peuple – v. Bamidbar 8,7).

C'est ainsi que, progressivement, le metsora est de nouveau admis dans la compagnie des hommes.

Pas encore en tant que membre à part entière. Il n'a pas accès au Beth haMiqdash pendant sept jours supplémentaires, au cours desquels il pourra méditer sur la valeur de la participation à la mission sainte confiée à Israël, dont il est encore exclu.

Il faudra encore un rasage complet, et les offrandes du huitième jour, pour que le processus de rééducation s'achève enfin.

Nous n'avons plus de Beth haMiqdash (qu'il soit très bientôt reconstruit !), ni la possibilité de nous purifier, de nous rééduquer, et de comprendre vraiment la valeur de la mission que la Créateur nous a confiée !

Cependant, Rabbi Yehoshoua ben Lévi observe que la Torah emploie à cinq reprises la formule « Torat hametzora », dans les chapitres relatifs aux plaies de « lèpre » (Wayiqra Rabba).

Le Rav Élie Munk écrit à ce sujet que « Seule la Torah, avec ses mitzwot et son étude fournissent un remède aux faiblesses morales qui sont à l'origine de ces graves maladies. »

Dans les deux parachiot de cette semaine, Tazria et Métsora, la Torah poursuit avec les lois relatives à l'impureté rituelle associée aux êtres humains. Néanmoins, il est impressionnant de remarquer que, parmi les différents types d'impureté, la quasi-totalité de ces deux parachiot traite du cas d'impureté rattaché à une plaie d'ordre spirituel – la Tsara'at (traduit généralement par lèpre), comme si celle-ci constituait la plus importante des souillures.

Dans cette même logique, nous pouvons constater que le Métsora est le seul parmi les personnes impures qui était renvoyé en dehors des trois camps, c'est-à-dire à l'extérieur de Jérusalem, contrairement à la personne atteinte de flux ou la femme nidda qui devaient rester en dehors de deux camps, et contrairement à une personne rendue impure par contact d'un cadavre, qui n'était exclue que d'un seul camp, et pouvait même rester sur l'esplanade du temple. Cela révèle aussi a priori l'intensité de l'impureté du lépreux, plus sévère que les autres. Ainsi le remarque déjà Maïmonide dans Yad Ha'hazaka (lois relatives à l'entrée dans le Temple – Chapitre Trois).

Comment expliquer l'ampleur de cette impureté qui nécessite une solitude complète, interdisant même de rester avec d'autres personnes impures ?

Quelle est par ailleurs la nature de cette plaie de Tsara'at, qui était caractérisée par une marque blanche apparaissant sur la peau d'une personne, sur les murs d'une maison ou sur un vêtement de tissu ou de cuir. Nous savons que la couleur blanche indique généralement la pureté et la propreté, contrairement au rouge qui est le symbole de la faute, comme l'indique le verset :

« Si vos péchés sont comme le cramoisi, ils deviendront blancs comme la neige » (Isaïe 1,18)

Comment pouvons-nous comprendre alors que cette couleur blanche de la peau fût l'indicateur essentiel de la Tsara'at, de l'impureté et de la faute ?

Il est également nécessaire de comprendre pourquoi parmi les différents organes de l'homme, c'est la peau qui était affectée par la lèpre, responsable de « dévoiler » le péché causant cette affection ?

Plus grave que les trois fautes cardinales ?

Les Sages du Talmud (Arakhin 16a) nous révèlent que cette plaie de Tsara'at venait sanctionner principalement la faute du Lachone har'a, la médisance. D'ailleurs, Le mot « métsora » indique littéralement celui qui exprime le mal (Erouvin 15b), le calomniateur. Dans ce même passage, nos Sages ajoutent une déclaration surprenante : la faute du Lachone har'a équivaut aux trois péchés cardinaux pour lesquelles il vaut mieux mourir que les transgresser : le meurtre, l'idolâtrie et la débauche. Cela paraît incompréhensible. Tout le monde comprend l'importance de ne pas tuer et s'en éloigne au maximum, ce qui n'est pas le cas concernant la délation ou le commérage, qui sont presque notre « pain quotidien ».

C'est en fait qu'au-delà de la gravité de ces trois fautes du domaine de l'action, le Lachone har'a inclut en lui la substance fondatrice même de ces fautes majeures. Ces trois fautes sont la manifestation d'une mauvaise compréhension du concept d'altérité, pour nous enfermer dans un des trois aspects égocentriques existentiels : notre rapport avec D.ieu – idolâtrie, avec le prochain – meurtre, avec soi-même – débauche. Le fait de médire d'autrui est une perversion même de l'altérité. C'est se poser soi-même comme divin. L'expression talmudique qui désigne une telle personne : « Kofar ba-'iqar », signifie littéralement « le négateur de la racine ». Par sa parole, un médisant rejette et refuse le Divin en tant que source de vie et d'action autant que de sens.

Rejet d'une unicité absolue

La gravité des fautes capitales repose sur le fait qu'elles marquent le rejet une vision du monde unificatrice. C'est le refus de la conscience d'un UN absolu qui s'exprime à travers l'unicité de tous les êtres créés tout au long de leur histoire. Or le but ultime de toute notre existence réside dans notre devoir de prendre conscience et faire prendre conscience à l'humanité entière de cette unicité absolue.

Mais si concernant les trois grandes fautes, cette défaillance reste encore extérieure à l'homme, arrêtée à des actions finies et limitées, le Lachone Har'a, lui, touche et pénètre la fibre la plus profonde de l'homme. Elle envenime la raison d'être même de tout l'être humain : La parole. En effet, plus que la compréhension ou l'intelligence, la parole s'expose comme la véritable caractéristique définissant l'humain, puisqu'elle est la manifestation de cette fusion prodigieuse entre le corps et l'esprit. C'est elle qui est désignée dans la

Torah comme génitrice de l'humain, lors de la création de l'homme : 'Nefesh 'Haya' traduit par « un souffle parlant ». Ce souffle qui réside dans le cou, l'endroit qui permet la transition entre l'intellect de la tête et l'action du corps, est la véritable raison d'être de l'humain. Le fait de critiquer autrui et de médire de lui provient de ce besoin existentiel de l'homme de se défaire d'un regard unificateur, tellement engageant, et de se débarrasser de notre mission sur terre : amener notre monde à sa complétude.

Nous comprenons ainsi que lorsque cette parole est utilisée pour diviser et séparer les liens de la socialité, supprimer l'espace commun du dialogue et de l'échange qui fonde toute société, c'est en fait le plus profond de l'homme qui est touché infecté, dirigé par un refus de l'unicité absolue.

Tunique de lumière ou Tunique de serpent

Pour aller plus loin, il faut comprendre que cette faute du Lachone Har'a remonte déjà au péché de Adam et 'Hava, et au sinistre discours tenu par le serpent dans le Jardin d'Eden. Il est écrit dans la Torah : « Et Hachem-Éloqim, fit pour Adam et sa femme des tuniques de peaux et les vêtit ». Il ne s'agit pas de vêtements supplémentaires sur le corps, mais de la peau humaine elle-même. D'après Pirké DéRabbi Éliézer, il s'agit de la mue du serpent.

Et le Tikouné HaZohar explique qu'avant la faute originelle, le corps d'une personne était plus pur – et sa partie externe n'était pas la peau mais la lumière – Kétonet 'Or (tunique de lumière). Mais à partir de ce péché, la partie extérieure en nous cache l'intérieur, et même le contredit. Notre lumière est voilée par notre peau. Depuis cette faute, la « mort » est le moyen de se détacher de la peau du serpent pour retourner à la lumière.

L'enveloppe de la peau, canal de communication

Nous sommes tous enveloppés dans un organe frontière de notre environnement : La peau. Le système cutané est la couche externe de notre corps, à travers laquelle nous entrons en contact avec le monde. Depuis la faute de Adam, cette peau nous enferme dans un égoïsme qui nous empêche de voir l'autre. Le mot 'or – peau, peut également se lire « 'iver » qui signifie aveugle, car la peau est la frontière qui a rendu l'homme aveugle, et lui ferme l'accès à l'autre et à la spiritualité.

La tâche blanche – une lumière réfléchissante

Nous comprenons à présent la place de la Tsara'at comme réparatrice de cette faute ainsi que sa couleur blanche. La peau blanche rappelle un très haut degré de lumière, révélant une âme cachée. Le système cutané laisse transpercer en lui l'ombre de cet éclat lumineux comme le signal de détresse de la peau qui devient une « lumière réfléchissante », un écho de quelque chose de suprême que l'âme ressent dans un endroit élevé et caché.

Nous comprenons également pourquoi la Tsara'at était une « maladie des justes » uniquement. En effet, une personne ordinaire ne reçoit pas les signaux de l'âme, mais s'identifie parfaitement à la « peau du serpent ». C'est seulement chez des personnes de haut niveau, qui ressentent cette difficulté de l'âme à apparaître dans son intégralité, que la peau du corps est touchée

La réparation de cette lèpre

La réparation de cette lèpre consistait en une prise de conscience de notre enfermement et notre incapacité de briser notre « peau » pour arriver à voir plus loin que nous-mêmes. D'ailleurs Onkelos traduit toujours Tsara'at par Sguirou – enfermé. Ceci nous permet de comprendre également le rôle indispensable du Cohen « fils de Aharon », dans la détermination d'une Tsara'at ainsi que sa purification et sa guérison. Le rôle d'Aharon en tant que Cohen Gadol (grand prêtre), était « d'aimer la paix et de la rechercher », c'est d'ailleurs la raison pour laquelle ce sont les Cohanim qui ont reçu la responsabilité de bénir le peuple « avec amour ».

A nous de choisir si nous voulons nous connecter à notre âme originelle, le Nefesh 'Haya ou bien tomber dans le déterminisme du Serpent, nous condamnant à nous défaire d'une vision unificatrice du monde, et passer notre temps à critiquer et diviser tout espace commun. Permettez-moi de dévoiler que la différence numérolgique entre Nefesh (430) et Nah'ash (358) est 72, la valeur numérique de 'Hessed. Ce chiffre est aussi la somme de l'ensemble des sortes de Tsara'at existantes comme le relève déjà le Maharal de Prague.

CE FEUILLET D'ÉTUDE EST OFFERT A LA MEMOIRE DE ELICHA BEN YA'ACOV DAIAN





Parachat Tazria metsorah

Par l'Admour de Koidinov chlita

אדם זכאי להיזהר בעורו ובראשיתו שאתאזרחו פחות (ויקרא יג-ב)

"Si une personne a sur la peau de sa chair une "seète" ou une "sappa'hate"(sorte de lèpre) ...

Le midrash dit : « lorsque les Béné Israël entendirent la paracha de la lèpre, ils s'effrayèrent. Moché leur dit : « n'ayez pas peur, ceci concerne les autres peuples, mais vous, mangez, buvez et réjouissez-vous ». »

Pourquoi les Béné Israël ont-ils eu peur de la lèpre ? N'est-il pas dit dans le Rambam que *la lèpre suscitait chez les juifs une élévation incroyable, car elle était engendrée par une faute, et permettait donc à chacun de pouvoir faire téchouvah* ; il aurait donc fallu que les Béné Israël aient peur de la faute qui entraîne la lèpre, et non pas de la lèpre qui provoque le repentir.

Du midrash nous voyons que ce n'est pas de la lèpre dont ils eurent peur mais de la paracha de la lèpre, plus précisément du cas d'un lépreux qui est confiné et d'un autre qui est impur. Comment devient-il confiné ? S'il ne présente pas de signe d'impureté sur les taches de sa peau, il faudra l'isoler durant sept jours, et si après ce laps de temps, apparaissent chez lui des signes d'impureté, il entre alors dans le cas du lépreux impur ; de plus si les marques sur la peau ont gardé le même aspect, il faudra le confiner sept jours supplémentaires.

C'est ce qui fit peur aux Béné Israël, car ils se demandèrent comment était-il possible qu'un juif se retrouve avec des signes avant-coureurs d'impureté, que le Cohen l'enferme une semaine, et **qu'il ne fasse pas téchouvah** ! En conséquence, deux alternatives se présentent : soit il va falloir l'isoler sept jours supplémentaires, soit il devient aussitôt un lépreux impur : c'est ce qui les effraya, à savoir **comment est-il possible que le cœur d'un juif soit si fermé à la téchouvah** !

Moché leur expliqua que **c'est le cœur des autres peuples qui est fermé à la téchouvah**, « *mais vous, mangez, buvez et réjouissez-vous* » : ceci fait allusion au chabbat pendant lequel les juifs se délectent, se réjouissent et sont proches d'Hachem, et c'est grâce à la force de ce saint jour, comme il est dit dans la prière de chabbat : « *ils se réjouiront de ta royauté ceux qui gardent le chabbat et se délectent* », que l'on peut retourner vers Hachem, et instinctivement nous n'avons pas à craindre que la téchouvah nous soit inaccessible, car même si on s'éloigne d'Hachem, que Dieu nous garde, le chabbat nous éveillera au repentir et nous rapprochera de Lui.

Dans la même idée, les livres de 'Hassidout nous disent que les lettres du mot "*chabbat*" (שבת) en hébreu sont les initiales de "*שבת בנות שמו*", "c'est pendant chabbat qu'on fait téchouvah". Car la force du chabbat éveille chaque juif à retourner vers Hachem, du fait qu'il ressente en son âme une proximité avec Lui, et veut donc s'écarter de tout ce qui s'oppose à Sa volonté.

📺 Abonnez-vous à la Paracha par WhatsApp au +972552402571 📞

Ou par téléphone au +33782421284

📺 Pour aider les institutions, cliquez sur :

<https://www.allodons.fr/les-amis-de-koidinov>

Publié le 18/04/2023

TAZRIA-METSORA
CHABAT ROCH HODECH

www.OVDHM.com - dafchabat@gmail.com



Réflexion sur la Paracha

Rav Mordekhaï Bismuth

« Le Cohen ordonnera, ils retireront les pierres dans lesquelles est l'affection, ils les jetteront vers le dehors de la ville, vers un lieu impur. » (Vayikra 14/40)

Dans les Paracha Tazria-Metsora, la Torah nous parle d'un homme qui découvre qu'il a une plaie de lèpre sur une des parties de son corps, ses vêtements ou sur les murs de sa maison. Il doit alors appeler le Cohen pour qu'il vienne vérifier : est-ce que c'est bien la lèpre/tsara'at ou non? Un processus de vérification commence et à plusieurs reprises le Cohen le visitera et l'examinera pour définir la nature de cette affection. S'il s'avère qu'il s'agit de tsara'at : « Le Cohen ordonnera, et ils retireront les pierres dans lesquelles est l'affection, ils les jetteront vers le dehors de la ville, vers un lieu impur. ». En d'autres termes les murs de sa maison doivent être détruits.

La Michna dans Negaïm (12/6) fait remarquer que la mention du pluriel (ils retireront), fait référence aux pierres du mur de l'affecté, mais aussi celles du voisin. Si un mur était mitoyen à deux voisins, l'un Tsaddik, l'autre mauvais, et que la plaie atteigne le mur commun on détruira ce mur, selon le dicton : « Malheur au méchant et malheur à son voisin ». (Rabéou Ovadia Barténora) Mais pourquoi le voisin devrait-il aussi détruire son mur ?

La Guémara (Arakhin 16a) nous enseigne « Chemouël bar Na'hmani a dit au nom de Rabbi Yo'hana, que les plaies de Tsara'at proviennent de sept choses, le Lachone hara', le meurtre, les faux serments, la débauche, l'orgueil, le vol et l'avarice. »

À la fin du traité Souka (56 b), la Guémara rapporte une Tossefta qu'au temps des Grecs et du Cohen gadol Matatia fils de Yo'hannane, qu'une certaine Myriam, fille de Bilga renia sa religion et épousa un officier grec.

EST-CE QUE MON VOISIN ME « PLAIE » ?

(Bilga était le nom d'un michmar, et « fille de Bilga » signifie que la famille de cette femme appartenait au michmar Bilga. Un Michmar est littéralement une garde, 24 familles se partageaient à tour de rôle le service au Beth-Hamikdash).

Quand les grecs envahirent le Beth-Hamikdash, elle s'approcha de l'autel, en le martelant avec sa chaussure, proféra des paroles injurieuses : "Lokos, lokos !" (Loup, loup! En grec) jusqu'à quand vas-tu encore engloutir l'argent d'Israël, des animaux qu'on apporte sur toi, alors que tu ne les aides pas en période de détresse ! Et la Tossefta poursuit et explique que lorsque les Sages ont eu connaissance de ce fait après la victoire des 'hachmonaïm, ils ont pris trois mesures de sanction contre tout le michmar de Bilga. La Guémara applique à leur sujet le dicton traditionnel : « Malheur au méchant, et malheur à son voisin ».

Et la Guémara demande : "Est-ce parce que la fille d'un michmar qui a agi ainsi alors son père doit-être pénalisé ?" Et la Guémara répond « oui », comme le montre le dicton populaire : « ce qu'un enfant dit, c'est soit de son père, soit de sa mère qu'il l'a entendu ». De même cette Miriam, si elle n'avait pas entendu son père mépriser les sacrifices, elle n'aurait pas parlé ainsi. Aussi, parce que son père était chef de michmar, on a puni tous les membres du groupe ? « Oui », car "Malheur au méchant et malheur à son voisin".

Tous les matins, nous récitons dans les bénédictions du matin de nous délivrer du mauvais voisin et des mauvaises fréquentations. C'est le terme « mauvais/Râ » qui est utilisé et non « impie/Rachâ ». Même si le voisin n'est pas forcément un impie, son influence dans la vie de tous les jours est dangereuse. Comme il est enseigné dans la Pirkeï Avot (1/7), il est dit « Nitai d'Arbel disait : « Éloigne-toi d'un mauvais voisin, ne t'associe pas à un impie ... »

Suite p3



Autour de la table de Chabat

Rav David Gold

Il est dit : « Une femme qui concevra et enfantera un garçon, elle sera impure sept jours, comme la Nida, puis au 8ème jour on circonci le nouveau-né. ». Le saint Or Ha'haim demande : pourquoi la Tora demande d'attendre le 8^e jour avant de faire la Brith Mila ? Et de répondre d'après un Midrach qui enseigne que D' a eu de la miséricorde sur ce le nouveau bébé, afin qu'il acquière de la force. Demande le rav, en quoi le fait d'attendre 8 jours donnera de la vigueur au nouveau-né plus que tout autre période (voir 4 jours ou 5) ? Et de répondre d'après le saint Zohar qui enseigne que D' attend que le nouveau-né passe son premier Chabbath afin qu'il reçoive une résistance supplémentaire. Au même titre que Chabbath apporte à l'homme un supplément d'âme, de la même manière il lui confère de nouvelles forces ! Et le saint Zohar opère un parallèle entre la Mila et les sacrifices. On sait que pour les sacrifices des animaux sur l'autel de Jérusalem, il fallait attendre 8 jours après leur naissance. L'idée est identique, c'est qu'il fallait un supplément de force grâce au Chabbath ! Le Pardess Yossef demande s'il en est ainsi, alors pourquoi la Tora ne décrète-t-elle pas la Mila au bout de 7 jours, car forcément il existe un Chabbath dans la période de 7 jours. Et de répondre que le Chabbath doit être entièrement passé : depuis le début jusqu'à la fin, avec la Tossefta de Chabbath ! Fin de ce beau 'hidouch, à savoir que c'est le jour du Chabbath qui offre à l'homme force et vitalité !

POURQUOI ATTENDRE LE 8^{ème} JOUR
POUR FAIRE LA BRITH MILA ?

Le verset dit que le metsora après avoir été décrété « impur » par le Cohen devait sortir de la ville et dire à toute personne qui s'approchait de lui « Tamé Tamé »/Impur, Impur. La première raison : pour que les gens ne deviennent pas à leur tour impurs par sa proximité (celui qui était à son contact devenait impur jusqu'au soir et devait se tremper au mikvé). À l'époque du temple, à cause des sacrifices et de la Trouma, beaucoup de gens, (les Cohanim mais aussi de simples juifs) faisaient attention à rester purs.

Le Zikhron Yossef donne un 'hidouch/une explication nouvelle. La guemara 'Houlin enseigne que le cri du metsora « tamé tamé » alors qu'il était sur les bas côtes de la route, servait à pousser son prochain à prier pour sa guérison. Or, il existe un principe : la prière d'un malade pour lui-même est plus écoutée par Hachem que toute autre prière (comme le rapporte Rachi sur la prière d'Ichmael/Berechit, 21.17). Donc, pourquoi le metsora ne priait pas pour lui-même ?

Il répond d'après le saint Zohar (rapporté dans le Chemirat Hachone Chaar Hazéhira 7) : l'homme qui a impurifié sa bouche par des paroles interdites entraîne que sa prière ne monte pas au Ciel ! En effet, toute l'impureté qu'il a créée par sa mauvaise parole entraîne que sa supplique est interceptée avant même d'arriver devant le Trône Céleste ! Et donc notre Metsora aura besoin de l'aide du Clal Israel intercédant en sa faveur devant Hachem pour le guérir !

Rav David Gold ☎ 00 972 55 677 87 47



L'anecdote de la semaine

Rav Moché Bénichou

«J'ai observé quelque altération dans ma maison» (14-35).

De nombreux Juifs pratiquants ont immigrés en Israël il y a plusieurs générations. Une fois sur place, les personnes responsables de leur intégration dans le pays leur expliquèrent que la pratique du Judaïsme était désuète. Ils les encouragèrent à se détourner de l'étude de la Torah et de l'accomplissement des mitsvot. Quelle est la vérité? Exactement l'inverse!

En Israël, il faut en effet accomplir les mitsvot avec beaucoup plus de précaution. Pourquoi? Car Israël est le palais du Roi et ses habitants sont ses invités d'honneur. Ainsi, il faut se comporter plus convenablement qu'ailleurs; il est extrêmement grave de se révolter contre le Roi au sein de son palais! C'est "le pays sur lequel Hachem porte son regard", "afin de surveiller ses habitants et d'examiner leurs actes".

De plus, Moché rabénou nous a prévenu d'être prudent et de ne pas commettre de faute: "pour que la terre ne vous vomisse pas comme elle a vomi ses habitants non Juifs avant vous", le Cananéen et l'Amoréen. Et si Sodome et Gomorre n'avaient pas été situés en Israël, ces villes n'auraient pas été détruites. Sur notre paracha, le Ramban écrit que les altérations des maisons se produisaient précisément en Israël car c'est la terre qui appartient à Hachem, c'est la terre choisie par Hachem. Ainsi, les punitions y sont sévères et plus brusques qu'ailleurs.

Il en est de même en ce qui concerne les mitsvot! Toute mitsva accomplie en Israël est comme une offrande au Roi au sein de son palais; ainsi, sa récompense est supérieure. Chaque prière et chaque supplication de recevoir la délivrance enracinent en nous la foi. La graine de la vérité nous fera mériter la délivrance et la prospérité. Multiplions les mitsvot afin que nos mérites croissent comme les graines de la grenade!!!

Un roi était intelligent, sage et avait bon cœur. Il n'avait cependant pas d'enfant qui hériterait de son trône. Ainsi, il se mit à la recherche d'un futur héritier parmi les habitants de son royaume. Pour recevoir ce haut poste, il prépara un examen spécial: il distribua des graines à tous les enfants du royaume. Chaque enfant reçut l'ordre de planter ses graines et de veiller à ce qu'elles poussent. Le roi annonça que l'enfant qui posséderait la plus belle fleur royale recevra le titre de prince. Tous les enfants prirent les graines, les plantèrent, les arrosèrent et les entretenirent



sauf un enfant dont les graines ne donnèrent pas de fleurs. Il fit tout son possible pour les faire germer mais en vain, rien ne poussa.

Le jour tant attendu arriva! Tous les enfants se présentèrent émus revêtus de leurs habits de fête. Chacun portait fièrement ses pots de fleur dans lesquels avaient germé des fleurs magnifiques afin que le roi les aperçoive de son carrosse et puisse choisir l'heureux héritier du trône royal. Le roi observa de sa place les différents pots de fleurs mais fut déçu. Des dizaines et des centaines de milliers d'enfants avaient participé mais aucun d'entre eux ne convenait. Soudain, le roi aperçut un enfant qui portait un pot de fleur vide.

Le roi l'interpella et lui dit: "Viens, mon fils, pourquoi n'as-tu pas fait germer la graine que je t'ai donnée?"

L'enfant répondit en pleurant: "Mon roi, je ne comprends pas ce qui c'est passé. J'ai travaillé dur pour faire germer cette graine mais rien n'a poussé. J'ai pleuré, j'ai supplié le ciel, mais je n'ai pas été exaucé, rien n'a poussé!"...

Le roi lui dit: "Tu seras mon fils, le futur héritier de mon trône!"

Tous s'étonnèrent de cette surprenante décision et demandèrent au roi une explication.

Le roi expliqua ainsi: "Toutes les graines que j'ai distribuées étaient déjà mûres. Comme vous le savez, une graine mûre ne peut pas germer. Tous les enfants ont échangé leurs graines avec d'autres graines et ont réussi à faire pousser des fleurs. Un seul enfant n'a pas échangé ses graines car il est honnête et la vérité est importante pour lui. Il a continué à espérer voir germer des fleurs, il a prié pour qu'elles poussent; c'est cela la graine de la vérité que je voulais trouver chez mon futur héritier. Celui pour qui la vérité éclaire la route et pour qui toute la vie repose sur cette même vérité, mérite de recevoir la royauté.

Quand on prie et quand on supplie Hachem de mériter la prospérité et que rien ne vient, si nous persévérons tout de même de prier et de supplier, de croire et d'espérer en sachant que de toute façon tout vient de Lui, la véritable foi s'enracine dans notre cœur et va en s'intensifiant avec chaque larme versée, avec chaque prière supplémentaire. En fin de compte, ces larmes et ces prières nous conduisent précisément vers la prospérité tant désirée!

Rav Moché Bénichou



L'ère de la délivrance

Reflexion sur notre temps

FAIRE TÉCHOUVA : LE DÉBUT DE LA VÉRITABLE DÉLIVRANCE

La notion d'avènement messianique correspond à ce que nous disons dans la Haggada de Pessa'h : « Il nous a conduits de l'esclavage vers la liberté etc, des ténèbres vers la grande lumière ». En effet, le point essentiel de la délivrance à venir, c'est le passage des ténèbres à la lumière. En réfléchissant à la notion de retour à D... , "on s'aperçoit que, de toute évidence, ce passage en est aussi le point essentiel. Rabénou Yona, dans son livre « Les Portes de la Téchouva » (2,3) écrit : « Un homme, lorsqu'il entend des paroles de remontrances des Sages et des Maîtres, doit y être attentif, s'y soumettre et revenir à D... ; il doit les accepter sincèrement sans rien en retrancher. C'est alors, en un seul instant, qu'il passe « des ténèbres à la grande lumière ». A partir du moment où il écoute attentivement, comprend, revient au bien et accepte les paroles de remontrance, il se transforme radicalement par ce profond retour à D... ». La notion de retour à D... correspond donc bien à un passage de l'obscurité à la lumière et c'est cela la délivrance à venir, une délivrance de l'âme.

Dans le Traité Yoma (86b), Rabbi Yonathan dit : « Grand est le retour à D... parce qu'il rapproche le temps de l'avènement messianique ». En note, la Massoret Hachass rapporte au nom du Yalkout Chimoni une autre version : « parce qu'il « amène » l'avènement messianique », comme il est dit : « Ouva létsion goel oulachav péché béYaakov-Un rédempteur viendra pour Sion et pour les pécheurs repentants de Yaakov » (Isaïe, 59,20).

Pourquoi le rédempteur viendra-t-il pour Sion ? Parce que les pécheurs de Yaakov se repentiront. De là découle un principe important concernant la délivrance messianique : chacun est tenu de faire le maximum pour hâter sa venue. En effet, ne nous est-il pas demandé : « Retourne à

D... la veille du jour de ta mort » (Maximes des Pères), c'est-à-dire chaque jour, car qui connaît son heure ? Grâce à ce retour l'homme rapproche la délivrance finale.

« Un rédempteur viendra pour Sion et pour les pécheurs repentants de Yaakov, parole de l'Eternel ». Le retour à D... ouvre les portes de la délivrance des exilés puisqu'il en est le commencement. C'est à nous de faire le premier pas, ainsi qu'il est dit : « Je suis à mon bien-aimé et mon bien-aimé est à moi » (Chir Achirim 6,3).

« Je suis à mon bien-aimé » et alors « mon bien-aimé est à moi ». C'est ainsi que D... nous demande : « Ouvrez-moi, dans vos cœurs une porte de la taille du chas d'une aiguille et j'y ouvrirai alors une porte aussi grande que celle d'un palais ». « Une porte de la taille du chas d'une aiguille »... c'est le retour à D... ; « Et j'y ouvrirai alors une porte aussi grande que celle d'un palais »... c'est l'avènement messianique.

Le monde ici-bas est obscurité et ténèbres « Tu amènes les ténèbres et c'est la nuit » (Téhilim 104 ;20) : il s'agit de ce monde qui est comparable à la nuit (Baba Metsia 86). L'homme a pour tâche dans ce monde de retourner à D... la veille du jour de sa mort ». Mais l'homme sait-il quel jour il devra mourir ? C'est donc aujourd'hui même qu'il doit revenir à D..., demain il sera peut-être trop tard. De la sorte, la vie entière devient un retour continu à D... et, par ce passage de l'obscurité à la lumière, l'homme délivre son âme des ténèbres de ce monde.

Extrait de l'ouvrage « Réflexions sur la délivrance de Rav Shalom Shachne ZOHN



L'étude de cette semaine est dédiée pour:

Vous désirez participer à l'édition et la diffusion de "La daf de Chabat" veuillez prendre contact
dafchabat@gmail.com

RÉSERVEZ dès à présent votre paracha
Mariage,
Bar-Mitsva,
Guérison
Azkara...

La réussite spirituelle et matérielle de
Raphaël ben Sim ha
Joëlle Esther
bat Denise Dina
Qu'Hachemleur accorde brakhà vé hatslakha

La réussite spirituelle et matérielle de
Patrick Nissim ben Sarah
Martine Maya
bat Gaby Camouna
Qu'Hachemleur accorde brakhà vé hatslakha

MERCI HACHEM pour tous ces Nissim que Tu réalises chaque jour envers Ton peuple

La guérison complète et rapide de
Noa bat Tamar
parmi les malades de peuple d'Israël

La guérison complète et rapide de
Hanna bat Chochana
parmi les malades de peuple d'Israël



Réflexion sur la Paracha

Rav Mordékhai Bismuth

EST-CE QUE MON VOISIN ME « PLAIE » ? (suite)

Cet enseignement est difficile à comprendre : s'il est interdit à une personne d'habiter près d'un mauvais voisin, n'est-il pas évident, a fortiori, qu'elle ne doit pas s'associer à lui ?!

Il aurait fallu, à première vue, mentionner ces deux points dans l'ordre inverse : « Ne t'associe pas à l'impie et éloigne-toi d'un mauvais voisin ». L'auteur de cette Michna semble nous enseigner ici que si l'homme ne s'éloigne pas d'un mauvais voisin, il finira par s'en rapprocher. Il sera influencé par ses mauvaises actions et, bien qu'il soit au départ tsadik, il deviendra avec le temps lui aussi impie.

Le Rav Nissim Yaguen Zatsal écrit : Que David Hamélekh, débute le livre de Téhilim par : « Heureux l'homme qui ne suit point les conseils des méchants, qui ne se tient pas dans la voie des pécheurs, et ne prend point place dans la société des railleurs. David Hamélekh ne dit pas : « Heureux l'homme qui étudie la Torah sans arrêt », ou « Heureux l'homme qui applique toutes les mitsvot »... Car il sait que toute la Torah et toutes les Mitsvot ne pourront pas protéger l'homme s'il se joint à un mauvais entourage. Par conséquent, au début des Téhilim, il met l'homme en garde au sujet de ce grave danger.

La Guemara Taanit 24a rapporte un fait exceptionnel au sujet de Rabbi Yossi de Youkrat assidu et plongé dans l'étude de la Torah, il ne perdait jamais une minute de son temps. Pour assurer sa subsistance et celle de ses proches, il louait son âne et pour ne pas interrompre son étude, il plaça un panier sur l'âne avec le prix de la location par jour en fonction de la distance parcourue. Lorsque le locataire plaçait la somme correspondant au trajet dans le panier, l'âne démarrait, mais si elle était manquante ou excessive, il ne bougeait pas. En fin de la journée, l'âne regagnait seul la maison de Rabbi Yossi. Un jour, bien que la somme mise fut exacte, l'âne resta immobile sans vouloir repartir.

Le locataire surpris en cherchait la raison et découvrit bientôt qu'il avait oublié une paire de sandales sur le dos de l'âne. Ce n'est qu'après les avoir été ôtées de là, qu'il repartit chez son maître. Comment un âne peut en arriver à se comporter ainsi ? Est-il surdoué ?

C'est tout simplement parce que son maître Rabbi Yossi, était si scrupuleux dans les domaines monétaires, que ce comportement eut une influence sur tout son entourage jusqu'à son âne !

Rappelons que la génération du déluge était tellement corrompue que les hommes avaient réussi à influencer et endommager même les animaux et la nature, et si cela ne vous parle pas écoutez l'histoire suivante :

Rav Zamir Cohen rapporte un documentaire de la National Géographique qui explique qu'à San Francisco une espèce d'oiseaux était en voie de disparition. Après recherches, les analystes expliquèrent que les oiseaux étaient devenus homosexuels, comme une bonne partie de la ville ! Ce qui avait emmené à sa disparition.

À l'inverse ici, un homme pur, scrupuleux dans ses actions et cherchant à tout prix à ne pas causer de dommage à autrui, influence et sanctifie son entourage.

On comprend pourquoi la Torah ordonne au Cohen de détruire le mur mitoyen de celui qui avait contracté la tsara'at.

Efforçons-nous de faire attention à notre entourage et celui de nos enfants, que ce soit au travail, à l'école ou même la famille. Un entourage qui peut être physique ou matériel. Même un petit écran de 5cm sur 10 pourrait avoir autant voire plus de conséquences néfastes qu'une personne peu fréquentable. Ouvrons les yeux, et restons attentifs.

Chabat Chalom!

Rav Mordékhai Bismuth - mb0548418836@gmail.com



Préparons-nous à...

...la Séfirat Haômère

Extrait de "49, chaque jour compte"

PROGRAMME D'ÉVEIL ENVERS HACHEM

Les Bnei Israël ayant atteint les **49 degrés d'impureté** devaient échapper à cette situation et s'élever spirituellement pour pouvoir recevoir la Torah. Les **49 jours de la Séfirat Haômère** les ont non seulement sortis des moins 49 degrés d'impureté, mais les élever vers le « plus ». Après 49 jours, ils ne sont pas seulement arrivés au niveau zéro mais se sont élevés au 49ème degré de Kédoucha/sainteté.

Comment atteindre ces 49 degrés et que sont ces échelons ?

Les sages de la Torah cachée, ce que l'on appelle « Torat Ha Sod » ou la kabbale, comptent sept midot de base dans la nature de l'homme, qui sont en corrélation avec les sept semaines de la Séfirat Haômère.

Par ces sept midot, Hakadoch Baroukh Hou gouverne le monde. Ce sont : **'Hessed/Bonté – Guévoura/Puissance – Tiféret/Splendeur – Nétsa'h/Eternité – Hod/Majesté – Yessod/Fondement – Malkhout/Royauté**. Ainsi, chaque semaine du Ômère a une caractéristique, hessed, guevoura... qu'il faudra ressentir et exploiter. Derrière ces sept midot se cachent ceux que l'on surnomme les « sept bergers ». Le terme bergers signifie des dirigeants, fidèles à notre Créateur par leur foi et leur dévouement. Chacun de ces sept bergers s'est imprégné d'une des sept midot citées auparavant.

Le séfer « Ténoufat Haômère » rapporte au nom du Kédouchat Halévi quel doit être le travail de la Séfirat Haômère. Nous savons qu'à Pessa'h, Hakadoch Baroukh Hou s'est fait connaître de tous à travers Ses miracles. **Hakadoch Baroukh Hou attend en retour un éveil de notre part** ici-bas. Il désire que nous montrions que nous aussi désirons nous rapprocher de Lui et de la Torah.

C'est ici qu'intervient le travail de Séfirat Haômère, **un programme hebdomadaire dans lequel nous devons nous immerger comme dans un mikvé**. Cette immersion symbolisera notre éveil ici-bas vis-à-vis de notre Père Céleste.

Durant ces sept semaines, nous allons prendre nos sept bergers comme exemple pour construire notre personnalité.

Comme il est dit dans Chir Hachirim 1:8 : « Ô la plus belle des femmes [Am Israël] ! Suis donc les traces des brebis et fais paître tes chevreux près des huttes des bergers ». Dans ces sept principaux traits de caractère, il existe une infinité d'intermédiaires. Il est recommandé de ne pas adopter les extrêmes, mais de toujours chercher la voie médiane.

Trop de bonté ou trop de rigueur n'est pas recommandable. Il faut apprendre à tempérer l'amour par la rigueur. Les midot sont semblables à une épice : il faut savoir quand et combien en mettre.

C'est ainsi que l'on retrouvera chaque jour des sept semaines une mida

venant équilibrer la mida particulière à travailler cette semaine-là.

La première semaine [Hessed], on devra exprimer notre amour envers Hakadoch Baroukh Hou.

La deuxième semaine [Guévoura], on exprimera notre crainte envers Lui.

En troisième semaine [Tiféret], on exaltera notre Père.

Les quatrième et cinquième semaines [Nétsa'h et Hod] seront dédiées à la Emouna ; nous devons faire preuve de confiance envers Hachem.

La sixième semaine [Yessod], on s'appliquera à exprimer notre attachement à Hachem et à Son service.

Enfin, la dernière semaine [Malkhout] sera réservée à couronner Hachem en tant que Roi des rois.

Voici donc notre programme d'éveil envers notre Père céleste. Il peut certes nous paraître difficile, voire impossible.

Rappelons que Pessa'h est la fête de la naissance du Am Israël. Si l'on peut dire, Am Israël est à ce stade un nourrisson.

Pour stimuler un nourrisson, on lui offre des jeux d'éveil aux couleurs et matières diverses. Le bébé ne se laisse pas impressionner ni décourager par cette variété de couleurs et de matières. Au contraire, il essaye de les toucher et progresse en conséquence.

Nous aussi, ne nous laissons pas intimider par ce programme ! Impliquons-nous et montrons notre désir de vouloir nous élever vers Hachem. La Guémara (Makot 10a) enseigne en effet : « Badérékh chéadam rosté lalékhet molihim oto/on mène l'homme dans le chemin où il veut aller ». Le Maharcha explique que chaque pensée, acte ou parole d'une personne suscite un ange à son image. Si cette pensée, acte ou parole est digne, c'est un ange du bien qui sera créé, sinon ce sera un ange destructeur, que D.ieu nous préserve.

Ainsi, si l'on choisit le chemin des Mitsvot, les bons anges créés par nos actes passés nous guideront dans ces voies. Par contre, si l'on choisit l'autre chemin, à D.ieu ne plaise, ces mauvais anges nous entraîneront vers les voies destructrices !

Le Rav Dessler rapporte les paroles de nos sages : « **Celui qui veut se purifier est aidé d'en-Haut ; celui qui veut se souiller, on lui en donne l'occasion.** »

L'homme est libre de choisir sa direction dans la vie, mais **une fois qu'il avance dans la voie qu'il a choisie, il lui est de plus en plus difficile de faire marche arrière.** A suivre...

Extrait de l'ouvrage « 49, chaque jour compte » disponible en téléchargement libre sur notre site

Rav Mordékhai Bismuth - mb0548418836@gmail.com



"Wort" sur la Paracha

pour toujours avoir quelque chose à dire

« Et le Cohen constatera que la lèpre a gagné tout le corps et il déclarera cette plaie : elle a complètement blanchi la peau, elle est pure ». (13;13)

Un seul poil blanc constitue un facteur d'impureté alors que si le corps est entièrement blanc, il est pur. Est-ce logique ? Hashem déteste l'orgueil manifesté par l'homme. Par contre, il aime particulièrement son humilité. Cette dernière a le pouvoir d'annuler un décret de mort. Il en est de même pour les lépreux. Sa sanction consiste à être séparé de la société dans laquelle il vit. Il ne peut même pas rester avec les lépreux. Ainsi, il adoucit son cœur, en extirpant l'orgueil qui l'a conduit à dire du Lashon Ara. Dès les premiers signes de lèpre, il aurait pu s'alerter et vite faire Teshouva, mais la Torah l'oblige à s'exiler hors du camp, car il risque d'attribuer ces signes au hasard, à quelque chose de naturel qui sera amené à disparaître. En revanche, celui dont le corps est tout blanc, ne peut se leurrer en se disant atteint par un phénomène naturel. Il comprend immédiatement que cela vient d'Hashem et dû à ses fautes. Il n'a pas besoin d'être convaincu, en étant isolé : il se soumet à Sa volonté. C'est pour cette raison que la Torah d'écrite : « elle a blanchi complètement la peau, elle est pure » : son entière soumission constitue en elle-même une expiation.

Mais si le Cohen observe que cette plaie teigneuse ne paraît pas plus profonde que la peau, sans toutefois qu'il y ait du poil noir, il séquestrera la plaie teigneuse durant sept jours. 13,31)

Pourquoi la Torah demande-t-elle d'isoler la plaie, et non pas la personne ?

Le rabbi Zalman Gutman explique que lorsque quelqu'un n'agit pas comme il le faudrait, c'est notre rôle de retirer les plaies conséquentes de notre esprit. Nous devons conserver proche de notre cœur la personne, et mettre en isolation ce qui a pu nous blesser (la plaie). En effet, naturellement nous faisons l'inverse : garder en nous des arguments pour la détester (elle a fait ça, et ça ...), et la repousser au loin. Il est écrit : « Juge tout individu favorablement » (dan é kol adam lékaf zé'hout – Pirké Avot 1,6). La notion de « tout » (kol) renvoie à la globalité. Cela nous enseigne qu'il ne faut pas juger autrui sur un fait isolé, à un moment précis, mais plutôt en prenant en compte toute sa personnalité, dans une temporalité totale (passé, présent et futur). On ne parle pas ici de personnes manipulatrices, nocives pour nous, mais b'h, de l'immense majorité des gens qui nous entourent et dont nous devons chercher au maximum à les juger positivement.

Nous devons se focaliser sur ce qu'il y a de beau/positif en eux, et non pas sur leurs plaies (nous avons tous des défauts, des hauts et des bas, des moments de moins bien, un passif de vécu différent, ...), les isolant en dehors du campement de notre conscience, gardant autrui proche de nous. (Aux délices de la Torah)

« Il doit avoir les vêtements déchirés, la tête découverte, s'envelopper jusqu'à la moustache et crier : "Impur ! Impur !" » (13, 45)

Nos Maîtres expliquent (Chabbat 68a) : « L'homme doit informer les autres de sa souffrance. » Rachi commente : « Il doit le faire lui-même. » Nous pouvons nous demander pourquoi le lépreux devait informer le public de son état, plus que les autres malades.

L'auteur de l'ouvrage Midrach Yonathan nous éclaire en s'appuyant sur l'interprétation de Rachi du verset « D.ieu entendit la voix du jeune homme » : « Nous en déduisons que la prière du malade lui-même vaut mieux que celle d'autrui pour lui. »

Le Zohar s'interroge : pourquoi le lépreux est-il appelé « enfermé » ? Il répond : parce que l'accès à sa prière est fermé dans le ciel. C'est la raison pour laquelle il doit ren-

seigner les gens sur son état, afin qu'ils prient en sa faveur. Quant aux personnes atteintes d'une autre maladie, il est préférable qu'elles prient elles-mêmes.



Une histoire de Moussar

Nos sages nous racontent...

LA SUPRÉMATIE DE LA LANGUE

« La mort et la vie sont aux mains de la langue ». Michlé 18;21

Le Midrach (So'her Tov et Yalkout Chémouni) rapporte l'histoire d'un roi très malade, dont la vie était en danger et a qui les médecins avaient dit que le seul remède qui pouvait le sauver c'était de boire du lait de lionne. Le roi leur demanda qui pourrait lui rapporter ce lait. Un d'entre eux accepta d'entreprendre cette mission dangereuse à la condition qu'on lui donne une dizaine de chèvres, ce qu'il obtint sur le champ. Sur ces entrefaites, notre homme se rendit près d'un antre ou une lionne allaitait ses petits. Au début, il se tint à une certaine distance et lui jeta une chèvre que la lionne dévora ; il répéta l'opération dix jours de suite, tout en s'approchant toujours davantage, jusqu'à ce qu'il puisse jouer avec ses mamelles et lui prendre un peu de lait. Quand notre homme eut obtenu ce qu'il était venu chercher, il rebrous-sa chemin vers le palais. Comme il était très fatigué, il s'arrêta en cours de route pour dormir. Au cours de son sommeil, il eut un rêve étrange dans lequel il assistait à une bataille très animée entre tous les membres de son corps, chacun prétendant que c'était grâce à lui que la mission avait été possible et s'était terminée par un succès. Le cœur se prévalut de ce qu'il avait eu l'idée, les mains et les pieds prétendirent que sans eux on n'aurait pas pu rapporter le lait, les yeux dirent que c'étaient eux qui avaient indiqué le chemin..., finalement la langue conclut que sans elle aucun membre n'aurait pu faire quoi que ce soit. Offusqués, les autres membres exprimèrent tout le mépris qu'ils avaient pour la langue qui

réside dans un coin obscur, qui est molle... Alors la langue leur répliqua avec rage qu'elle leur prouverait le jour même qu'elle les dominait et que leur destin était entre ses mains. Voilà ce qui se passa : notre homme entra au palais, se rendit auprès du roi et lui demanda de boire le lait de chienne qu'il avait rapporté ! A ces mots, le roi devint furieux et ordonna de pendre celui qui l'avait traité avec mépris. En route pour la potence, tous les membres de son corps se mirent à trembler, alors la langue leur dit : "Ne vous aïez pas dit que tout dépendait de moi ; si je vous sauve, reconnaissez-vous que c'est moi qui suis le "maitre" ?" Les membres n'ayant pas le choix répondirent par l'affirmative. Au moment où le bourreau voulut exécuter sa besogne, le condamné demanda à être reconduit auprès du roi car il avait à lui communiquer une chose importante. Arrive devant le roi, notre homme lui demanda pourquoi il l'avait condamné à mort. Le roi lui répondit que c'était parce qu'il lui avait rapporté du lait de chienne au lieu de lait de lionne. Le condamné répliqua alors au roi et lui dit : "Qu'importe si ce lait te guérit, sache d'ailleurs que l'on désigne parfois la lionne par le nom de "chiennette". On analyse le lait et il s'avéra que c'était du lait de lionne, le roi en but et ayant retrouvé la santé, il gracia celui qu'il avait voulu faire pendre. Après ce qui venait de se passer, les membres reconnurent la suprématie de la langue dont dépendent "la vie et la mort".



Rire & Grandir

c'est l'histoire de...

Rire...

David dit à son ami :

« Tu t'imagines ! Hier j'ai rêvé de D.ieu ! »

Son ami lui répond que de nos jours, les rêves sont le reflet de nos réflexions de la journée.

« Penses-tu ! Quand ai-je le temps de songer à D.ieu ? Le matin, je me lève, je vais à la Téfila, puis j'accompagne mes enfants au Talmud Torah. Je vais ensuite étudier une heure au Kollél, je vais travailler et à 13h00, je prie min'ha. Je

fais suivre la Téfila d'un cours de Torah, je retourne travailler, je rentre à la maison, je retourne étudier le soir, et je termine par Arvit ! Dis-moi, à quel moment ai-je le temps de penser à D.ieu dans tout cela ? »

...et Grandir

Nos actes sont parfois tellement habituels qu'ils manquent de contenu, d'intention. Notre travail sera de réfléchir et de nous rendre compte de leur valeur.



Autour de la table de Shabbat n° 381 Tazria-Métsora



Ces paroles de Thora seront étudiées Léylouï Nichmat de mon beau-père Yéhia Ben Moshé תנצב"ה

Pureté du cœur, pureté du corps...

Notre Paracha (double) de cette semaine traite d'une maladie qui n'a plus cours dans nos contrées, la lèpre. Au travers du prisme éclairé de notre Sainte Thora, il ne s'agit pas seulement d'un manque d'hygiène flagrant qui entraînait cette terrible maladie, mais c'était surtout dû à un trop plein d'orgueil et d'une langue qui déblatère à tout va des mensonges et sème la zizanie. De plus, un homme décrété Métsora, rendait impur tout son voisinage. Le simple fait qu'il soit sous le même toit, rendait les objets et les hommes impurs même s'ils ne les touchaient pas (à l'exemple du mort qui rend impur la pièce dans laquelle il se trouve). Nécessairement notre homme devait rester seul, loin des hommes en dehors des villes de l'Israël en attendant que la Miséricorde Divine s'épanche sur lui afin qu'il guérisse (en diminuant la grosseur de ses taches ou les faire disparaître). De nombreux décrets et lois sont écrits sur ce sujet la surface des taches, leurs couleurs, la mise en quarantaine du Métsora et enfin les sacrifices qu'il devait apporter lors de sa guérison. On s'arrêtera sur une des particularités de cette maladie, la taille des plaies.

Donc lorsqu'un homme découvrait une tache de couleur blanche sur la peau avec en son centre des poils, il devait alerter le Cohen afin qu'il statue si cette tache le rendait impur ou non. Dans un premier temps le Cohen le mettait en quarantaine pour savoir si la tache grossissait ou non. Dans le cas où elle grossissait, au bout d'une semaine, le Cohen décrétait l'impureté totale de notre homme. Il devait rester alors éloigné de tous, tant que les taches perduraient. Puisque ces éruptions rendaient impur son entourage, il devait obligatoirement sortir de sa maison pour résider seul en dehors de la ville

(sa femme pouvait l'accompagner dans son calvaire, voir Rambam Hil. Métsora 10° Chap.). La taille minimale de cette éruption était celle d'un Griss soit la surface d'un haricot.

Le Sefer Haola du Rama (Ch 67) vient nous éclairer sur une allusion propre à cette loi. Pour les hébraïsants **ou ceux qui veulent le devenir afin de s'installer en Terre Sainte...** "Griss" est un mot du Talmud qui a aussi pour

signification, l'étude de la Thora (Girssa). Le Rama (Rabi Moshé Isserles, éminent Rav de la fin du Moyen-Age en Europe Centrale qui est l'auteur des annotations sur le Choula'han Arouh) vient nous dévoiler que les causes de ces éruptions intempestives **sont un manque dans l'étude de la Thora**. C'est-à-dire que le Griss, la taille minimale de cette lèpre est un sous-produit du fait que notre homme **n'a pas étudié (assez) la Thora**. S'il l'avait fait, Hachem l'aurait préservé de telles catastrophes car la Thora a le pouvoir de purifier toutes les impuretés, à l'image du Miquvé.

Une autre manière de comprendre cette purification (intrinsèque à l'étude de la Thora) est que s'il l'avait étudiée, notre **homme aurait fait beaucoup plus attention à tenir sa langue**. Or, un des écueils de cette terrible maladie provient du Lachon Ara, la mauvaise parole, la calomnie et le colportage d'informations désobligeantes.

Comme par exemple envoyer à son réseau de fans sur son WhatsApp des images dégradantes de son copain alors qu'il sait pertinemment que cela fait déjà plus de deux ans que son ami a fait Téchouva et qu'il étudie depuis déjà deux années assidument dans une des Yéchivots de la région parisienne ou en Terre Sainte... La lèpre apparaissait aussi si on calomniait son ami par écrit et pas seulement par la parole).

Une autre allusion à ce fameux Griss. Le Zihron Yossef rapporte une Guémara dans le traité Avoda Zara (19) qui enseigne qu'un homme doit toujours étudier même s'il sait pertinemment que son étude ne restera pas gravée pour toujours dans sa tête, à l'image du Gaon Rabi Haim Kaniévski Zatsal qui **connaissait et aimait la Thora** au point où toute la Thora était affichée en gros caractères devant ses saints yeux, comme le psaume le dit : "J'aime l'étude même superficielle (Ligross)". Le mot "Girssa" est aussi la même expression qui signifie que l'on concasse le blé en deux sans le broyer. C'est-à-dire que même si notre étude n'est pas en profondeur, le simple fait d'en faire une lecture, aura le pouvoir d'amener la pureté de cœur. Et lorsqu'on y accédera, il n'y aura plus de place dans nos cœurs pour la convoitise, la

Ne pas jeter, mettre dans la guéniza, ne pas lire pendant la prière et la sortie de la Thora

haine et l'orgueil qui sont les principaux facteurs de la mauvaise langue et de la calomnie.

Et puisque **je vous parle de pureté de cœur** je suis obligé de vous parler de mon beau père qui vient de nous quitter pour un monde encore meilleur, **Yéh'ia Ben Moshé de la famille Azoulay** (Lyon-Villeurbanne). Mon beau-père était natif du Maroc (Oujda) puis s'est installé à Lyon. Il avait très fréquemment le long de la journée un livre de prière dans les mains ou les Téhilims. Il était plein de grâce et de gentillesse et a laissé derrière lui une belle descendance investie dans la Thora et les Mitsvots. C'est en partie grâce à ses lectures quotidiennes des Psaumes, qu'émanait de lui une grande générosité de cœur et qu'il avait toujours de la grâce (H'en) auprès de ses proches et de ses amis. Que son âme repose en paix auprès des Tsadikims et que son souvenir soit source de bénédictions pour toute sa famille et son épouse. Les Chlochims (les 30 jours de deuil) auront lieux Im Yrtse Hachem à Jérusalem le 3 mai prochain. Pour tous ceux qui l'ont connu et veulent participer à cette cérémonie, veuillez prendre contact au 055 677 87 47)



Du rêve à la réalité !

Cette semaine, je vous ai parlé pureté de cœur, on verra au travers de cette histoire véridique que ce trait de caractère vaut bien son pesant d'or...

Il s'agit d'une famille orthodoxe résidant dans la capitale éternelle du peuple juif... Seulement le père de famille a rendu âme à son Créateur et a laissé derrière lui un bel héritage. Le problème était que l'Etat réclamait aux héritiers un papier officiel pour entériner le droit à la succession. Les enfants du défunt, après la période de deuil, commencèrent à faire la recherche de ce formulaire, en vain ! C'était comme s'il avait disparu de la surface de la terre ! La situation devenait critique car l'Etat mettait un point d'honneur à la récupération de ce document, car si le formulaire n'était pas amené **dans le mois** qui suivait la disparition tout l'héritage passait dans les mains de l'administration israélienne ! Les enfants ont alors demandé l'aide d'une société de recherche et investigation. C'est alors qu'un groupe d'experts a passé au crible tous les centimètres carrés de l'habitation des parents, en vain ! La situation devenait alors très tendue pour tous les enfants car on était à trois jours de la date butoir et toujours pas de trace du formulaire tant recherché. C'est alors que le plus âgé des enfants pris l'initiative de regrouper tous les frères et sœurs pour faire une journée de prière à l'endroit où la résidence divine n'a pas quitté les lieux, le Cotel Hamaravi/le mur des lamentations. Tout le monde s'est regroupé pour prier ensemble et lire les Téhilims afin que du Haut du Ciel on est de la miséricorde pour des enfants qui risquent de se retrouver sans ressources d'ici à DEUX jours. Après une journée pleine de prières et de ferveur, les enfants revinrent à la maison. C'est alors que durant la nuit, le fils aîné eu le dévoilement de son père dans son rêve. Le père, fraîchement disparu, dira au fils, « mon cher fils, **le formulaire se trouve dans la bibliothèque de la maison**, la

3^{ème} étagère en partant de la gauche dans le 4^{ème} livre en partant de la gauche à la page n°22. Là-bas se trouve le formulaire. Prenez-le ! » Le fils qui n'avait pas perdu son sang-froid dit à son père, « **Papa, c'est impossible, on a épluché tous les livres de la bibliothèque !** ». Le père répondit, « Cherchez à nouveau comme je vous ai dit »

Et le père s'évanouit dans le rêve. Le fils aîné se lève de bon matin et part rapidement vers la maison de ses parents et encore en pleine effervescence se dirige vers la bibliothèque du salon, afin de récupérer le document à l'emplacement indiqué par son père dans son rêve. Il ouvre à la page dite et effectivement le formulaire s'y trouve comme son père l'a dit. Pourquoi la société de recherche ne l'avait pas trouvé ? Car la page 22 était collée à la page suivante ! Le fils avait des pleurs de joie, et rapidement, il prévient toute la famille de la formidable découverte. Et effectivement au dernier jour du délai imparti, la famille a pu présenter le formulaire aux bureaux des successions. Et finalement les tribunaux entérinèrent le droit à l'héritage. Seulement la saga familiale ne s'arrêta pas là. La nuit suivante apparaît de nouveau le père qui se dévoile à son aîné et lui demande s'il a bien trouvé le papier ? Le fils réagit dans le rêve en répondant affirmativement. Le père était content et dit, « **le principal est que tu fasses de cet argent des bonnes choses et que tu éduques tes enfants dans les Mitsvots et qu'ils étudient la Thora** ». A ce moment, juste avant de s'évanouir, le fils demanda à son père, « un instant papa, j'ai une demande avant que tu partes, comment cela se passe là-haut ? » Le père répondit, « Il m'est **interdit de dévoiler ce qui se passe**. Seulement il y a des gens qui lorsqu'ils monteront là-haut seront très heureux, mais il y en a d'autres qui seront désespérés et en pleurs de voir ce qui se passe. Sache mon fils, que le monde que vous avez est **un monde à l'envers** ! Les gens qui vous apparaissent sur le haut du pavé, qui sont pleins de réussites et enviés par tous; en haut seront tout petit et rejetés par tous ! Et c'est précisément les petits de ce monde qui seront en haut les grands et les gens importants (comme la Guémara l'enseigne).

Mais, finira le père, il existe deux choses qui font beaucoup de bruit dans le ciel. La première c'est **lorsque des Juifs se réunissent dans la synagogue et écoutent des paroles de Thora afin de se renforcer. C'est un moment de grande miséricorde dans le ciel, et lors de ces assemblées les prières sont exaucées facilement. Deuxième chose que j'ai droit de te dévoiler, c'est lorsqu'un homme fait de la générosité avec son prochain envers et toutes les difficultés, cela entraîne une grande joie dans les cieux !** ». Fin de l'histoire véridique qui nous apprendra que la pureté de cœur est une valeur à cultiver sous nos cieux...

Coin Hala'ha : Sur la Séfirat Haomer. Depuis le lendemain de Pessah on décompte 49 jours jusqu'à la fête de Chavouot. On devra attendre la tombée de la nuit pour faire le décompte. On pourra faire le décompte avec la bénédiction après le coucher du soleil, à postériori, dans le cas où l'on craint d'oublier de faire la Mitsva si on attend la nuit tombée. Dans le cas où on a oublié toute une nuit de faire le décompte, on devra le dire le lendemain en journée mais **sans faire de bénédiction**. Par la suite on pourra faire la bénédiction d'usage avant chaque décompte. Dans le cas où l'on a perdu une journée entière, on devra continuer à faire la Séfira mais cette fois sans la bénédiction.

Shabbat Chalom et à la semaine prochaine Si D.ieu Le Veut
David Gold

Mes vœux de consolations aux familles Azoulay, Cohen, Chékroun, Lelti, Melloul, Albala pour la perte de mon beau-père.

Ne pas jeter, mettre dans la guéniza, ne pas lire pendant la prière et la sortie de la Thora



sous la direction
du Rav Israël
Abargel Chlita

Haméir Laarets

- Apprendre le meilleur du Judaïsme -

Tazria-Métsora
5783

|203|



Photo de la semaine



Sortir de la chambre des Altérations

Chaque personne perçoit le monde qui l'entoure en fonction des sentiments et des émotions qui se révèlent dans son cœur. Quelqu'un dont le cœur est rempli de joie, de foi et d'espérance, perçoit le monde autour de lui comme un monde beau et éclairé, et à ses yeux, tous les êtres humains sont pleins de beauté et de gentillesse. Quoi qu'il arrive, quand ils parlent, ses paroles sont toujours positives. Cependant, quelqu'un dont le cœur est rempli de sentiments de suspicion, de haine et d'étréité perçoit le monde qui l'entoure comme un monde sombre et glauque. À ses yeux, il n'y a pas de personne parfaite. Il a des critiques pour chaque action, et chaque fois qu'il parle, c'est toujours négatif.

La vie des êtres humains est remplie de hauts et de bas, chaque moment diffère de celui qui l'a précédé, changeant le cours de leur chemin et de leurs actions. Ce sont les voies des êtres humains. L'ennemi d'hier est le héros de demain. Celui qu'ils ont repoussé hier soir est celui dont ils se sont rapprochés aujourd'hui. Nous devons savoir que toutes les illusions de notre imagination, et la conception déformée de la vie et de la réalité, proviennent toutes des klipotes des Chambres des Altérations. L'altération signifie le changement et le remplacement. Ces Klipotes ont le pouvoir de jouer avec les sentiments et les émotions des êtres humains, en modifiant leur réalité et en jouant avec eux à leur guise.

La principale méthode utilisée par les Chambres des Altérations pour capturer leurs victimes est de créer la controverse ! Cela vous fait sentir et croire vraiment que la vérité absolue est avec vous, et que vous seul savez et comprenez vraiment, et que tout le monde a tort. Lorsque vous voyez quelqu'un d'autre se comporter différemment de ce que vous pensez être juste, vous commencez immédiatement à être en désaccord et à discuter avec lui, parlant instantanément du lachon ara à son sujet. Nous ne pouvons même pas imaginer quels dommages et dégâts peuvent être causés en relâchant nos bouches et en ne les contrôlant pas. Le monde est habitué à ce que lorsque quelqu'un est pris en train de faire quelque chose qu'il n'aurait pas dû faire, ou quelque chose qui

n'est pas accepté, on publie immédiatement son nom, son lieu de résidence, quelle est exactement l'étendue de ce qu'il a fait, combien de fois il l'a fait, etc., et cette information est répétée encore et encore partout dans le monde, dans toutes les chaînes d'information et sur toutes les plateformes médiatiques. Cela continue pendant plusieurs semaines, mois et parfois même années, jusqu'à ce que son sang soit versé complètement et qu'il soit humilié jusqu'au point de non-retour. Chaque juif a besoin de savoir qu'il n'y a aucune permission dans le monde de faire une telle chose.



Même si quelqu'un a péché et qui, selon la Torah, mérite d'être puni avec toute la sévérité de la loi, il n'est pas permis de rendre public ce qu'il a fait ou de l'embarrasser, et quiconque le fait a indéniablement tort, et ses actions sont complètement injustifiables. À cause de ce comportement, le monde s'effondre économiquement, physiquement et mentalement. Quelqu'un qui sait qu'il a dit du lachon ara, embarrassé quelqu'un

publiquement, ou même offensé quelqu'un, peu importe combien de charité il donne ou combien de fois il jeûne, rien n'aidera ou ne changera pas la question jusqu'à ce qu'il corrige ses torts et apprenne à surveiller sa bouche. Il doit prendre sur lui qu'une fois pour toutes, il ne dira plus de lachon ara de personne dans le monde.

Nous devons «vivre» avec la partie de la Torah de la semaine. Il ne suffit pas de lire la paracha hebdomadaire. Au lieu de cela, vous devriez «vivre» la paracha et voir comment elle peut affecter positivement votre vie. La partie de la Torah de la semaine est la façon dont Hachem Itbarah influence le monde et nous déverse des bénédictions. Cette semaine, alors que nous lisons les parachiot de Tazria et Métsora, Hachem nous explique la force de réussir à garder notre bouche et à réfléchir à deux fois, et même trois fois, avant de dire quoi que ce soit. Notre paracha nous rappelle que nous devons mettre une barrière devant nos bouches, et même si nous ne l'avons pas fait jusqu'à présent, nous devons prendre sur nous de commencer à le faire à partir d'aujourd'hui.

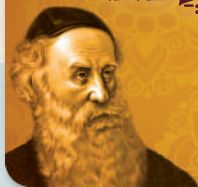
Infos :

Chaque jour reçois quelques minutes de Torah
directement sur ton smartphone



Envoi un WhatsApp au :
054.943.93.94

”בִּי קְדוֹב אֱלֹהֵי דַּדְּךָ מֵאֵל בְּכֶךָ וּבְלִבְךָ לְעִשְׁתִּי”



Connaître la Hassidout



Des lèvres qui parlent de Torah

La nourriture que nous mangeons, après quelques heures, est digérée et décomposée dans le corps. Les déchets sont rejetés, et la bonne partie reste dans le sang, et avec cette force nous servons Akadoch Barouh Ouh. Il est donc prohibé de faire entrer dans notre corps des aliments interdits, parce que dès qu'un plat interdit entre, même si son interdiction n'est que d'ordre rabbinique, il peut causer des dommages sur plusieurs générations dans la perception de la Torah.

Par conséquent, beaucoup de gens s'assoient devant le livre et étudient, et quand ils se lèvent du livre, ils oublient tout ce qu'ils ont appris, et il s'avère qu'ils n'ont pas la capacité d'absorber, et tout ce qu'ils ont appris n'était que l'absorption externe, parce que les aliments interdits qu'ils mangeaient les empêchent de toute réalisation dans la Torah. Par conséquent, le remède contre les aliments prohibés est composé de deux choses : manger dans la sainteté et manger peu, parce que moins vous mangez, moins votre âme animale aura le pouvoir de régner. De ce fait, vous ne devriez pas aller dans les restaurants, les hôtels et les salles, et même si vous avez été invité pour une certaine fête, vous pouvez vous contenter d'un verre de jus, vous n'êtes pas obligé de manger partout, et ne pas être l'un des dix premiers devant le buffet en aucune circonstance, nous n'avons pas le temps pour cela.

Il faut exploiter la vie, nous ne sommes pas venus dans ce monde pour manger, ni pour nous asseoir dans des restaurants. Il est impossible de connaître quelle réclamation sera faite à l'homme après sa mort sur le temps qu'il a perdu ! Celui qui perd son temps dans le vide, c'est vraiment de la cruauté envers son âme divine. «car l'homme est né pour le labeur»(Iyov 5.7). Si vous êtes un ouvrier ou un soldat, travaillez

correctement. Si vous êtes un étudiant en Torah, utilisez votre temps pour étudier, et non pour jouer. Dans ce que vous êtes, soyez bon, ne perdez



pas de temps et ne soyez pas oisif, mais chaque minute qu'Hachem vous donne, utilisez-la pour œuvrer dans votre service divin.

Ainsi, c'est au moyen de la connaissance et de la compréhension de la Torah dans l'âme de l'homme qui l'étudie correctement - comme dans l'encens quand il est abrasif, précisément et clairement, que le sujet d'étude doit être bien défini, jusqu'à ce qu'il soit aussi clair que le soleil, et aussi approfondi jusqu'à ce qu'il soit perçu dans son esprit, s'unisse à lui et devienne imbriqué en lui- Ainsi l'esprit de l'étudiant et la Torah qu'il apprend, ne sont pas deux choses séparées, mais ils deviennent une seule chose.

Et cela est possible, si l'homme a travaillé dans la Torah pour l'amour du ciel, et que la Torah lui a ensuite tendu la main, cela s'appelle l'intention du cœur et l'expression des lèvres, parce que la Torah est achetée par quarante-huit possessions, dont l'une est l'intention du cœur, c'est-à-dire qu'il étudie au nom du ciel, alors Akadoch Barouh Ouh l'aide à l'exprimer sur ses lèvres. On peut voir un homme qui connaît la Torah, c'est-à-dire qu'en potentiel, il est plein, mais quand il veut faire sortir les choses hors de sa bouche, il

devient comme muet. Cela montre qu'il y a quelque chose dans l'intention qu'il a mise dans l'étude de la Torah qui n'a pas été perçu, et ce n'est pas une bonne chose. Une personne doit avoir l'intention du cœur, et le résultat sera l'expression des lèvres, car lorsqu'elle veut parler, les choses sont arrangées dans sa bouche comme un don du Mont Sinai.

Par exemple, lorsque notre maître Rav Ovadia Zatsal donnait un cours par satellite, si une personne suivait le cours, elle voyait qu'il apportait plus d'une centaine de sources dans sa leçon, et les gens écoutaient les enseignements avec légèreté. Le Rav n'utilisait jamais la formule : «C'est écrit dans des livres», mais apportait toujours des sources précises pour ses mots. Seuls les gens qui étudient mal, utilisent de telles formules, ils ne se souviennent pas dans quels livres ils ont lu les mots, cela s'appelle la Torah orpheline, toute Torah qui n'a pas de foyer n'est pas de la Torah (Yérouchalmi Chabbat 81.52). Notre maître apportait les sources avec facilité, c'est ce qu'on appelle l'expression labiale, et cela témoigne que le Rav Ovadia zatsal tout au long de sa vie a étudié pour l'amour du ciel. Toute personne qui a été instruite pour l'amour du ciel, reçoit cette récompense qui est que, lorsqu'elle veut dire des choses, elle peut parler pendant quatre, cinq ou six heures sans pause.

Le Rabbi de Loubavitch faisait une Itvaadout de quatre heures, il apportait dans la conversation beaucoup de sources, trente-quarante à cent cinquante sources, et tout cela avec une grande fluidité. Il parlait pendant des heures, avait des milliers de discussions, et cela montre qu'Hachem Itbarah lui procurait de l'aide, et il était comme une sorte de fleuve et une rivière qui ne s'arrête jamais de couler.

// suite la semaine prochaine //

Extrait tiré du livre : Betsour Yaroum enseignement sur le Tanya-Chapitre 5 du Rav Yoram Mickaël Abargel Zatsal

Pour recevoir le feuillet ou dédicacer un numéro contactez-nous: +972-54-943-9394



Bet Amidrach Haméïr Laarets

www.hameir-laarets.org.il | france@h-l.org.il



hameir laarets



054-943-9394



Un moment de lumière



Bnei Shimshon

Drachotes basées sur les écrits extraordinaires du Zera Shimshon
Le Zera Shimshon, Rav Shimshon Haim ben Rav Naham Michael Nachmani,
est né en 5467 (1706/1707) et quitta ce monde le 6 Eloul 5539 (1779).
Il promet à tout celui qui étudiera ses livres de grandes délivrances et bénédictions



Tazria Metzora תשפ"ג • Le Zera Shimshon, l'étude qui apporte des délivrances • 78 יאן

Perles du Zera Shimshon

Le lien entre l'affiliation et la médiance

La parasha de cette semaine est introduite par les sacrifices qui devaient être apportés suite à la naissance d'un enfant. Un peu plus loin, nous évoquons «les tâches», «les tumeurs» relatives à la plaie de la médiance. C'est au cohen qui est donné le rôle d'examiner la plaie et de juger du statut du «porteur» de celle-ci (pur ou impure)

וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל מֹשֶׁה וְאֶל אַהֲרֹן לֵאמֹר.

אָדָם כִּי יִהְיֶה כְּעוֹר בְּשָׂרוֹ שָׂאת אוֹ סִפְחָת אוֹ בְּהֶרֶת וְיָהִי כְּעוֹר בְּשָׂרוֹ לִנְגַע צֶרַעַת וְהוּבָא אֶל אַהֲרֹן הַכֹּהֵן אוֹ אֶל אֶחָד מִבְּנֵי הַכֹּהֲנִים

"S'il se forme sur la peau d'un homme une tumeur, ou une dartre ou une tache, pouvant dégénérer sur cette peau en affection lépreuse, il sera présenté à Aaron le pontife ou à quelqu'un des pontifes, ses fils.

Le pontife examinera cette affection de la peau: si le poil qui s'y trouve est devenu blanc, et que la plaie paraisse plus

profonde que la peau du corps, c'est une plaie de lèpre. Une fois constatée, le pontife le déclarera impur»

Le Cohen a alors un rôle d'examineur, il doit «évaluer» les plaies, les tâches, afin de déclarer pur ou impure une personne.

Le Zera Shimshon rapporte le Midrash suivant
ראה דברי המדרש: "רבי לוי בשם רבי חמא ברבי חנינה: צער גדול היה לו למשה בדבר הזה: כך הוא כבודו של אהרן אחי להיות רואה את הנגעים? אמר לו הקב"ה: ולא נהנה מבני עשרים וארבע מתנות

Le midrash rapporte que Moshé est allé requêter la chose suivante à Hashem: «Est-ce le kavod (l'honneur) de mon frère Aaron d'examiner les tâches ou les plaies»? Hashem de lui répondre que c'est grâce à cela qu'Aaron profite des 24 cadeaux. En effet, le Cohen reçoit au total 24 donations de la part du peuple (différents prélèvements de récoltes, de viandes, de pain, le rachat du premier né, etc.)

Le Zera Shimshon appuie la question du Midrash: Est-ce vraiment le rôle du Cohen de vérifier les plaies ou les tâches? Pourquoi ne pas utiliser les

דברי רבינו:

אית ז

פסוק (ויקרא יג, ב) 'והובא אל אהרן הכהן'. צריך טעם, למה הטמאה והטהרה של הנגעים תלויה ביד כהן, ולא ביד החכם, כמו שאר דינים של אסור והתר שבהל התורה כלה.

ועוד איתא במדרש סוף פרשה זו (ויק"ר טו, ח), אמר רבי לוי בשם רבי חמא בר חנינה, צער גדול היה לו למשה בדבר זה, כך כבודו של אהרן אחי, להיות יושב ורואה את הנגעים. אמר לו הקדוש

הוצאת הגליון והפעת לזכות •

לברכה ולהצלחה

דניאל אורי
בן רג'נה מלכה

לברכה ולהצלחה סייעתא דשמיא בלי גבול וסדרה בתים מלאים כל טוב גם עושר גם כבוד



לזכר נשעת

רבינו הקדוש רבי ישעיה בן הרה"ק דבי משה וצוקלה"ה מקדעסטיר נלב"ע ג' אייר תרפ"ה
הגאון הנודע מהר"ל צינץ - רבי אריה לייב בן הרה"ק דבי משה וצוקלה"ה נלב"ע ג' אייר תקצ"ג

זכותם יגדלו ויעל כל ישראל אמן



לברכה ולהצלחה

אביעד בן דבורה

שיזכה לזיווג הטוב בקרוב
שיתן נחת שפחה ואושר

«sages» du «tribunal rabbinique» qu'avait constitué Moshé? L'examen des tâches est censé révéler ou non la faute d'une personne responsable de médisance ou de tout ce qui touche de près ou de loin à la médisance (traité Erihin). **De ce fait, si il s'agit de «fautes», ce sont bien aux sages (aux rabbins) de réaliser cet examen(et non aux cohanimes)?**

Autre question posée par le Zera Shimshon: Comment comprendre la réponse d'hashem à Moshé en référence aux 24 donations faite à un Cohen. Quel est le rapport avec la question posée par Moshé?

Le Zera Shimshon va rapporter **trois réponses qui établissent un «lien» entre le «cohen» et les «plaies»:**

La première réponse est inspirée du Talmud Brahot (p5.b) qui indique les plaies sont **«un autel de pardon» (מזבח כפרה)**

כל מי שיש בו אחד מארבעה מראות נגעים הללו – אינן אלא מזבח כפרה

Le Talmud établit donc un lien entre l'autel (Mizbeah) et les plaies:

ברוך הוא, ולא נהנה ממנו
כ"ד מתנות כהנה, עכ"ל.

והוא תמונה, מה ענין כ"ד מתנות כהנה עם הנגעים. וכמו שראינו מקשים על דבר זה, שאם קשית משה קשיא, תשובת הקדוש ברוך הוא אינה תשובה.

ולפי הפשט, נוכל לתת שני טעמים, למה דוקא דין הנגעים מסור ביד כהן. דבפרק קמא דברכות (ה, ב) אמרין, דנגעים הוו מזבח כפרה, ומשום הכי מסר דינם לכהן, דאין מזבח ואין קרבן בלא כהן.

ועוד יש לומר, דאמרין במדרש רבה (ויק"ר שם, ו), למה נסמכה קרבן לזה אצל נגעים, אמר הקדוש ברוך הוא, אני אמרתי לה הבה קרבן לזה, ואתה לא עשית כן, חייך שאני מצריךך לבא אצל כהן, שגאמר 'והובא אל אהרן הכהן', עכ"ל. מוכח מפאן, שהנגעים באו בשביל שהכהן הפסיד קרבן לזה.

ועוד יש לומר טעם אחר, ובו יתרון אף מדרש הנ"ל, שהרי עקר הנגעים באים על לשון הרע, כמו שאמרו ז"ל (ויק"ר טז, א), 'זאת תהיה תורת המצורע' (ויקרא יד, ב), המוציא שם רע. ומי שמוציא שם רע על חברו, בודאי ששומץ פסול יש בו, כדאמר שמואל בפרק ד' דקדושין (ע, א), כל הפוסל, פסול, ובמומו פוסל. כי האי דבדקי בני מערבא, כי מנצו תרי בהדי הדדי, חזו הי מיניהו דקדים ושתיק, אמרי, האי מיחס טפי. אמר רב, שתיתקווא דבבל הינו יחסותא (שם עא, ב).

ועוד אמרין התם (ע, ב), אמר רבי חמא בר חנינא, כשהקדוש ברוך הוא משנה שכנתו, אין משנה אלא על משפחות מיחסות שבשרא, שגאמר וכו'.

והרמב"ם פסק בפרק ו' מהלכות תרומות (ה"ב), תרומה של תורה, אין אוכל אותה אלא כהן מיחס, עכ"ל, ומכל שכן קדשים, שאין אוכלים אותם אלא מיחסים, כנראה מספרי (זוטא יח, יט), הובא בילקוט (שמעוני) סוף פרשת קרח (רמז תשנה).

ולכן רצה הקדוש ברוך הוא, שטמאת הנגעים תהיה מסורה ביד הכהנים, כדי שידעו מי הוא המנגע, שהוא סימן שהוציא שם רע, ואם כן, בודאי שיש פסול במשפחתו, כדי שיתרחקו הכהנים ממנה, שהואיל שהוא מחרחר ריב, אינו מיחס.

ובזה אתי שפיר תשובת הקדוש ברוך הוא למשה, כשהיה מצטער שלא היה כבודו של אהרן וכו', אמר לו הקדוש ברוך הוא, אדרבא, שבח הוא לו, שבזה יכול לשמור קדשת יחסו, ויהיה ראוי לקבל כל הכ"ד מתנות

De la même façon que ce sont les cohanimes qui «agissent» sur l'autel pour obtenir «le pardon», ce sont également eux qui «doivent agir» sur «les plaies» pour obtenir «le pardon du fauteur qui a parlé de la médisance».

La deuxième réponse est inspirée du **Midrash Rabba** «Vayikra» qui expliquera chose suivante:

«Pourquoi la torah a juxtaposé l'apport d'un sacrifice lors de la naissance d'un enfant aux lois relatifs aux taches et aux plaies»? Le Midrash d'expliquer qu'en juxtaposant ce sacrifice aux lois des plaies, la Torah évoque un cas précis; le cas d'un homme qui emplit de joie suite à la naissance de son enfant a «omis» d'amener son «sacrifice» (comme demandée par la Torah suite à une naissance), alors, à cette homme, hashem enverra «des plaies» pour le «forcer» à venir voir le cohen afin qui l'examine. En somme, **si tu ne viens pas «voir le cohen» dans «tes moments de joies», tu finiras par «te montrer» au cohen dans «un moment de détresse» car tu seras recouvert de plaies**



La Paracha commence par le commandement de la circoncision qui doit être faite à tout garçon âgé de 8 jours. Puis, l'on traite des sources d'impureté rituelle. Une femme ayant donné naissance à un enfant doit suivre un processus de pureté qui se conclut par une immersion dans un Mikvé, un bassin ou une source d'eau naturelle, et l'apport de sacrifices au Temple.

Sur la femme qui donne naissance à un enfant, la torah nous précise la chose suivante:

אִשָּׁה כִּי תִזְרִיעַ וְיָלְדָה זָכָר

"lorsqu'une femme, ayant conçu, enfantera un mâle"

Le Or Ahaim pose plusieurs (nous n'allons pas tous les ramener):

1/ Pourquoi la torah utilise le mot "תִּזְרִיעַ" qui vient du mot זָרַע qui veut dire (semer, en lien avec une graine de semence). Aussi, la torah semble avoir utilisé un terme non adapté. La Torah va évoquer les sacrifices qu'une femme doit apporter après avoir mis au monde un nouveau-né. Aussi, la torah aurait dû simplement dire "Une femme qui met au monde un enfant" (אִשָּׁה כִּי... תִלְד), pourquoi mettre l'accent sur la conception (le moment du rapport). Autre question, pourquoi le verset parle au "présent" et non au "futur et au conditionnel" ("Lorsqu'une femme mettra au monde un enfant") ?

Le Or Ahaim va nous transmettre un enseignement extraordinaire, fondamental dans l'approche de la conception d'un enfant.

Le Or Ahaim nous enseigne qu'un enfant est "spirituellement conçu", déjà dès la naissance. Quelle est la signification de cela ? Le Or Ahaim explique que l'enfant est "fait" selon les "intentions", les "volontés" déployés lors d'un rapport entre un homme et une femme. Si le rapport est animé par une volonté de pureté, l'enfant qui en découlera sera animé d'une bonne âme, prompt à l'étude de la torah et l'explication des mitsvot. Par ailleurs, précise le Or Ahaim, c'est tout le sens du verset :

*« Et Avraham prit Sarah sa femme et Loth fils de son frère ainsi que tous les biens qu'ils possédaient et **les âmes qu'ils avaient faites à Harran** et ils sortirent pour aller en terre de Canaan »*

De quelles âmes s'agit-il ? Nous parlons des âmes générées par les rapports entre Avraham et Sarah. Des âmes conçues par des intentions les plus pures d'un point de vue spirituelle.

C'est intéressant de noter que la torah évoque « les âmes faites ». C'est-à-dire des âmes qui étaient en quelque sorte déjà « finalisés ». Là aussi, nous parlons d'âmes « faites » déjà à la conception, pendant le rapport entre un homme et une femme.

Un rapport conjugal est un acte fort, riche en possibilités. Nous avons la possibilité de mettre au monde des enfants saints, des âmes (même sans enfant) pures et rayonnantes !!



LES PERLES DE LA PARACHA

Extraites des cours du Rav Hagaon Acher Kowalski Chlita



LE JOYAU DANS SON ÉCRIN

La confiance dans les Sages

וְהָיָה אֵל הַכֹּהֵן (ויקרא יג)

Et il sera conduit chez le Cohen (Vayikra, 13.9)

Le rêve de chaque Juif, l'ambition ultime qui vibre dans le cœur de chacun d'entre nous, c'est d'avoir le mérite d'avoir une relation directe avec le Créateur du monde et d'être connecté à Lui, 24 heures sur 24, 365 jours par an, de faire Sa volonté, de bénéficier de l'abondance qu'Il déverse sur nous. Nos vies sont remplies de défis et de luttes ; pendant leur déroulement, combien il est difficile et compliqué de savoir se conduire, tout en mettant en œuvre et en réalisant cette ambition ! Combien de forces physiques et mentales sont nécessaires pour accomplir la volonté de Dieu, à chaque instant, et pour avoir le privilège de se réjouir de Lui, chaque jour et à chaque instant !

Le cours normal du monde est que tout ne se passe pas comme nous le souhaitons. À tout moment, nous sommes confrontés à des choix : le mauvais penchant nous guette à chaque instant, notre humeur change constamment, nous avons des problèmes de santé, de subsistance, de manque de sérénité et bien d'autres encore, qui nous empêchent de nous concentrer. Pourtant nous devrions être forts, afin d'affronter toutes les difficultés, de persévérer dans l'atteinte de nos objectifs, et d'accomplir au mieux les tâches qui nous sont imposées !

Alors, comment faut-il agir pour y parvenir ? Comment rester attachés et connectés au Créateur du monde à chaque instant, même dans notre vie quotidienne et son lot de défis ? Comment pouvons-nous conserver une connexion constante avec Hachem, afin de nous assurer que nous faisons les bons choix et que nous réalisons ce qui nous est assigné ? Comment pouvons-nous être sûrs, lors de chaque prise de décision et à chaque carrefour de notre vie, que nous prenons la décision la plus sage et la plus juste pour nous ?

La bonne nouvelle est que nous ne sommes pas obligés d'avancer seuls dans la vie. Nous ne sommes pas tenus d'assumer seuls tous les problèmes, de prendre toutes les décisions, de trancher toutes les questions par nous-mêmes. Notre Père aimant nous a fait une grande faveur, lorsqu'Il a placé dans chaque génération des érudits sages et justes ; nous demandons leur avis, nous agissons selon leurs instructions, nous annulons notre opinion devant la leur, nous acceptons leurs décisions et agissons en conséquence.

Tout comme un enfant perdu dans la forêt, à qui il suffit de trouver un guide qui puisse le conduire à travers le dédale des chemins et des arbres, qui éclairera ses yeux et l'aidera à retrouver sa route, nous sommes perdus dans les profondeurs de ce monde, plein de difficultés et d'épreuves, chargé de défis et rempli de combats ; mais nous aussi avons des guides, qui éclairent notre génération, et c'est grâce à leur lumière que nous pouvons avancer. Il nous est seulement demandé d'annuler notre opinion devant la leur, d'écouter les enseignements des grands de la génération, et d'agir selon leurs conseils.

Le Midrach sur le verset du Cantique des cantiques : « Je suis allé dans un jardin de noyers », nous révèle le secret grâce auquel nous serons capables de résister face aux difficultés : une noix, dit le Midrach, tant qu'elle reste protégée à l'intérieur de sa coque solide, peut être traînée dans les ordures, jetée d'un endroit élevé, lancée ici ou là, déplacée dans n'importe quel endroit ; quelles que soient les conditions météorologiques, elle ne s'abîmera pas, restera une noix délicieuse et saine avec toute sa fraîcheur, grâce à sa coque de protection.

De même, nous révèle le Midrach, un Juif qui reste attaché aux justes de différentes générations, qui avance à leur lumière, qui annule son opinion devant la leur, qui obéit à leurs instructions et agit selon elles, peut surmonter de nombreuses difficultés dans le monde, des défis spirituels complexes, des luttes physiques difficiles, des passions, des épreuves, des problèmes, des maladies et il n'en sera pas affecté. Il restera ferme, fort et stable, parce qu'il reste connecté aux justes et suit leurs instructions auxquelles il obéit.

Et le Midrach ajoute qu'en agissant ainsi, l'homme ressort gagnant dans les deux mondes, dans ce monde ici-bas et dans le monde à venir. Sa vie ici-bas devient calme et paisible, car il ne compte pas que sur lui-même pour assumer ses responsabilités, mais il est aidé par ceux qui lui sont supérieurs, et il accomplit ce qu'ils lui enseignent. Il gagne également dans le monde à venir, car à chaque instant de sa vie il accomplit la volonté de Dieu, il respecte la vision de la Torah transmise par les sages, de génération en génération.

L'abnégation aux principes de la Torah, l'obéissance complète et aveugle aux instructions des justes et des grands des générations, constitue l'une des sources de pouvoir les plus puissantes que nous ayons reçues. C'est un cadeau précieux que le peuple juif a gagné ; il a reçu des torches qui peuvent l'éclairer dans n'importe quelles obscurité et ténèbres. Quelqu'un lui indique la voie, même pendant les époques de grande confusion et d'obscurité. La vision de la Torah et les instructions des Sages constituent notre bénédiction et notre succès afin d'éviter les échecs ou les problèmes, et nous aident à prendre les bonnes décisions.

Savoir annuler ses idées devant les principes de la Torah, c'est mettre de côté sa propre logique et son opinion personnelle, et agir pour mettre en œuvre ce que les grands et les sommités de notre génération nous demandent de faire. Cela pourrait nous sembler être une étape insensée, mais c'est en vérité l'acte le plus sage qui soit. Étant donné que notre capacité à raisonner est limitée, notre raisonnement n'est pas nécessairement correct, contrairement à ceux qui possèdent la vision de la Torah ; elle est raffinée et pure, nous marchons à sa lumière, qui nous accompagnera tous les jours de notre vie. C'est cela qui nous garantit que nous ne nous tromperons jamais, que nous agirons correctement, que nous progresserons et que nous nous élèverons.

Dans la paracha de cette semaine, nous est présenté le metsora qui, dès la première étape de son processus de purification, est tenu d'aller chez le Cohen. Même si le metsora est lui-même un médecin, qu'il a suivi une « formation médicale » et qu'il a appris tous les types de blessures, il devra néanmoins consulter le Cohen et entendre la décision de sa bouche. Il y a ici un message pour le metsora, car sa lésion est à la fois physique et spirituelle : la première étape de la guérison est l'obéissance à la vision de la

Torah, la première tâche est de s'en remettre aux enseignements du Cohen, le sage de la Torah pour ce qui est des plaies et autres impuretés. *C'est le seul moyen de guérir, en obéissant de manière aveugle et absolue aux consignes de celui qui est plus grand que toi !*

Inutile de devenir un metsora... afin d'être capables d'annuler votre volonté devant celle de la Torah. Chacun d'entre nous, chaque jour de sa vie, et à plus forte raison à chaque moment où il doit prendre une décision, dispose du privilège d'être aidé par le pouvoir spirituel des leaders de la génération et de ceux qui l'éclairent, de solliciter leur avis et d'agir selon leurs instructions. Et plus nous annulons nos idées devant leur avis, qui reflète la vision de la Torah, plus nous agissons selon leurs paroles et maintenons ainsi la parole de Dieu entre les mains de Ses serviteurs, plus nous serons protégés de tous les maux, et nous gagnerons la sérénité dans ce monde ici-bas, ainsi que de nombreux mérites dans le monde futur !



L'ÉTOFFE TISSÉE D'OR

L'entrée secrète dans le camp qui a sauvé des milliers d'enfants...

C'était le jour de Pourim Katan, le 14 Adar 1943. À cette époque, peu de Juifs vivaient en Erets Israël et ils suivaient avec anxiété ce qui se passait dans les pays européens, qui traversaient alors les terribles années de l'Holocauste. En dehors des terribles nouvelles qui arrivaient chaque jour, ils reçurent une bonne nouvelle ce jour-là : plus de 1200 enfants avaient été sauvés des affres de la tuerie, en passant clandestinement de la Pologne vers la Russie et de là vers Téhéran. Grâce à un travail acharné et à de vrais miracles, ils avaient pu être ramenés en bateau en Israël, qui avait d'abord accosté dans le port du Caire, et de là, ils avaient pu se rendre à Atlit.

Ces enfants, qui pendant de nombreuses années, ont été appelés « les enfants de Téhéran », étaient solitaires et malheureux, et pour la plupart orphelins : leurs parents étaient restés en Europe et partis en fumée dans les fournaises d'Europe, que Hachem venge leur sang. Peu d'entre eux avaient de la famille en Israël, qui avait demandé de les adopter ; la plupart d'entre eux étaient perdus et seuls au monde. À cette époque, un débat houleux s'était développé dans le pays concernant leur éducation et leur intégration ; certains ont été envoyés dans des camps de jeunes et des kibboutzim, d'autres ont été hébergés en transit et ainsi de suite.

Dans la ville de Bré Brak à cette époque-là, brillait la lumière du 'Hazon Ich zatsal, qui fut touché par la nouvelle de l'arrivée de ces enfants en Erets Israël : il voulut agir pour s'assurer qu'ils recevraient une éducation juive chaleureuse et de qualité. Cependant ce n'était pas facile, car les enfants étaient « emprisonnés » dans des camps, qui étaient sous la surveillance constante de surveillants, dont la crainte de Dieu ne brûlait pas dans leur cœur. Il fallait donc posséder une immense force de caractère pour tenter de les sauver des griffes d'une éducation sans aucune odeur de judaïsme et les transférer dans des

orphelins avec une éducation juive authentique, conforme à la tradition.

L'un des proches du 'Hazon Ich à cette époque, était le Gaon Rabbi Yaakov Galinsky zatsal. Dès son arrivée en Israël, il s'était attaché au 'Hazon Ich, et souvent abrité sous son ombre ; il voulait profiter de sa lumière. Rabbi Yaakov était un homme petit et maigre, et c'est pour cette raison qu'un jour, le 'Hazon Ich le fit venir chez lui et lui demanda d'accomplir une tâche difficile, qui est décrite ci-après.

« Les camps où vivent les enfants de Téhéran », affirma le 'Hazon Ich, « sont clôturés et fermés de tous côtés. Tu es mince et petit, et tu as également la chance d'avoir une bouche extraordinaire, qui sait toujours comment éviter de répondre aux questions délicates qui te sont posées. Ces qualités t'aideront à satisfaire à la demande que je vais te faire : tu devras t'infiltrer dans les camps où sont hébergés les enfants de Téhéran et en dérober les listes des enfants qui y sont hébergés. Quand nous aurons les noms, nous pourrons leur trouver des parents éloignés qui les adopteront, et nous pourrons ainsi les transférer vers des établissements où ils recevront une éducation juive authentique, conforme à la tradition ! »

Rabbi Yaakov écouta la demande du 'Hazon Ich, mais il faut dire qu'en vérité, son cœur flancha. En effet, lesdits camps étaient très bien sécurisés et clôturés de tous les côtés. Il était très difficile d'y entrer, voire même impossible ; mais il était encore plus difficile d'y entrer et d'en ressortir en paix, avec les listes en mains... Cependant, puisque son Rabbi et guide, le 'Hazon Ich, lui avait confié cette tâche, il se devait de l'accomplir quoi qu'il arrive !

Rabbi Yaakov se dirigea vers le camp, et quand il arriva, il constata qu'il était bien clôturé et qu'au sommet de la clôture était installé un fil de fer barbelé, lui indiquant qu'il était inutile d'essayer de grimper. La porte principale était fermée et verrouillée, et deux gardes de sécurité très forts se tenaient de chaque côté. Il songeait déjà à abandonner, mais il se rappela ensuite qu'il s'appropriait à appliquer les instructions du Sage de la génération et il décida de se lancer néanmoins.

Il commença à se promener autour du camp, à la recherche d'une sorte de passage. Il ne trouva aucune porte dérobée, mais dans l'un des coins du camp, il découvrit une petite fosse au bas de la clôture. Maintenant, il avait compris les paroles du 'Hazon Ich affirmant qu'il était l'homme de la situation en raison de sa petite taille : il rampa dans le trou, dont un côté se trouvait à l'extérieur de la clôture et l'autre côté, à l'intérieur du camp.

Quelques minutes seulement s'écoulèrent et il se retrouva à l'intérieur du camp. Maintenant, il lui fallait plus de courage, car le camp avait des gardes qui se promenaient tout le temps, examinant et scannant la zone. Il fut obligé de se fondre parmi les enfants, afin de ne pas éveiller les soupçons. Il réussit également dans cette tâche et, après avoir erré quelque peu dans le camp, il découvrit où se trouvait le bâtiment qui abritait les bureaux où se trouvaient les fameuses listes...

Il eut peur d'entrer dans ce bâtiment, mais il se souvint qu'il était ici sur l'ordre de son Rabbi, et il rejeta immédiatement la peur qu'il ressentait dans son cœur et annula ses sentiments devant la volonté du 'Hazon Ich, déterminé à mettre la main sur les listes. Cependant, cette résolution ne lui fut pas d'une grande aide, car le bureau était fermé à clé. Il décida d'essayer de trouver un moyen de convaincre l'un des instructeurs de lui ouvrir le bureau, et là, il découvrit qu'il y avait de nombreuses années, il s'était déjà préparé pour ce moment, pour ainsi dire...

Il sortit dans la cour et aperçut deux guides grands et forts, qui se parlaient en allemand. Pour une raison quelconque, il lui sembla que l'un d'eux lui était familier, et en effet, il l'était : il s'avéra qu'il avait été emprisonné avec l'un d'eux en Sibérie, et qu'ils avaient immigré tous les deux en Israël. L'un était devenu un érudit attaché au 'Hazon Ich dans chaque fibre de son être, et l'autre, en revanche, était devenu

guide dans le camp des « enfants de Téhéran ». Le même guide se souvint de la gentillesse juvénile de Rabbi Yaakov, lorsqu'un jour en Sibérie, Rabbi Yaakov lui avait donné sa portion de soupe, lui sauvant ainsi la vie...

« Je te dois toute ma vie ! » déclara le guide avec enthousiasme lorsqu'il aperçut Rabbi Yaakov : « Mais comment es-tu arrivé ici ? Quel est ton objectif ? ». Rabbi Yaakov demanda à lui parler en privé et lui révéla le but de la mission qui lui avait été assignée. Au début, le guide refusa de coopérer, car il avait été nommé à ce poste pour s'assurer justement que tous les enfants resteraient dans le camp. Cependant, Rabbi Yaakov parla à son cœur et le convainquit, le poussa à lui faire une faveur, à entrer dans le bureau et à lui divulguer les listes, jusqu'à ce que celui-ci accepte...

Ici aussi, Rabbi Yaakov avait vu à quelle distance les yeux du 'Hazon Ich pouvaient voir : ils avaient anticipé l'opportunité qu'il trouverait quelqu'un dans le camp qui lui devait une faveur, et que celui-ci l'aiderait dans cette mission difficile. Finalement, le guide se plia à la demande de Rabbi Yaakov et lui remit les listes des enfants et Rabbi Yaakov se dépêcha de s'échapper du camp par la brèche et de rentrer à Bné Brak...

Lorsque le 'Hazon Ich reçut les listes, son regard s'illumina et il œuvra pour les remettre aux hommes d'affaires bien choisis, qui sauvèrent des dizaines d'enfants du camp, les placèrent pour être adoptés dans des familles observantes de la Torah, sauvant ainsi la vie et l'avenir spirituel de dizaines d'entre eux. Ces enfants ont eux-mêmes fondé des familles, qui ont élevé plusieurs générations de leurs descendants, et tout cela est attribué au mérite de Rabbi Yaakov Galinsky zatsal, qui a mis sa vie en danger, a annulé sa volonté devant son maître le 'Hazon Ich et a placé son âme entre ses mains afin de respecter les instructions de son maître !

Cette merveilleuse histoire, qui prouve à quel point l'obéissance aux justes a du pouvoir et de l'influence sur les générations à venir, a été racontée par mon grand-père, Rabbi Moché Tourk zatsal, et ses mots apparaissent dans son merveilleux et précieux livret : « Le souvenir de la Torah de Moché », compilé à partir de ses cours et de ses sermons, édité par la famille Beloy. Et tout cela pour nous enseigner ce qui suit.

Parfois, nous entendons un enseignement ou des conseils de l'un des plus grands de la génération et nous avons du mal à comprendre la logique qui le sous-tend, la probabilité qu'ils réussiront à produire le résultat escompté, la sagesse et la raison qu'ils contiennent. Et pourtant seule l'obéissance aveugle et complète aux grands de la génération, sans essayer de comprendre ni d'être plus intelligents, est le seul moyen et l'outil adapté pour obtenir des résultats, et parfois même de grands mérites pour plusieurs générations.

Lorsque nous entendons un enseignement, qui nous semble déconnecté de la réalité ou qui n'a aucun sens pour nous, observons les générations d'enfants qui ont reçu une éducation authentique, conforme à la tradition. Ils sont le résultat d'une obéissance aveugle à l'enseignement des maîtres du peuple juif. Si Rabbi Yaakov avait calculé si et dans quelle mesure c'était possible, s'il avait une chance de réussir et quels étaient les risques, il n'aurait pas accompli ce qui lui avait été demandé. Mais il a choisi d'obéir aux instructions de son maître, et grâce à son obéissance, il a gagné son monde futur, ainsi que les innombrables droits qui lui sont attribués dans ce monde ici-bas et dans l'autre monde.

Chers frères, un Juif ne devrait pas penser par lui-même, il est interdit de remettre en question les paroles des justes et des sommités de la génération. Il est bien préférable de mettre de côté sa propre opinion, et d'exécuter leurs instructions. De cette façon, nous pourrions mener nos vies dans la voie de la Torah dans ce monde, et également arriver dans le monde à venir crédités de grands mérites !



Les journaux qui avaient de l'importance...

Ajoutons aux paroles de Rabbi Moché Tourk zatsal, le récit de son fils, le célèbre Maguid de Mécharim, Rabbi Eliezer Tourk Chlita, qui un jour, trouva dans le grenier de la maison de son père - mon grand-père, un vieux baril grand et lourd, à l'intérieur duquel étaient épasés des centaines de journaux de différentes époques, qui témoignaient de la variété des communautés ultra-orthodoxes en Israël, tous soigneusement pliés, neufs et beaux comme le jour où ils avaient été imprimés...

Cela suscita son étonnement : si Rabbi Moché voulait acheter un journal pour le lire, il aurait probablement choisi l'un des journaux et l'aurait lu tous les jours ou toutes les semaines. Mais pourquoi tant de types de journaux parus à différentes époques avaient-ils été empilés ici ? Et à quoi bon les conserver à l'état neuf, comme s'ils n'avaient jamais été lus auparavant ? Et n'avait-il pas un journal auquel il était abonné ? Pourquoi achetait-il différents journaux tout le temps ?

Il posa cette question à mon grand-père et nous ferions bien d'étudier sa réponse. Rabbi Moché répondit simplement que de temps en temps paraissaient des journaux, dont les anciens de la génération des différentes communautés jugeaient nécessaire de soutenir, et c'est pourquoi ils demandèrent aux gens d'acheter ces journaux. Rabbi Moché n'avait pas fait de calculs politiques sur les objectifs de distribution des différents journaux et à quelles communautés ils appartenaient : dès qu'un grand d'Israël avait annoncé qu'il y avait un intérêt à acheter un certain journal, Rabbi Moché se précipitait pour le faire !

Cependant, les grands hommes d'Israël n'ont jamais ordonné de lire ces journaux, mais seulement de les acheter, afin de les soutenir. Par conséquent, Rabbi Moché achetait les journaux selon les instructions des grands d'Israël de toutes les communautés et de toutes les époques, et il montait les journaux et les rangeait dans son grenier. Il n'avait aucun intérêt pour ces journaux, il désirait seulement obéir aux consignes des grands de la génération !

Incroyable ! Ce baril de journaux, qui avait été conservé au fil des ans, était le témoin silencieux de l'obéissance aux anciens d'Israël. Beaucoup de personnes bien intentionnées font le tour des communautés en expliquant qu'untel a un intérêt pour ce journal et qu'untel a un intérêt pour un autre journal, mais Rabbi Moché n'avait pas fait tous ces calculs. Dès qu'un grand maître d'Israël ordonnait d'acheter les journaux, il le faisait avec une annulation complète de lui-même devant l'opinion de la Torah, simplement pour accomplir leurs paroles !

Chers frères, pratiquez cet art, c'est la clé pour surmonter les obstacles de notre vie. Écoutons et obéissons à toutes les instructions des grands maîtres d'Israël et annulons complètement notre opinion devant leur avis. C'est ainsi que nous pourrions mener nos vies en paix, que nous serons bénis et profiterons d'une grande abondance !

Ce feuillet est extrait
des enseignements du Rav Hagaon Acher Kowalski Chlita
perles2paracha@gmail.com

Afin d'écouter son cours de *daf hayomi* ou d'autres sujets,
veuillez composer le numéro suivant
073-295-1342

Pour faire des dons ou verser une somme en souvenir d'un proche (il est possible de le faire par carte bleue)

afin de soutenir la diffusion de ce feuillet, veuillez nous contacter au **055-677-8160**

Il est également possible de faire un don par Nedarim Plus

PA'HAD DAVID

Tazria-Metsora

Publié par les institutions "Mikdash LéDavid" Israël

 Sous la présidence du Gaon et Tsadik Rabbi **David 'Hanania Pinto** chelita

 Fils du Tsadik, auteur de miracles, Rabbi **Moché Aharon Pinto** zatsal et petit-fils du saint Tsadik, auteur de miracles, Rabbi **'Haim Pinto** zatsal

« Voici quelle sera la règle imposée au lépreux (...) »
(Vayikra 14, 2)

Cette semaine, nous lisons le passage concernant le lépreux, et le Sifté 'Hakhamim rapporte (Vayikra 13, 46) qu'il doit son nom de *metsora* à ce qui est malheureusement son passe-temps favori : *motsi chem ra* (la diffamation). Rachi (sur Vayikra 13, 46) explique, en s'appuyant sur l'interprétation de nos Maîtres (Arakhin 16b) : « Quelle différence distingue-t-elle le lépreux des autres personnes atteintes par une impureté pour qu'il lui faille demeurer dans l'isolement ? Du fait qu'il a séparé par la médisance le mari de sa femme et l'homme de son prochain, il devra lui aussi être tenu à l'écart. » Quiconque proférerait du *lachone hara* se voyait alors frappé de lèpre à l'instar de Myriam, pour ne citer qu'elle.

Il convient ici de rappeler la gravité que représentaient la punition de la lèpre. Comme l'indique la Guémara (*Nédarim* 64b), « quatre individus sont considérés comme morts : le pauvre, le lépreux, l'aveugle et celui qui n'a pas d'enfants ».

Cette affirmation demande explication : si l'on peut comprendre que le pauvre, l'aveugle ou celui qui n'a pas d'enfants soient considérés comme tels, il est plus difficile de comprendre l'inclusion du lépreux dans une telle catégorie. En effet, il ne manque apparemment de rien, puisqu'il a des enfants, de l'argent, dispose de capacités physiques normales ; il semble profiter de la vie. Que lui manque-t-il donc pour qu'il soit classé parmi les plus malheureux ?

L'explication est que le lépreux s'est vu quitté par la Présence divine ; il est en quelque sorte rejeté par Hachem, Qui est la Source de vie. Il est tenu à l'écart du campement, ainsi que l'impose Hachem (cf. Vayikra 13, 46), Qui lui transmet ainsi le message qu'il est indésirable devant Lui. Aussi, tout ce qu'il peut par ailleurs posséder ne pourrait compenser ce rejet, comparable à la mort.

Cela souligne la gravité de la médisance, qui, loin d'être un acte anodin, a en fait des répercussions dramatiques. Je voudrais à ce propos vous rapporter un incident qui m'a profondément choqué : j'étais à New York quand je reçus la visite d'un homme que je connaissais depuis plusieurs années. « Je suis venu me séparer de vous,

maskil LÉDAVID

La gravité du péché de médisance



car je ne sais pas si je vous reverrai, m'annonça-t-il de but en blanc. »

Interloqué, je lui demandai des explications, et il me confia alors qu'il était atteint de la maladie dont on préfère taire le nom, et que les spécialistes ne lui donnaient plus que quelques semaines à vivre, tout au plus quelques mois.

Je lui expliquai qu'il ne devait pas désespérer et garder foi en une délivrance qui pourrait survenir prochainement. Mais il affirma qu'il sentait

sa fin proche et voulait que je prie en sa faveur.

Cette demande me glaça le sang, surtout lorsqu'il insista pour que je prie afin que Hachem soit miséricordieux avec lui et ne garde pas le souvenir de toutes les fautes qu'il avait commises. Soudain, il éclata en sanglots et se mit à confesser ses péchés : « Malheur à moi ! dit-il. Malheur à mon âme ! Quelle honte m'attend dans le Monde de Vérité ! »

Quel choc ! C'étaient, presque mot pour mot, les mêmes paroles que le Gaon de Vilna prononça juste avant sa mort. Il avait alors souligné que le *Guéhinam*, c'est la honte que l'homme ressentira le jour du jugement face à ses fautes.

Je demandai alors à cet homme pourquoi il n'avait pas pensé à cela des années auparavant, avant de tomber malade. Il n'avait aucune réponse à me donner.

Mais nous connaissons en fait la réponse : un homme plongé dans les vanités de ce monde ne voit pas la vérité : ses envies forment un écran qui la lui masque. Il ne voit que les honneurs, la beauté, l'argent. Ce n'est que lorsque l'heure de sa mort approche qu'il commence à la percevoir, du fait du sentiment d'impuissance qu'elle suscite.

Cette leçon est aussi celle que la lèpre évoque. Du fait de son isolement absolu, le lépreux est comparable au mort. N'ayant aucune compagnie, il en vient logiquement à se remettre en question, en méditant au jour où il se retrouvera dans la solitude de la tombe.

Les ouvrages saints précisent par ailleurs que la prière du médisant ne peut s'élever, car il y a un écran le séparant d'Hachem. C'est comme s'il adressait ses prières aux arbres et aux pierres, tel un idolâtre, si bien que toutes ses suppliques se dirigent finalement vers les puissances impures, ce pour quoi il devra rendre des comptes...

 1^{er} Iyar 5783
22 Avril 2023

1287

HORAIRES DE CHABBAT



	Jérusalem	Tel-Aviv	Haïfa	Paris
Allumage des bougies	6:36	6:52	6:45	8:32
Clôture du Chabbat	7:51	7:53	7:53	9:44
Rabbénou Tam	8:29	8:31	8:32	10:42



HILLOULOT

Le 1^{er} Iyar, Rabbi Moché Chmouel Shapira,
Roch Yéchiva de Beer Yaakov

Le 3, Rabbi Arié Leib Tsintz,
auteur du *Malé Haomer*

Le 4, Rabbi Yossef Teomim,
auteur du *Pri Mégadim*

Le 5, Rabbi Noa'h Chimonovitz

Le 6 Iyar, Rabbi Réfaël Lévin

Le 7, Rabbi Chlomo Ephraïm Lintchitz, l'auteur du *Kéli Yakar*





PAROLES DE TSADIKIM

Perles de Torah
sur la paracha
entendues à la table
de nos Maîtres

Lorsque des zéros se transforment en millions

« Voici quelle sera la règle imposée au lépreux lorsqu'il redeviendra pur : il sera présenté au Cohen. » (Vayikra 14, 2)

Dans l'ouvrage *Rochi Bachamayim*, ce verset est interprété par allusion, selon les termes du *Zohar* (*Pékoudé*) : lorsque l'homme adresse une prière sans ferveur ou n'étudie pas la Torah de manière désintéressée, ces mérites de la prière et de l'étude sont conservés dans un firmament particulier ; lorsque l'homme prie la fois suivante avec ferveur ou étudie de manière désintéressée, la prière et l'étude réalisées convenablement élèvent les autres prières et études qui étaient conservées à part dans ce firmament.

Nous pouvons y trouver une allusion dans le verset ci-dessus : « Voici quelle sera la règle imposée au lépreux », ce sera la réparation de la prière adressée sans intention ou de l'étude qui n'était pas désintéressée, « lorsqu'il redeviendra pur » : le jour où il prie et étudie avec la *kavana* désirée, et à ce moment-là, « il sera présenté au Cohen », la prière et l'étude seront agréées par Hachem...

Un *'hassid* de Tchertkov était le gendre d'un Juif honorable, commerçant aisé et animé d'une grande crainte du Ciel.

Un jour, le *'hassid* se présenta au domicile du Rav de Tchertkov et lui dit :

« *Kavod Harabbi*, je dois malheureusement informer le Rabbi que mon beau-père ne prie pas... »

Et le Rabbi de répondre : « Pardonne-moi, mais à quelle heure pries-tu ? »

L'*Avrekh* répondit : « Tard le matin. »

« Apparemment, ton beau-père prie à temps », rétorqua le Rabbi...

Mais notre homme s'entêta et prétendit sans relâche qu'il était persuadé que son beau-père ne priait pas du tout. En conséquence, le Rabbi lui demanda de surveiller son beau-père, et lorsqu'il serait sûr de son information, de l'informer que le Rabbi l'appelait. Et en effet, quelques jours plus tard, le gendre s'adressa à son beau-père et lui communiqua la demande du Rabbi.

Le beau-père pâlit, entra chez le Rabbi, et avec crainte et déférence, se renseigna sur l'objet de l'appel du Rabbi.

Le Rabbi lui dit : « J'ai entendu que tu ne pries pas.

– C'est juste, répondit l'homme.

– Comment est-ce possible ? Pourquoi ? » lui demanda le Rabbi.

Et l'homme s'expliqua : « Je ne suis certes pas un grand érudit, mais je possède au moins une qualité : je suis un homme de vérité qui est très scrupuleux sur ce point. Et comme je n'arrive pas à avoir l'intention appropriée pendant la prière, je ne veux pas faire de mensonge,

Suite voir page 4



GUIDÉS PAR LA ÉMOUNA

Étincelles de émouna et de bita'hon
consignées par le Gaon et Tsadik Rabbi
David 'Hanania Pinto chelita

Comment remercier le Saint béni soit-Il de manière authentique ?

L'histoire suivante m'a été relatée par M. Choukroun, un Juif animé de la crainte du Ciel. Elle nous démontre la force de la *émouna* simple et intègre dans le Maître du monde, par laquelle l'homme mérite de voir de grandes délivrances. Plus de trois ans s'étaient écoulés depuis que notre protagoniste cherchait à acheter un appartement. Son épouse, impatiente, le pressait à ce sujet à tout instant : pourquoi ne déployait-il pas plus d'efforts pour trouver un appartement à vendre ?

Notre histoire (en l'an 5771) prit un important tournant le jour de la fête de Pourim. Lorsque M. Choukroun vit que son épouse ne lui laissait plus de répit, il se tourna vers elle : « Tu sais que le jour de Pourim, les Juifs ont bénéficié de lumière et de joie, et chaque année, ce jour-là, les portes du Ciel s'ouvrent à nouveau et la faveur divine s'éveille de nouveau en faveur du peuple juif... »

Elle interrompit son flot de paroles, ne comprenant pas où il voulait en venir. « Mais quel rapport avec l'appartement ? ! » Et son mari de répondre : « Je décrète en cet instant que le Saint béni soit-Il va nous aider, et dès ce soir, nous allons trouver un appartement conforme à nos désirs... »

M. Choukroun poursuivit son récit, et me raconta, ému : « Après avoir fini de parler, je descendis les marches de l'immeuble. Je rencontrai alors un inconnu qui me demanda le nom de la rue. Je hochai de la tête pour le lui confirmer, puis il me demanda : « Où est l'appartement numéro untel ? »

L'appartement était situé sous l'appartement que je louais, et je le lui indiquai. Il me dit alors : « Cet appartement m'appartient. Cela fait bien longtemps que je ne suis venu ici et j'aimerais le vendre depuis fort longtemps, mais je n'ai pas encore trouvé d'acheteur... »

Je compris immédiatement que c'était un signe du Ciel et que ma prière avait porté ses fruits. Je lui demandai des renseignements sur l'appartement, sa taille et le prix qu'il en demandait. Au bout de deux heures seulement (!), nous étions chez un avocat, prêts à préparer le contrat d'achat...

Lorsque ma femme apprit ce qui s'était passé, encore ébahie des merveilles de la Providence divine, elle me demanda : « Qu'en est-il du parking autour de la maison, est-il inclus dans le prix ? » Elle avait à peine fini sa phrase que le propriétaire de l'appartement me téléphona : « Nous avons oublié d'intégrer dans le contrat un paragraphe sur les deux places de parking autour de la maison, mais bien entendu, c'est compris dans le prix... »

En entendant cette histoire, il me fut impossible de ne pas m'émouvoir en voyant de manière tangible la main de D.ieu à l'œuvre. Je lui demandai alors : « Et qu'as-tu fait de ton côté pour remercier le Saint béni soit-Il de cette immense bonté qu'Il t'a prodiguée ? »

M. Choukroun me répondit sur un ton déterminé : « J'ai pris la résolution d'ajouter deux heures chaque jour à mon étude quotidienne de la Torah. » Je fus très content de sa réponse et déclarai : « Heureux es-tu d'avoir mérité ceci, et c'est réellement le moyen le plus juste de remercier D.ieu pour Ses nombreuses bontés à notre égard. Il ne faut pas se suffire de *Séoudot Hodaya* (repas festif de remerciements) comme on le fait souvent, mais le point principal pour remercier D.ieu consiste à se renforcer dans la Torah et les *mitsvot* et à se rapprocher de D.ieu, loué soit-Il, et de Sa Torah. »

C'est un exemple concret de la puissance de la *émouna* simple et pure, qui a permis à un simple Juif de se lier au Saint béni soit-Il, Qui a satisfait sa volonté et répondu à Sa prière. Comme nous l'avons expliqué, cette faculté est ancrée dans le Juif depuis la *mitsva* de la circoncision, qui insuffle cette pureté dans son cœur et cette droiture dans le service divin.



DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude de notre Maître le Gaon et Tsadik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Un rappel honteux pour toute la vie

« Puis le septième jour, il se rasera tout le poil, sa chevelure, sa barbe, ses sourcils, tout son poil. » (Vayikra 14, 9)

Quel est le remède du lépreux, comment s'extrait-il de son impureté ?

La Torah affirme que lorsque le lépreux est guéri de la *tsaraat*, la lèpre, le Cohen prend deux oiseaux, du bois de cèdre, l'écarlate et l'hysope, et égorge un oiseau ; quant au second oiseau, il le plonge dans le sang de l'oiseau égorgé, ainsi que l'hysope, et l'aspersion sur celui qui se purifie de la lèpre. Il lavera ses vêtements et baignera son corps dans l'eau. Et la Torah d'ajouter (*Vayikra* 14,9) : « Puis le septième jour, il se rasera tout le poil, sa chevelure, sa barbe, ses sourcils, tout son poil » : c'est ainsi que celui qui se purifie éliminera son impureté.

Une explication est nécessaire ici. Si la Torah demandait au lépreux de raser ses poils au moment où la lèpre l'a touché et se trouvait encore sur son corps, cela pourrait s'entendre. Mais une fois l'atteinte de la lèpre éliminée, qu'il est totalement guéri, pourquoi est-il tenu d'éliminer tous ses poils ? Rien n'est plus humiliant que cela. Imaginons un homme ayant des cheveux sur la tête et une longue barbe, et soudain, en l'espace d'un instant, il devient totalement chauve, défiguré, méconnaissable, sans barbe ni *péot*, sans cheveux ni sourcils. Il aura certainement honte de franchir le seuil de sa maison, c'est un traumatisme pour toute la vie. Dans ce cas, quel est l'intérêt d'un tel rasage ?

J'aimerais, avec l'aide de D.ieu, l'expliquer ainsi : nous avons vu à quel point la Torah considère avec gravité l'interdit de médisance. Et la faute de celui qui en profère est incommensurable. Le tort principal est porté à la bouche, et lorsque la bouche est polluée et entachée de propos interdits de médisance et de colportage, les prières récitées par cette même bouche ne sont ni acceptées ni désirées. De même, la Torah étudiée avec cette bouche sera entachée, et n'a pas la faculté de purifier l'âme ni de sanctifier le corps. On remarque que dès lors, l'ascension spirituelle est interrompue, car on n'a plus les outils requis pour poursuivre sa progression.

Et comme le lépreux a porté atteinte à sa bouche et l'a défigurée par des propos interdits, à partir de là, même s'il se consacre à la Torah, celle-ci sera polluée et indésirable, ses prières ne seront ni acceptées ni agréées devant le Saint béni soit-Il. Il doit savoir qu'il a été touché par la lèpre pour avoir ouvert la bouche en proférant des propos négatifs sur son ami, et souillé sa langue par des propos interdits de médisance et de colportage.

Et pour qu'il se remémore toute sa vie la gravité de la faute, la Torah lui a ordonné de commettre un acte humiliant en rasant tous les poils de son corps. Nul doute que cette honte produira une impression profonde sur son esprit, et qu'il n'oubliera pas si vite. Il retiendra pour toujours la gravité de cette faute, et se gardera de compter de ce jour de réitérer cette faute.



à méditer

Se renforcer et mériter la bénédiction

La sainteté de la vision est l'un des domaines les plus élevés du service divin. La Torah nous a mis en garde à ce sujet dans le verset (*Bamidbar* 15, 39) : « Et que vous ne vous égariez pas à la suite de votre cœur et de vos yeux qui vous entraînent à l'infidélité ».

Généralement, cet interdit est associé à la vision de scènes impures qui conduisent au final à des actes concrets interdits. En fait, le fait même de voir et d'observer constitue un tort en soi, mais aussi en raison de l'effet que cela a sur l'homme.

Voici une petite histoire : Rabbi Matia ben 'Harach se trouvait au *Beth Hamidrach* et étudiait la Torah. L'éclat de son visage ressemblait au soleil, sa figure ressemblait à celles des anges de service, car il n'avait jamais posé les yeux sur une femme.

Un jour, le Satan passa par là et le jaloussa. Il dit : Est-il possible qu'un tel homme ne faute pas ? Il demanda au Saint béni soit-Il : « Maître du monde, Rabbi Matia Ben 'Harach, que représente-t-il pour Toi ? » Il répondit : « C'est un juste parfait. » Et le Satan de reprendre : « Donne-moi la permission de le tenter. » Et D.ieu de lui répondre : « Tu ne le pourras pas. » Malgré tout, Il lui permit d'y aller. Il se déguisa en femme d'une beauté telle qu'il n'y en avait pas eu depuis l'époque de Naama, la sœur de Touval Caïn à cause de laquelle les anges de service avaient fauté, comme il est dit (*Béréchit* 6, 2) : « Les fils de la race divine trouvèrent que les filles de l'homme étaient belles. »

Il se tint devant lui, et lorsque Matia l'aperçut, il détourna le visage et il se tint derrière lui. Il revint à la charge du côté gauche, et le *Tsaddik* tourna le visage du côté droit, mais il revenait l'assaillir de tous côtés. Matia déclara : « Je crains que le mauvais penchant n'en vienne à me dominer et m'incite à fauter. »

Que fit ce *Tsaddik* ? Il appela l'élève qui était son serviteur et lui dit : « Apporte-moi du feu et un clou ! » Il lui apporta un clou, qu'il fit passer au feu et mit dans ses yeux. Lorsque le Satan vit ceci, il en fut bouleversé et tomba en arrière.

À ce moment-là, le Saint béni soit-Il appela l'ange Réfaël et lui ordonna de guérir Matia ben 'Harach. Il s'approcha de lui et Matia lui demanda : « Qui es-tu ? » « Je suis Réfaël, envoyé par le Saint béni soit-Il pour guérir tes yeux. » L'homme lui dit : « Laisse-moi tranquille, ce qui est fait est fait. » L'ange retourna chez le Saint béni soit-Il et lui rapporta les propos du *Tsaddik*. D.ieu lui répondit : « Pars et dis-lui que Je suis garant que le mauvais penchant ne le dominera pas », et il le guérit immédiatement. De là, nos sages ont déduit que tout homme qui ne regarde pas les femmes, à plus forte raison la femme de son prochain, le mauvais penchant ne le domine pas.

Relevons ici le discernement de Rabbi Matia ben 'Harach : il comprit qu'il vaut mieux s'aveugler les yeux plutôt que de voir une scène interdite, et avec un courage surhumain, passa à l'acte, prêt à subir toutes ces épreuves pour éviter d'enfreindre l'interdit d'observer une femme ou toute scène indécente. Il était conscient que les épreuves auxquelles il risquait d'être exposé ensuite dans le Monde de vérité sont bien plus difficiles. Mais surtout, il savait que ses yeux n'ont pas de valeur si l'on s'en sert pour un interdit, et était prêt à renoncer à la vie pour ne pas flancher une seule fois.

Rabbi Matia ben 'Harach avait compris que le monde n'est pas livré à lui-même et qu'il n'est pas envisageable de regarder ce que le cœur désire et ensuite, de poursuivre une vie ordinaire ; il était préférable d'être un aveugle, qui est considéré comme un mort, de perdre définitivement la vision, que de fauter par le biais des yeux.

La révélation à laquelle Rabbi Matia a abouti est extraordinaire : les yeux ne nous appartiennent pas, ils nous ont été donnés pour en faire un emploi juste, et lorsque cette mission s'avère impossible, en quelque sorte, les yeux ne sont plus utiles.



DES HOMMES DE FOI

Tranches de vie – extraits de l'ouvrage Des hommes de foi, biographie des Tsaddikim de la lignée des Pinto

Le jeune Na'hmani travaillait dans un port, au Maroc. Il y gagnait un salaire honorable. Un jour, Rabbi 'Haïm Pinto le rencontra et lui demanda une certaine somme pour la *tsédaka*. Le jeune homme refusa, prétextant qu'il n'avait pas d'argent. Le *Tsaddik* insista : « Comment peux-tu dire que tu n'as pas d'argent ? Dans telle poche, tu as exactement cette somme ! » Extrêmement gêné d'être ainsi découvert, Na'hmani sortit l'argent de sa poche et le remit à Rabbi 'Haïm, qui lui dit :

« Tu travailles au port, n'est-ce pas ? Va travailler, mais sache que plusieurs Arabes là-bas vont essayer de te tuer en te lançant des pierres. Néanmoins, elles tomberont juste à côté de toi sans te toucher. »

Ensuite, Rabbi 'Haïm lui donna des instructions précises :

« Je te conseille de quitter le port et de sortir dans la rue. La première affaire qui se présentera à toi, accepte-la. »

Tout se déroula exactement comme prévu. Après son sauvetage miraculeux, il croisa un non-juif dans la rue qui lui fit une proposition :

« J'ai un entrepôt rempli de clous. Je dois le vider complètement en quelques jours, pour le louer à quelqu'un. Si cela t'intéresse, tu peux acheter tout le stock. »

Na'hmani s'étonna de cette proposition si insolite :

« Tu penses que je vais te payer pour te débarrasser de ces clous ? C'est toi qui devrais me payer afin que je te les prenne ! Que vais-je faire d'un tel stock de clous ? »

Ce non-juif réfléchit quelques instants puis demanda à Na'hmani :

« Combien veux-tu pour ce travail de déblayage ? »

Na'hmani proposa une somme que le non-juif accepta. Il vida l'entrepôt et emporta les clous chez lui.

Il en prit quelques-uns dans les mains et remarqua qu'ils étaient fabriqués par une société renommée. Il alla tout de suite chez le cordonnier du quartier et lui demanda : « Dis-moi, combien coûtent les clous de la marque untelle ? » Étonné, le cordonnier lui répondit : « Quoi ? Mais ces clous sont très rares. Si tu en as, je t'achète tout le stock. » Ils conclurent immédiatement l'affaire et Na'hmani gagna une somme d'argent colossale.

Na'hmani, qui n'avait que seize ans à ce moment-là, retourna chez lui et montra à son père l'argent qu'il avait gagné.

« D'où as-tu eu tout cela ? » lui demanda-t-il.

Le fils lui raconta tout, depuis sa rencontre avec le *Tsaddik*, jusqu'à l'affaire fructueuse qu'il avait réalisée. Après avoir entendu ce merveilleux récit, le père demanda à son fils de l'accompagner chez Rabbi 'Haïm. Dès leur arrivée, le *Tsaddik* les pria d'entrer. C'est alors que le père, ému, dit au Rav : « Rabbi, tout cet argent vous appartient.

– Garde-le, répondit humblement le *Tsaddik*, j'ai déjà pris de ton fils ce dont j'avais besoin pour la *tsédaka*. »

Suite page 2

et c'est la raison pour laquelle je ne prie pas. »

Et le Rabbi de répondre : « Il est dit dans les *Téhilim* (87, 6) : "L'Éternel, en inscrivant les nations, proclame : Untel y est né ! *Sélah* !" Et voici l'explication :

« Un Juif se rend à la synagogue et prie sans ferveur, le Saint béni soit-Il peut-Il consigner qu'il a fait cette *téfila* ? Absolument pas ! Ce n'est pas une prière. En conséquence, le Saint béni soit-Il inscrit dans son dossier : zéro.

« Un zéro et un autre zéro s'associent pour former une longue ligne, formée par 364 zéros, comme le nombre des jours de l'année...

« Puis le jour arrive où ce Juif arrive à se sanctifier, et prie de tout cœur. À ce moment-là, le Saint béni soit-Il lui ajoute le chiffre 1. Si l'on ajoute le chiffre 1 du côté droit, ce n'est que 1. Mais si l'on ajoute le chiffre 1 du côté gauche, c'est le chiffre 1 additionné de 364 zéros...

« En effet, toutes les nations du monde écrivent de gauche à droite, mais en revanche, le peuple juif écrit de droite à gauche, or "L'Éternel comptera dans l'écriture des peuples" [traduction littérale du verset précité] : Il écrit le chiffre 1 du côté gauche, et en une fois, la ligne se transforme en ligne qui vaut des milliers de millions... Une prière récitée avec la *kavana* du cœur donne, en quelque sorte, naissance à toutes ces prières. »

Le Rabbi ordonna en conséquence au Juif devant lui : « A toi de remplir ton rôle, tu répondras *Amen* aux bénédictions et tu t'efforceras d'avoir l'intention appropriée pour chaque *Amen*. Mais sache que si tu ne réussis pas toujours, cette prière t'est également comptée ; elle attend d'avoir droit à une prière récitée avec ferveur pour pouvoir s'associer à toutes les autres... »

Désirez-vous donner du mérite au grand nombre en contribuant à la diffusion de l'hebdomadaire Pa'had David dans votre quartier ?

Adressez-vous à nous, dès aujourd'hui, à l'adresse : mld@hpinto.org.il

Vous recevrez la bénédiction du Tsadik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Pour recevoir quotidiennement des paroles de Torah

prononcées par notre Maître,

l'Admour Rabbi David 'Hanania Pinto chelita,

envoyez-nous un message

Anglais +16467853001 • Français +972587929003

Espagnol +541141715555 • Hébreu +972585207103



« Goûtez et voyez que l'éternel est bon ! »

Bonne nouvelle : Avec l'aide de D.ieu, il est désormais possible de suivre les cours de notre Maître l'Admour Rabbi David 'Hanania Pinto chelita en hébreu, anglais, français et espagnol

sur le site Kol Halachone ou en composant le numéro 073-371-8144

Il sera prochainement possible d'obtenir un catalogue détaillé des cours où chaque cours correspond à un numéro direct. Pour le recevoir : mld@hpinto.org.il

Les cours suivent l'ordre des sections hebdomadaires et des fêtes, ainsi que divers sujets. Écoutez et votre âme revivra !